CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan

ENTRE

- **La Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan**

Représentée par sa Présidente, Sophie LE CHAT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 décembre 2021,

Ci-après désignée par la « CCBBO »,

ET

- **L'État**

Représenté par Monsieur le Préfet,

Ci-après désigné par « l'État »,

ET

- **La Banque des Territoires,**

Représentée par Monsieur le Directeur de la Banque des Territoires,

Ci-après désignée par « La Banque des Territoires » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La CCBBO a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation et a, à ce titre, signé avec l'Etat un protocole d'engagement au CRTE en date du 24 septembre 2021.

Article 1 - Objet du CRTE pour la CCBBO

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

→ Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCBBO autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le CRTE a vocation à intégrer les dispositions de planification liées au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne, au Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Lorient

Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et le territoire de la CCBBO. Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'Etat, ce contrat aura vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs. Il regroupe les démarches contractuelles existantes et pourra intégrer le moment venu :

_ Le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (CPER),

_ Le Contrat global territorial / Projet social de territoire partagé avec la CAF,

_ Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME,

_ La convention au titre de l'Insertion par l'activité économique (ACI /IAE) avec l'Etat,

_ La convention de Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), convention avec la Région et l'ADEME,

_ Labellisation du siège de la CCBBO en France Services.

Article 2 – Ambitions du Territoire et Orientations stratégiques

2.1. Présentation du territoire et élaboration d'une vision stratégique partagée

La Communauté de communes Blavet Bellevue Océan se compose de cinq communes : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Sainte-Hélène et Plouhinec.

Située au sud-ouest du département du Morbihan, la CCBBO s'étend sur 116,6 km². Le territoire est encadré par l'embouchure du Blavet à l'est, la ria d'Etel à l'ouest et l'océan au sud. La route nationale 165 longe la frontière nord.

Au 1er janvier 2020, la population est de 18 406 habitants. La croissance démographique continue d'être dynamique avec une estimation de 0, 37 % d'augmentation de la population par rapport à 2019. Le territoire accueille environ 120 personnes de plus par an depuis 2012. La densité est de 153, 9 habitants au Km² au dernier recensement (2017).

La CCBBO est un territoire à la fois littoral, rural, et périurbain avec une forte attractivité. Un diagnostic détaillé figure en annexe 1.

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

_ D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

_ De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

2.2 Les enjeux du territoire

Un territoire riche de ses diversités, mais qui doit affirmer ses axes de développement cohérent à l'échelle du territoire

- Un territoire enclavé et connecté confronté aux défis de la mobilité
- Un territoire d'emploi qui doit conforter sa vocation résidentielle pour accueillir les ménages dans leur diversité. Des conditions d'accueil résidentiel à consolider pour limiter les flux sortants
- Des potentiels de développement touristique et culturel qui doivent soutenir l'identité du territoire à la fois rural, littoral et périurbain
- Le défi de la consommation foncière et de la préservation des ressources naturelles dans la perspective d'un développement économique et résidentiel soutenable
- Une gouvernance qui peut soutenir le projet de territoire et doit poser l'enjeu de la fiscalité

2.3 Affirmer et solidifier l'échelle intercommunale

A travers ce projet de territoire 2021-2026, les élu-e-s de Blavet Bellevue Océan Communauté souhaitent inscrire les ambitions qu'ils et elles portent pour leur territoire dans une stratégie de renforcement de l'échelon intercommunal.

Ce document s'inscrit en effet dans une période de transition institutionnelle : de nouvelles compétences ont été transférées à l'intercommunalité (mobilités, tourisme, développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ; les nouvelles équipes municipales, en grande partie renouvelées en 2021, souhaitent davantage investir l'échelle communautaire ; et de nombreux projets ont été mis en place (création de services, réalisation d'études, élaboration de documents directeurs, etc.).

L'enjeu pour BBO est donc de composer avec des ressources limitées et avec sa situation géographique enclavée entre deux gros EPCI - Lorient et Auray - pour parvenir à s'affirmer et à trouver sa place au sein de cette dynamique territoriale.

Au cours de l'élaboration du projet de territoire, les élu-e-s se sont donc accordé-e-s sur l'identification de cinq thématiques prioritaires : développement de l'économie locale, diversification et densification de l'habitat, amélioration des services à la population proposés actuellement, structuration les réseaux de mobilités pour fluidifier les déplacements, mise en place de la transition écologique pour protéger les ressources du territoire.

Pour ce faire, ils et elles souhaitent réitérer deux principes essentiels. D'une part, il s'agit d'adopter une stratégie transversale et multisectorielle : chacune de ces thématiques sera appréhendée en lien avec les autres (par exemple, le développement de l'économie locale semble indissociable de l'adaptation de l'offre de logement aux actifs du territoire). D'autre part, il s'agit d'encourager un développement équilibré du territoire dans le respect des spécificités et de l'identité des cinq communes.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire travaillé lors de la préparation du CRTE entre l'ensemble des exécutifs de la CCBBO et de ses communes membres.

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTE. Cette armature fixe des Orientations Stratégiques déclinées par des axes dans lesquels vont s'incérer les actions pour mettre en œuvre le projet de relance et de transition écologique du territoire.

2.4._ Les orientations retenues

Orientation 1 : favoriser un développement économique adapté au territoire

- Axe 1 : soutenir l'économie locale et de proximité
- Axe 2 : valoriser le territoire pour le rendre attractif
- Axe 3 : développer le secteur touristique

Orientation 2 : diversifier et densifier l'habitat pour répondre aux enjeux du territoire

- Axe 1 : coordonner les politiques de logement à l'échelle communautaire
- Axe 2 : requalifier et adapter le parc existant
- Axe 3 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre les parcours résidentiels au sein du territoire

Orientation 3 : coordonner les acteurs au service de la population pour accompagner au mieux les habitants

- Axe 1 : consolider le vivre-ensemble
- Axe 2 : améliorer les services d'accompagnement à la personne
- Axe 3 : élaborer une stratégie culturelle partagée à l'échelle du territoire, support de cohésion et de développement

Orientation 4 : structurer les réseaux de mobilité

- Axe 1 : développer le réseau de mobilités
- Axe 2 : faciliter les déplacements domicile-travail

Orientation 5 : Répondre aux enjeux de Transition écologique

- Axe 1 : construire une stratégie intercommunale sur l'eau
- Axe 2 : inscrire la stratégie intercommunale dans les démarches engagées : réduction de la consommation foncière, baisse des émissions GES dans le secteur des mobilités, développement d'une agriculture durable
- Axe 3 : Poursuivre l'engagement fort sur la gestion des déchets
- Axe 4 : anticiper les exigences d'autonomie énergétique
- Axe 5 : Préserver et valoriser la biodiversité, prévenir les risques naturels

Orientation 6 : donner à l'intercommunalité les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire

- Axe 1 : engager des réflexions sur les moyens à donner à la CC
- Axe 2 : approfondir la coopération avec les territoires voisins

Les orientations stratégiques sont décrites en annexe 2 et déclinées en objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.
En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Le Plan d'actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d'actions à conduire sur le territoire.

Ce plan d'actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long terme.

Les actions prioritaires du territoire de la CCBBO sont présentées en annexe dans un récapitulatif des projets et feront l'objet d'un avenant en cas de modification.

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêtes à engager ou restant à préciser par champ d'intervention, selon leur degré de maturité. Ces projets ou opérations seront cofinancés par l'État au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée.

L'inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

3.1. Validation des actions

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement qui détaille la liste des projets et précise le montant du soutien de l'État pour chacun d'entre eux .

3.2. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ces éléments seront à préciser au fil de l'eau, selon l'avancement des dynamiques de coopération (coopération au sein du Pays de Lorient, label « Territoires d'industrie »...) et pourront être traitées, selon la thématique concernée, au travers des actions prioritaires dédiées à cet effet.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à cofinancer par l'État sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 4.

5.2. La Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan

En signant ce contrat de transition écologique, la CCBBO assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CCBBO s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La CCBBO s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CCBBO s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4. La Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique,

vecteur d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

_ Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités avec notamment :

1/ un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banquedesterritoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités,

2/ un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,

_ Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire avec notamment :

1/ l'appui d'experts internes

2/ le financement à 100% d'études « flashs » sur des thématiques dédiées,

3/ le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.

_ Le financement des investissements des collectivités territoriales notamment :

1/ les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires,

2/ acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...),

3/ les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI

4/ les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable)

5/ les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire,

6/ les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social, et enfin

7/ le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.

_ L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiée, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants :

1/ immobiliers commercial et d'entreprise,

2/ hébergements et équipements touristiques ou de loisirs,

3/ production d'énergie renouvelable et ravitaillement,

4/ infrastructures et transport,

5/ services et usages numériques,

5/ projets à impact social ou environnemental.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de la CCBBO ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'Etat
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCBBO. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira autant que de besoin pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la CCBBO et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat s'étend jusqu'à la fin 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique établi le 9 décembre 2021 à Merlevenez,

Le Préfet du Morbihan	La Présidente de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan	Le Directeur de la Banque des Territoires
Le Sous-Préfet, Baptiste Rolland	Sophie LE CHAT	

Lorient le 17 DEC. 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic (appui ingénierie ANCT)

Annexe 2 – Orientations stratégiques (appui ingénierie ANCT)

Annexe 3 – Tableau de synthèse des projets

Annexe 4 – Indicateurs de suivi

commune	intitulé du projet
Orientation 1 : Favoriser un développement économique adapté au territoire	
Axe 1-1 : Soutenir l'économie locale et de proximité	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
BBO	Dispositif de transition professionnelle pour lutter contre le chômage de longue durée
BBO	Réalisation d'une étude de requalification des Zones d'activités
BBO	Organisation d'un observatoire des entreprises avec des outils partagés
Kervignac	Réhabilitation du parc immobilier de la commune pour la création de locaux commerciaux et professionnels au centre bourg
Merlevenez	Acquisition de foncier et réaménagement pour activité de restauration
Fiches Projets	
Kervignac	Réhabilitation d'une friche artisanale pour la création d'un espace de coworking ou une pépinière numérique à Kernours
Nostang	Création d'une cellule commerciale et de deux logements
Plouhinec	Acquisition et aménagement de locaux commerciaux (Terrain : Coiffeuse, Mme Gy Poulpry, Maison Candalh, Quai Largo, Maison des migrants)
Plouhinec	Création d'un espace de co-working
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Merlevenez	Acquisition de foncier en centre bourg (ancien bar le Sheridan), réaménagement du bâtiment et obtention d'autorisation (Licence IV) pour création d'une activité commerciale
Sainte-Hélène	Réhabilitation et création de locaux commerciaux
Axe 1-2 : Valoriser le territoire pour le rendre attractif	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
BBO	Extension du Carrefour Indutriel du Porzo- Kervignac
Fiches Projets	
BBO	Aménagement de la zone d'activités de Kerrio- Kervignac
BBO	Extension du Parc d'activités de Bellevue- Merlevenez
BBO	Extension de la zone d'activité de la zone du bisconte- Plouhinec
Merlevenez	Acquisition de foncier et réaménagement pour dynamiser les entrées Ouest et Est de l'agglomération
Plouhinec	Mise en place d'une réserve foncière
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
BBO	Mise en place d'une ingénieurerie pour les projets d'aménagement des centre-bourg
Merlevenez	Acquisition de foncier pour aménager et adapter le Centre-Bourg
Axe 1-3 : Développer le secteur touristique	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
BBO	Création d'un Office de Tourisme
Fiches Projets	
BBO	Structuration de l'offre touristique en lien avec la Région
Plouhinec	Création d'un parking sur la route du Lines
Plouhinec	Aménagement de la route du Mat Fenoux
Plouhinec	Création d'une aire de camping car
Plouhinec	Rénovation d'un bâtiment du centre-ville en Point info tourisme et musée Mané Vechen
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Orientation 2 : Diversifier et densifier l'habitat pour répondre aux enjeux du territoire	
Axe 2-1 : Coordonner les politiques de logement à l'échelle communautaire	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Fiches Projets	
Communes	CTG : Echanges entre communes sur la thématique du logement d'urgence
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
BBO	Réalisation d'étude Habitats (OPAH?)
BBO	CTG : Réaliser une étude sur différents aspects du logement : Offre, demande, typologie, saisonnalité, fiscalité ...
Axe 2-2 : Requalifier et adapter le parc existant	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Kervignac	Réhabilitation du parc locatif d'habitation de la commune
Fiches Projets	
BBO	CTG : Réaliser une étude pour créer un logement d'urgence dans le gîte "Les Roseaux" de Remoulin

Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Sainte-Hélène	Réhabilitation d'un logement d'urgence

Axe 2- 3 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre les parcours résidentiels au sein du territoire

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Fiches Projets	
Kervignac	Création d'un habitat adapté aux séniors - Rives du Vegan
Merlevenez	Création d'un lotissement communal
Plouhinec	Création de 6 maisons à tarif accessible à destination des primo accédents / Lotissement de Bellevue
Plouhinec	Création de 2 logements à l'étage du bâtiment abritant la Poste
Plouhinec	Construction de logement rapidement habitables
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Sainte-Hélène	Création d'un lotissement communal

Orientation 3 : Coordonner les acteurs au service de la population pour accompagner au mieux les habitants

Axe 3-1 : Consolider le Vivre-Ensemble

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Fiches Projets	
BBO, communes	CTG : Création d'un tiers-lieux sous forme d'espace de vie sociale
Merlevenez	Création d'un espace de loisirs avec skate parc
Plouhinec	Construction à Kerbascuin d'un batiment communal à destination des associations avec espace extérieur pour accueil des camps de vacances et évenements (mariages ...)
Plouhinec	Construction d'un parcours PMR
Plouhinec	Construction d'un skate park
Plouhinec	Construction d'un terrain de tennis et padel
Plouhinec	Construction d'une aire de jeux (incluant des jeux inclusifs) et de loisirs
Plouhinec	Construction d'un boulodrome
Plouhinec	Création d'un terrain d'activités en herbe
Plouhinec	Réaménagement d'un tiers lieu (pour les jeunes et les organisations en lien avec la solidarité)
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Nostang	Aménagement de l'espace de la rivière
Nostang	Installation d'une aire de jeux et d'un skate park ou pump track
Nostang	Réhabilitation de la maison Brisorgueil et aménagement de la place
Plouhinec	Création d'un jardin partagé
Plouhinec	Création d'une maison de la solidarité : Lieu d'accueil commun regroupant des entités associatives et des permanences sociales, proposant un répondant aux urgences
Sainte-Hélène	Création d'un jardin partagé

Axe 3-2 : Améliorer les services d'accompagnement à la population

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Kervignac	Rénovation intérieure des salles 1 et 2 du complexe sportif
Merlevenez	Réhabilitation/réaménagement du bâtiment communal (ex-poste)
Nostang	Rénovation et extension de la Mairie
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des professionnels de la petite enfance
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des professionnels de l'enfance/jeunesse
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des professionnels du grand âge
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des CCAS / CIAS
Communes	CTG : Embauche d'un coordinateur de la petite enfance pour toutes les communes
Communes	CTG : Développement du LAEP sur tout le territoire intercommunal
Communes	CTG : Etude de la possibilité de réserver des places pour les habitants au multiaccueil "Les pirates de Cité Marine" et dans les futures microcrèches PSU du territoire
RIPAME	CTG : Conception d'actions de valorisation du métier d'assistant-es maternel-les
RIPAME	CTG : Développement de l'offre autour de la parentalité
RIPAME	CTG : Développement du RIPAME pour instaurer un guichet unique pour les parents et étendre les matinées d'éveil

BBO	CTG : Revoir et réinvestir les partenariats et communiquer d'avantage pour optimiser l'offre d'accompagnement à destination des jeunes
BBO, communes	CTG : Création d'une banque de ressources communes sous forme d'intranet
Communes	CTG : Création d'une offre d'accompagnement des seniors en fonction des moyens des communes
BBO, communes	CTG : Création et partage d'un annuaire interne référençant les partenaires, leurs missions et leurs coordonnées
BBO	CTG : Construction d'un plan de communication pour favoriser la connaissance des usagers de l'offre existante
Fiches Projets	
BBO	Réhabilitation du siège de la CCBBO en Pôle de Services à la Population
Kervignac	Cuisine municipale en production sur place
Kervignac	Cuisine de préparation
Kervignac	Construction d'un complexe footballistique
Kervignac	Restructuration du complexe sportif
Kervignac	Aménagement d'un bâtiment pour les activités jeunesse 10-14 ans
Kervignac	Extension du multi accueil de loisirs pour respecter les normes RT 2020
Merlevenez	Acquisition de foncier pour création d'un local pour la maison des jeunes, à proximité de l'ALSH
Merlevenez	Acquisition de foncier pour création d'un atelier pour le service technique
Merlevenez	Acquisition de foncier non bâti pour aménagement d'un funérarium
Plouhinec	Raménagement de l'accueil de la mairie pour améliorer l'accueil des usagers
Plouhinec	Extension du multi accueil les Gravelots
Plouhinec	Création d'une cuisine centrale mutualisée avec les communes voisines favorisant une alimentation saine avec des produits locaux et bio
Plouhinec	Restructuration de l'école d'Arlecan
Plouhinec	Rénovation du service technique pour réaliser des vestiaires homme/femme
Plouhinec	Aménagement complémentaire du complexe sportif de Kerabus
Sainte-Hélène	Création d'une Maison d'Assistant-es maternel-les (MAM)
Sainte-Hélène	réhabilitation du bâtiment historique de l'école Jules Ferry
Communes	CTG : Développement d'outils en interne pour favoriser le parcours des familles
Commune	CTG : Etude pour l'extension des multiaccueils de Kervignac et Plouhinec et l'implantation de microcrèches sur le territoire
Communes	CTG :Création et diffusion d'un livret de la petite enfance
Communes	CTG : Organisation de sessions "BAFA territorialisé" pour pallier aux difficultés de recrutement d'animateurs enfance/jeunesse
Communes	CTG : Création de conventions de prêt, de mutualisation, d'achats groupés
Communes	CTG : Harmonisation de l'offre à destination des enfants et des jeunes
Communes	CTG : Création d'outils de communication dédiés en direction des jeunes
Communes	CTG : Fédérer les jeunes autour d'un évenement intercommunal de leur choix
Communes	CTG : Réalisation d'un diagnostic approfondi sur le thème des aidants
Communes	CTG : Réalisation d'un diagnostic approfondi sur le thème de la prévention et la promotion de la santé
Communes	CTG : Création d'une réponse de proximité à mobiliser pour accueillir et orienter les personnes souffrant de troubles psychiques et psychologiques
Communes	CTG : Création d'une réponse de proximité à mobiliser pour accueillir et orienter les personnes victimes de violences
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Kervignac	Réaménagement des services techniques
Merlevenez	Extension du bâtiment de l'ALSH
Merlevenez	Acquisition d'un local de stockage à la Madeleine
Nostang	Création d'un centre de loisirs
Communes	CTG : Création d'un réseau coordonné de babysitting avec formation et babysitting datings
Partenaires	CTG : Organisation d'actions collectives multipartenariales à destination des habitants (parentalité ...)

Axe 3-3 : Élaborer une stratégie culturelle partagée à l'échelle du territoire, support de cohésion et de développement

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Kervignac	Etudes préalables au classement de l'église aux monuments historiques
Kervignac	Etudes préalables à la restauration et au classement du manoir de Kermadio aux monuments historiques

Fiches Projets	
CCBBO/Plouhinec	Création d'une micro-folie à la Cyberbase de Plouhinec
Plouhinec	Création d'un ensemble culturel à Poulpry
Plouhinec	Création d'une résidence d'artiste et d'un lieu d'animation grand site dunaire à la Maison Germaine Tillion
Plouhinec	Restauration et installation du grand orgue du Likès dans l'église Notre-Dame de Grâce
Sainte-Hélène	Reconstruction du clocher de l'église démoli pour des raisons de sécurité
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Kervignac	Travaux de restauration et de mise en valeur de l'église Notre Dame de Pitié
Kervignac	Travaux de sécurisation, restauration et de mise en valeur du manoir de Kermadio
Nostang	Création d'équipements culturels (projets à définir)

Orientation 4 : Structurer les réseaux de mobilité

Axe 4- 1 : Développer le réseau de mobilités

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Kervignac	Aménagement de pistes cyclables
Kervignac	Rénovation des ponts - Voirie communale
Fiches Projets	
Plouhinec	Aménagement d'une piste cyclable : Bourg --> le Magouer
Plouhinec	Aménagement d'une piste cyclable : Bourg --> Pont-Lorois
Plouhinec	Aménagement d'une piste cyclable : Bourg --> Lines
Plouhinec	Aménagement d'une piste cyclable : Piste V45 vélo route de Gavres à Quiberon
Plouhinec	Aménagement entrées de ville : Kerpotence --> Pont-Lorois (enfouissement réseaux + aménagement voirie + piste cyclable)
Plouhinec	Aménagement entrées de ville : Rue du Général de Gaulle (remplacement des conduites d'eaux usées + enfouissement réseaux + aménagement voirie + piste cyclable + stationnement)
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
BBO	Réalisation en cours d'un schéma directeur des mobilités
BBO	Réalisation en cours d'un schéma directeur des déplacements vélos
Kervignac	Réalisation de liaisons douces/ vélo, poursuite de voie de contournement

Axe 4- 2 : Faciliter les déplacements domicile-travail

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Fiches Projets	
CCAS	CTG : Octroi d'une aide financière pour le permis de conduire en contrepartie d'heures mobilisées dans la communes ou des associations
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
BBO	Travail d'amélioration de la ligne 16
BBO	Projet de prlongation du réseau CTRL sur certains points d'entrée du territoire

Orientation 5 : Répondre aux enjeux de Transition écologique

Axe 5- 1 : Construire une stratégie intercommunale sur l'eau

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
SMRE	Mise en valeur et restauration des cours d'eau
Kervignac	Réhabilitations des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées raccordées aux STEP de Locmaria, du Porzo et des lagunes de Kermorhen
Merlevenez	Assainissement-renouvellement ou chemisage des réeaux ZA Bellevue
Fiches Projets	
Kervignac	Travaux de régularisation au titre de la loi sur l'eau au Carrefour industriel du Porzo
Kervignac	Restauration du cours d'eau de Part er Fetan
Merlevenez	Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales
Plouhinec	Création d'une nouvelle station d'épuration
Plouhinec	Rénovation des réseaux d'eaux usées anciens
Plouhinec	Mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Kervignac	Rénovation de la station d'épuration du Porzo
Nostang	Réhabilitations des réseaux et du schéma directeur
Sainte-Hélène	Réhabilitation des réseaux Eaux pluviales et Eaux usées

Axe 5- 2 : Inscrire la stratégie intercommunale dans les démarches engagées : réduction de la consommation foncière, baisse des émissions GES dans le secteur des mobilités, développement d'une agriculture durable

Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Fiches Projets	

Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Axe 5- 3 : Poursuivre l'engagement fort sur la gestion des déchets	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
BBO	Mise en place d'un Plan Local de Prévention des déchets (PLPDMA)
BBO	Réhabilitation de la déchèterie en pôle de prévention et de gestion des déchets (recyclerie)
Fiches Projets	
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Axe 5- 4 : Anticiper les exigences d'autonomie énergétique	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
BBO	Rénovation de la Salle de Sports au Parc d'activités de Bellevue
BBO	Mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective d'électricité sur la zone de Bellevue (tracker, porté par Morbihan Energie)
Kervignac	Rénovation énergétique du parc d'éclairage public du bourg et de Kernours
Sainte-Hélène	Rénovation énergétique de la mairie
Fiches Projets	
Merlevenez	Mise aux normes et réaménagement de la salle Xavier Grall
Merlevenez	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles etc) et logements
Merlevenez	Rénovation énergétique et réaménagement du Presbytère ainsi que l'ensemble des bâtiments annexes situés à proximité
Merlevenez	Rénovation énergétique et réaménagement de l'ancien FCJ
Plouhinec	Rénovation énergétique des propriétés communales et des logements
Plouhinec	Mise en place de toitures photovoltaïques sur les batiments communaux
Sainte-Hélène	Rénovation des vestiaires de football : Déconstruction et reconstruction avec agrandissement (mise aux normes énergétiques, sportives et accessibilité)
Sainte-Hélène	Travaux de réhabilitation de la maison des associations : Performance énergétique, mise aux normes
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
Kervignac	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles etc), locaux et appartements
Kervignac	Travail avec Morbihan energie pour la mise en place de production d'électricité locale
Axe 5- 5 : Préserver et valoriser la biodiversité, prévenir les risques naturels	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Fiches Projets	
Kervignac	Mise en place d'un plan de gestion de la forêt communale
Plouhinec	Création d'un parc arboré
Projets en amorçage fiches actions présentées lors d'un prochain Comité de pilotage	
BBO	Mise en place d'un atlas intercommunal de la biodiversité
BBO	Elaboration d'un PCAET
BBO	Relance du programme Breizh Bocage
Kervignac	Création d'une maison de la nature à Kermadio
Orientation 6 : Donner à l'intercommunalité les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire	
Axe 6- 1 : Engager des réflexions sur les moyens à donner à la CC	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)	
Fiches Projets	
BBO	Embauche d'un Volontaire en Administration territoriale pour le portage des projet CRTE

commune	Intitulé du projet	Descriptif du projet	projet en € HT	en € HT	Calendrier	Transition	Cohésion	Développement	Montant DSIL	Année DSIL	Montant DETR	Année DETR	Autre financement Etat	montant	Année Région	Département	Département
Orientation 1 : Favoriser un développement économique adapté au territoire																	
Axe 1-1 : Soutenir l'économie locale et de proximité																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	
Kervignac	Réhabilitation du parc immobilier de la commune pour la création de locaux commerciaux et professionnels au centre bourg	Redynamiser le centre-bourg en réhabilitant chaque année un immeuble présent autour de la place de l'église acquis par la commune (anciennes habitations ou commerces désaffectés). Le projet ambitionne de créer des locaux commerciaux et professionnels aux rez-de-chaussée et des logements dans les étages afin de conforter la centralité du bourg dans une démarche globale (commerces, services, habitat, espaces public, valorisation du patrimoine, mobilités durables), soutenir l'attractivité de la commune au service d'une meilleure qualité de vie pour les habitants et accompagner la transition énergétique par la rénovation énergétique du parc locatif communal	450 000 €	50 000 € (étude 8 place de l'église)	2022 / 2024	*	*	*									
Merlevenez	Acquisition de foncier et réaménagement pour activité de restauration	Acquérir via la commune un foncier bâti en plein centre-bourg (ancien bar Le Sheridan) afin de le réaménager, le mettre aux normes et acquérir une Licence IV pour de créer une activité commerciale destinée à de la restauration (type crêperie), dans l'optique de dynamiser le centre-bourg	550 000 €	200 000 € (acquisition)	2022/2023	*	*	*									
Plouhinec	Redynamisation et aménagement du centre-bourg	Redynamiser le centre-bourg en créant un plan de référence, en acquérant des bâtiments et terrains du centre-ville dans l'objectif de dynamiser et accompagner l'installation de commerces et en élargissant l'offre culturelle grâce à l'achat de l'ancienne école du Poulpry. L'idée est de pouvoir conforter la centralité du centre-bourg et de soutenir l'attractivité de la commune pour les habitants et les commerçants. Ce projet s'inscrit dans le programme "Petite Ville de Demain", porté par l'ANCT	1 070 000 €		2022	*	*	*									
Axe 1-2 : Valoriser le territoire pour le rendre attractif																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	
BBO	Extension du Carrefour Indutriel du Porzo- Kervignac	Assurer l'attractivité et le développement économique du territoire en étendant le Carrefour Industriel du Porzo à Kervignac. Cette zone d'activité bénéficie d'une qualité de vie allié à une fonctionnalité certaine (classement Qualiparc, mobilité, signalétique, surveillance), d'un emplacement stratégique et d'un environnement technologique idéal. L'objectif est de pouvoir assurer la continuité avec la zone d'activité existante, assurer la desserte et l'accessibilité pour tout mode de déplacement, prendre en compte les contraintes environnemental et exploiter de manière optimale des caractères topographiques estimés favorables	1 400 000 €		2021/2023	*		*	0		150 000 €	2021		0		0	
Axe 1-3 : Développer le secteur touristique																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	
Orientation 2 : Diversifier et densifier l'habitat pour répondre aux enjeux du territoire																	
Axe 2-1 : Coordonner les politiques de logement à l'échelle communautaire																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	
Axe 2-2 : Requalifier et adapter le parc existant																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	
Kervignac	Réhabilitation du parc locatif d'habitation de la commune	Répondre à la forte demande de location à vocation d'habitat en réhabilitant chaque année un immeuble présent autour de la place de l'église acquis par la commune (anciennes habitations ou commerces désaffectés). Le projet ambitionne de créer des cellules d'activité économique aux rez-de-chaussée et des logements dans les étages afin de conforter la centralité du bourg dans une démarche globale (commerces, services, habitat, espaces public, valorisation du patrimoine, mobilités durables), soutenir l'attractivité de la commune au service d'une meilleure qualité de vie pour les habitants et accompagner la transition énergétique par la rénovation énergétique du parc locatif communal	360 000 €	210 000 € (études 8 place de l'église, études et travaux 11 place de l'église)	2022 / 2024	*	*										
Axe 2- 3 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre les parcours résidentiels au sein du territoire																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	
Kervignac	Création d'un habitat adapté aux séniors - Rives du Vegan	Créer un lieu de vie propice au bien vieillir avec pour ambition de favoriser le vivre-ensemble et la création de liens entre voisins et habitants grâce à la présence d'un espace partagé et de jardins au pied de la résidence, qui inclura 25 logements pour personnes âgées de plus de 60 ans avec jardin privatif ou balcon, un domicile partagé accueillant des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparenté, un studio partagé pour les proches des résidents et une salle commune accessible aux résidents, à leurs proches, leurs soignants et aux associations de la commune ou liées au grand âge	A définir VEFA : 3 500 000 €		2022/2024		*										
Merlevenez	Construction de logements sociaux (Lotissement de Kergornet)	Favoriser le renouvellement de la population et les parcours résidentiels en construisant des logements locatifs sociaux accessibles au sein d'un lotissement communal (pavillons, R+1, R+2). Projet à définir plus précisément	1 000 000 €		2022/2024		*										
Plouhinec	Construction de 6 maisons à tarifs accessibles pour primo-accédants ou jeunes familles	Favoriser le renouvellement de la population, les parcours résidentiels et diversifier l'offre de logements en construisant des maisons à tarif accessible prioritairement à destination de primoaccédants ou jeunes familles	1 500 000 €		2022/2023		*										
Plouhinec	Construction de 2 logements locatifs communaux à vocation sociale	Favoriser le renouvellement de la population, les parcours résidentiels et diversifier l'offre afin d'accueillir une population diverse en construisant des logements locatifs sociaux communaux gérés par la CCAS dans un bâtiment communal (au dessus de la poste)	150 000 €		2022/2023		*										
Orientation 3 : Coordonner les acteurs au service de la population pour accompagner au mieux les habitants																	
Axe 3-1 : Consolider le Vivre-Ensemble																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	
Axe 3-2 : Améliorer les services d'accompagnement à la population																	
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																	

Kervignac	Rénovation intérieure des salles 1 et 2 du complexe sportif	Mener des travaux de rénovation intérieure des salles 1 et 2 du complexe sportif, âgé de près de 30 ans et fonctionnant à quasi saturation afin de garantir la qualité d'accueil, la sécurité et répondre aux besoins des usagers toujours plus nombreux (redistribution des espaces, aménagement de locaux de rangements pour les associations, remplacement du système d'éclairage intérieur par des ampoules LED, isolation, réfection des sanitaires avec équipements économes en eau, peinture, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite). Les salles ont fait l'objet d'une rénovation partielle (bardage, huisseries, couverture, éclairage et chauffage) en 2019, avec installation d'une centrale photovoltaïque par Morbihan Energie	100 000 €		2022/2023	*	*											
Kervignac	Cuisine municipale en production sur place	Restructurer et aménager la cuisine de la cantine municipale du bourg pour cuisiner la totalité des repas en régie municipale à compter de janvier 2025. L'idée est de pouvoir développer une assiette responsable (produits de qualité, locaux, de saison, circuits courts, issus de l'agriculture biologique, transformation de produits bruts, cuisson basse température), favoriser un engagement social et territorial (démarche participative permettant de créer une cohésion d'équipe cuisine/animation, application d'une tarification sosciale modulée selon le QF), améliorer le bien-être des convives (accompagnement éducatif pendant le repas, aménagement de l'espace, adaptation du temps de restauration, qualité gustative et nutritionnelle) et développer les écogestes (limiter le gaspillage, réduire les déchets, sensibiliser au tri, gérer les surplus).	500 000 €	60 000 € (AMO et études)	2022/2025	*		*										
Kervignac	Construction d'un complexe footballistique et restructuration du complexe sportif	Optimiser et densifier les équipements scolaires, périscolaires et sportifs de la commune pour répondre à une croissance démographique très dynamique : Construire un complexe footballistique (2 terrains, tribunes, vestiaires, voies douces, stationnement) pour libérer l'emprise de l'actuel terrain d'honneur de football situé près des écoles et isolé des autres équipements sportifs en vue de construire un nouveau centre de loisirs adapté au nombre grandissant de participants. Les locaux de l'actuel centre de loisirs, impossibles à faire évoluer, seront réquisitionnés pour étendre le multiaccueil.	3 025 000 €	220 000 € (AMO et maîtrise d'œuvre)	2022/2025		*											
Kervignac	Aménagement d'un bâtiment pour les activités jeunesse 10-14 ans	Compléter l'offre d'activités pour la jeunesse, dont les effectifs ne cessent d'augmenter, sur un même site dans une démarche d'optimisation foncière en aménageant un local dédié aux 10/14 ans au sein du logement de fonction et d'une partie du hangar de stockage de l'actuel complexe sportif, représentant un écosystème autour des loisirs, du sport et des activités . Ce projet permettra de mettre un terme aux conflits d'usages entre les besoins du milieu associatif et la régementation des ACM qui apparaissent, la structure actuelle se trouvant dans le hall des salles 6 et 7 du complexe sportif.	364 150 €		2021/2023		*										72 830 €	2022
Merlevenez	Réhabilitation/réaménagement du bâtiment communal (ex-poste)	Réhabiliter un bâtiment communal (couverture, huisseries, façade, électricité, sanitaires ...) en un bâtiment de bureaux pour le louer au GCSMS "Ensemble à domicile", sa situation géographique (au cœur du territoire de l'ex canton de Port-Louis, zone d'intervention du service d'aide à domicile) et sa configuration étant idéales.	351 774 €		2021/2023	*			70 354 €	2022	105 000 €	2022				35 710 €	2021
Merlevenez	Rénovation, mise aux normes et extension du restaurant scolaire	Accueillir convenablement les enfants déjeunant au restaurant scolaire jouxtant la salle Xavier Grall en tenant compte de l'accroissement constant des effectifs en proposant un équipement aux normes, adapté et fonctionnel (désamiantage, couverture, façades, sanitaires, électricité, ventilation et chauffage, extension du parking ...)	1 127 776 €		2021/2024	*			225 495 €	2022	105 000 €	2022				150 000 €	2022
Nostang	Rénovation et extension de la Mairie	Adapter les locaux de la mairie, dont le bâtiment actuel convient en termes d'accessibilité et de centralité et est bien identifié par la population, aux exigences d'accueil du public et au fonctionnement interne de la collectivité dans un soucis de performance énergétique et de respect de l'environnement : Extension, isolation du bâtiment par l'extérieur, pose de panneaux photovoltaïques ...	393 588 €		2021/2023	*											
Plouhinec	Aménagement complémentaire d'un pôle sportif	Réaménager un lieu de vie existant afin de créer un pôle sportif adapté, inclusif et vecteur de lien social (création d'un skate park et d'une aire de jeux inclusive) et anticiper l'aménagement de l'espace pour inclure d'autres supports sportifs à venir	420 000 €		2022		*										
Plouhinec	Rénovation du bâtiment des services techniques	Restructurer le bâtiment des services techniques afin d'y créer des vestiaires pour femmes et hommes, dans l'objectif de proposer aux agents un lieu de travail adapté et agréable	220 000 €		2022	*					77 000 €	2022				44 000 €	
Sainte-Hélène	Rénovation et extension du pôle scolaire et périscolaire	Favoriser le renouvellement général de la population en attirant une population jeune et familiale sur la commune en mettant à leur disposition un pôle scolaire et périscolaire aux normes et accueillant (écoles maternelle et primaire, restaurant scolaire, garderie). Répondre aux besoins des enseignants et de la population en libérant les espaces occupés actuellement par les enfants pour le développement de nouvelles activités associatives, source de lien social.	1 522 220 €		2022		*				211 500 €	2022	150 000 €			150 000 € 150 000 € 4 400 €	2021 2022 2023
Sainte-Hélène	CTG : Création d'une Maison d'Assistant-es maternel-les (MAM)	Créer des places d'accueil de jeunes enfants, conserver et attirer des assistants maternels sur le territoire, dans l'optique de favoriser l'accueil de jeunes ménages (en lien avec le lotissement communal avec des terrains à bâtir réservés aux primoaccédants).	350 000 €		2022/2023	*	*	*								87 500 €	
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des professionnels de la petite enfance	Créer et animer un réseau des professionnels de la petite enfance pour permettre aux acteurs du territoire de se connaître, coopérer, travailler ensemble, partager des informations et de l'expérience et travailler ensemble à définir répondre aux enjeux du territoire pour améliorer l'offre à destination des familles et de leurs enfants de 3 ans ou moins	/		2022		*										
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des professionnels de l'enfance/jeunesse	Créer et animer un réseau des professionnels de l'enfance/jeunesse pour permettre aux acteurs du territoire de se connaître, coopérer, travailler ensemble, partager des informations et de l'expérience et travailler ensemble à définir et répondre aux enjeux du territoire pour améliorer l'offre destinée aux enfants et aux jeunes	/		2022		*										
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des professionnels du grand âge	Créer et animer un réseau des professionnels du grand âge pour permettre aux acteurs du territoire de se connaître, coopérer, travailler ensemble, partager des informations et de l'expérience et se mettre en mouvement pour définir et répondre aux enjeux du territoire pour améliorer l'offre à destination des plus de 60 ans	/		2022		*										
Communes	CTG : Construction et animation d'un réseau des CCAS / CIAS	Créer et animer un réseau des professionnels de la solidarité pour permettre aux acteurs du territoire de se connaître, coopérer, travailler ensemble, partager des informations et de l'expérience et se mettre en mouvement pour définir et répondre aux enjeux divers de notre territoire	/		2022		*										
Communes	CTG : Création d'un emploi de coordinateur de la petite enfance pour toutes les communes	Assurer une coordination de la petite enfance sur le territoire pour créer une politique et une gestion cohérente de la petite enfance sur l'ensemble du territoire, mettre en place des outils d'observation et de pilotage, accompagner les professionnels et Elus en place et futurs et créer les conditions pour améliorer le parcours des enfants et des familles	23 625 €		2022		*										
Communes	CTG : Développement du LAEP sur tout le territoire intercommunal	Doubler les temps d'accueil du Lieu d'Accueil Enfant Parent et développer une itinérance pour les rendre accessibles à l'ensemble des habitants du territoire, développer la structure et mailler toutes les communes d'un accueil parentalité	11 416 €		2022		*										

Communes	CTG : Etude de la possibilité de réserver des places pour les habitants au multiaccueil 'Les pirates de Cité Marine" et dans les futures microcrèches PSU du territoire	Se mettre en lien avec les acteurs du territoire afin de répondre ensemble aux enjeux du territoire en termes de petite enfance, et rendre accessible à tous les parents des places d'accueil du jeune enfant adaptées pour répondre à leurs besoins	Entre 8000 et 15000€/place		2022		*	*									
RIPAME	CTG : Conception d'actions de valorisation du métier d'assistant-es maternel-les	Créer des actions de valorisation du métier d'assistant maternel afin d'assurer le développement de la profession sur le territoire, d'attirer de nouveaux professionnels et de susciter des agréments ainsi que de travailler sur le bien-être des assistantes maternelles en poste pour répondre à un enjeu actuel : La diminution du nombre de places sur le territoire	A définir		2022		*	*									
RIPAME	CTG : Développement de l'offre autour de la parentalité	Créer, sur toutes les communes, des actions de parentalité (ateliers parents, actions collectives, conférences, accueil d'associations) afin d'apporter aux familles les clés pour aborder sereinement leur relation avec leur enfant, mieux connaître leurs besoins et leur apporter un soutien afin de prévenir tout risque éducatif	A définir		2022		*										
RIPAME	CTG : Développement du RIPAME pour instaurer un guichet unique pour les parents et étendre les matinées d'éveil	Recruter 0,5 ETP supplémentaire pour porter une offre d'accompagnement et de conseil adaptée aux besoins des parents et de leurs des enfants, accompagner les assistants maternels dans leur professionnalisation et positionner le RIPAME comme premier interlocuteur sur les questions de mode de garde	75 402 €		2022		*										
BBO	CTG : Revoir et réinvestir les partenariats et communiquer d'avantage pour optimiser l'offre d'accompagnement à destination des jeunes	Accompagner les jeunes vers l'autonomie, l'emploi et le droit commun en révisant et réinvesittant les partenariats existants (Département, Mission Locale, Point Accueil Emploi ...) et en travaillant la communication pour leur donner plus de lisibilité et de visibilité	/		2022		*	*									
BBO	CTG : Etudier la possibilité de créer un tiers-lieux favorisant le lien social en sollicitant un agrément "espace de vie sociale"	Développer un lieu ressource pour mieux communiquer et accompagner les habitants, créer du lien, renforcer la vie sociale locale, développer la démocratie participative, renforcer le pouvoir d'agir des habitants et développer les solidarités intergénérationnelles	A définir		2022/2023		*										
BBO, communes	CTG : Création d'une banque de ressources communes sous forme d'intranet	Créer un outil collaboratif et participatif accessible aux acteurs des CCAS et du CIAS afin de favoriser l'efficience et la coopétation des services, clarifier l'offre, favoriser l'interconnaissance et renforcer le travail en commun	Entre 10000 et 15000€ pour un site internet simple avec intranet adossé		2022		*							France relance : A définir				
Communes	CTG : Création d'une offre d'accompagnement des seniors en fonction des moyens des communes	Favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement en incitant les communes à dimensionner une offre d'accompagnement en fonction de ses moyens, afin d'accompagner cette population de manière plus coordonnée	A définir		2022		*									A définir	
BBO, communes	CTG : Création et partage d'un annuaire interne référençant les partenaires, leurs missions et leurs coordonnées	Créer un outil collaboratif et participatif sous forme d'annuaire pour permettre aux acteurs des CCAS et du CIAS de renforcer les échanges entre partenaires, consolider las partenariats et construire une réponse commune	A définir		2022		*										
BBO	CTG : Construction d'un plan de communication pour favoriser la connaissance des usagers de l'offre existante	S'inscrire dans le plan de communication créé ç l'échelle de la CCBBO pour favoriser la connaissance par les usagers, les partenaires et les acteurs des collectivités du territoire des services existants, portés par les communes ou la CCBBO	A définir		2022		*										
Axe 3-3 : Élaborer une stratégie culturelle partagée à l'échelle du territoire, support de cohésion et de développement																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
Kervignac	Etudes préalables au classement de l'église aux monuments historiques	Permettre à la commune de se projeter sur les actions liées à la préservation, la conservation, la restauration et la mise en valeur de son église, qui se distingue par ses vitraux réalisés par le maître verrier Gabriel Loire, en la classant aux monuments historiques. La commune souhaite s'appuyer sur l'étude menée dans ce cadre pour engager des travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine	20 000 €	20 000 €	2022/2023		*										
Kervignac	Etudes préalables à la restauration et au classement du manoir de Kermadio aux monuments historiques	Permettre à la commune d'engager un programme de travaux de restauration du Manoir de Kermadio pour lui permettre d'accueillir des activités en faveur de la protection de l'environnement sur un projet type maison de la nature en réalisant un diagnostic sanitaire complet et une étude préalable au classement aux monuments historiques	1 020 000 €	20 000 € (études) + travaux de sécurisation urgents	2022/2024		*										
Plouhinec	Entretien des chapelles Saint Fiacre et Saint Cornely : Toiture et changement des portes	Assurer l'entretien d'édifices culturels importants de la commune en menant des travaux de conservation : -Changement de la porte extérieure de la chapelle Saint-Fiacre ; -Changement de la porte extérieure de la chapelle Saint Cornély ; -Travaux de toiture pour la chapelle St Cornély.	107 714 €	107 714 €	2022		*									37 700 €	
Plouhinec	Etude de faisabilité de restauration de l'orgue du Likès pour mise en place en l'église Notre Dame de Grâce	Étoffer le patrimoine culturel de la commune et assurer un avenir à un instrument voué à la destruction en restaurant et en installant en l'église Notre-Dame-De-Grâce l'orgue du Likès de Quimper, grand orgue néoclassique du lycée le Likès. Le projet de restauration ambitionne d'une part la sauvegarde des tuyaux de facture anglaise qui constitue un point d'intérêt majeur, et d'autre part l'utilisation des nouvelle technologies numériques. L'église a fait l'objet d'un diagnostic et est adaptée à l'installation de cet instrument en son sein	60 000 €	60 000 €	2022/2023		*									20 000 €	
Plouhinec	Restauration de la maison Germaine Tillon	Sauver de la destruction, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, la propriété de Germaine Tillon (ethnologue et résistante française entrée au Panthéon en 2015) en proposant sur ce site exceptionnel un projet de restauration et d'animation du lieu : Création de résidences d'artistes et d'ateliers en lien avec le site	458 000 €		2022/2023		*	*			26 657 € 232 650 € 92 613 €	2020 2021 2022				67 212 €	
Plouhinec	Rénovation de l'église de Locquénin : Travaux de charpente et de maçonnerie	Assurer la conservation et l'entretien d'un édifice culturel important de la commune, l'église de Locquénin, en menant des travaux de charpente et de reprise de maçonnerie	500 000 €		2022		*									175 000 €	
Sainte-Hélène	Reconstruction du clocher de l'église démoli pour des raisons de sécurité	Assurer l'entretien et la reconstruction d'un édifice historique et important de la commune (la flèche de l'église), suite à sa dégradation et à une première sécurisation (déconstruction, bâche de sécurité, toit étanche) tout en faisant participer les habitants au projet	A définir		2022/2023		*										
Orientation 4 : Structurer les réseaux de mobilité																		
Axe 4- 1 : Développer le réseau de mobilités																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
Kervignac	Aménagement de pistes cyclables	Rendre la voirie plus accueillante et sécurisante pour la mobilité douce en développant la circulation des piétons et des vélos à chaque nouvel aménagement de voirie. Promouvoir les mobilités douces et favoriser le changement d'habitudes des habitants quant à leurs déplacements	2 250 000 €	502 000 € (voir fiche-action)	2022/2023	*	*	*									
Kervignac	Rénovation du pont du Porzo - Voirie communale	Assurer la continuité des voies coupées par des infrastructures de transport (RN 24, RN 164 et voie ferrée) en menant une étude diagnostic sur l'état des ponts supportant la voirie communale et en engageant des travaux de rénovation pour entretenir et prévenir la détérioration de ces ponts (1 ouvrage par an)	1 000 000 €	200 000 € (Pont du Porzo)	2022 / 2023	*	*	*									
Plouhinec	Aménagement de mobilités douces : Travaux pistes cyclables	Rendre la voirie plus accueillante et sécurisante pour la mobilité douce en développant la circulation cyclable. Promouvoir les mobilités douces et favoriser le changement d'habitudes des habitants quant à leurs déplacements	300 000 €	300 000 €	2022	*	*	*									
Plouhinec	Etude d'impact de la piste cyclable Arlecan/Kerpotence	Mener une étude d'impact de piste cyclable qui s'étendrai d'Arlecan à Kerpotence afin de dimensionner un projet d'aménagement de réseau d'infrastructure cyclable sécurisé pour favoriser les mobilités douces à des endroits structurants	15 000 €	15 000 €	2022	*	*	*									

Plouhinec	Etude d'aménagement Kerpotence/Pont-Lorois	Mener une étude d'aménagement de piste cyclable qui s'étendrai de Kerpotence au Pont-Lorois afin de dimensionner un projet d'aménagement d'infrastructure cyclable sécurisé pour favoriser les mobilités douces et assurer leur continuité à des endroits structurants	80 000 €	80 000 €	2022	*	*	*									
BBO	Réalisation en cours d'un schéma directeur des mobilités	Répondre aux enjeux de mobilité du territoire en devenant AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité et en élaborant deux schémas de manière participative : Schéma simplifié des mobilités et schéma directeur des déplacement vélos			2021/2022	*	*	*									
BBO	Réalisation en cours d'un schéma directeur des déplacements vélos				2021/2022	*	*	*									
Axe 4- 2 : Faciliter les déplacements domicile-travail																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
Orientation 5 : Répondre aux enjeux de Transition écologique																		
Axe 5- 1 : Construire une stratégie intercommunale sur l'eau																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
Kervignac	Réhabilitations des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées	Se conformer au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées en réhabilitant les réseaux raccordées à la station d'épuration de Locmaria, élaborer un shéma directeur des réseaux raccordés à la station d'épuration du Porzo et réhabiliter les réseaux pour y répondre, mener une étude et effectuer les actions nécessaires pour la réhabilitation des réseaux des lagunes de Kermorhen.	960 000 €	360 000 € (voir fiche action, opérations A, B et D)	2022/2023	*		*									
Kervignac	Carrefour industriel du Porzo - Etude pour ouvrages de régulation et restauration de zones humides	Procéder à la mise en conformité du Carrefour Industriel du Porzo au titre de la loi sur l'eau afin d'apporter des modifications aux ouvrages hydrauliques existants, de créer des nouveaux bassins de régulation et d'apporter des mesures de compensation à la destruction de zones humides	A définir	25 000 €	2022/2023	*		*									
Kervignac	Restauration du cours d'eau de Part er Fetan	Reconquérir le cours d'eau de Part Er Fetan, situé en zone urbaine au sein d'un quartier résidentiel, afin de favoriser l'écoulement des eaux pluviales et améliorer la continuité hydraulique et écologique altérée par les mututions progressives liées à l'urbanisation des parcelles environnantes. Pour cela, une étude hydraulique doit être menée, un dossier au titre de la loi sur l'eau doit être déposé auprès de la Police de l'eau et des travaux de restauration hydraulique doivent être envisagés	(La commune propose aux co-propriétaires de prendre en charge les travaux sous réserve d'une rétrocession à titre gratuit de l'emprise foncière)	15 000 € (Etude dossier loi sur l'eau)	2022/2023	*											
Plouhinec	Etude administrative pour future STEP, mise en œuvre du programme d'assainissement	Mettre en oeuvre le programme du schéma directeur d'assainissement en créant des postes de refoulement et des réseaux et en installant des bâches de sécurité, mener une étude administrative pour la création d'une future station d'épuration	1 040 000 €		2022	*											
e 5- 2 : Inscrire la stratégie intercommunale dans les démarches engagées : réduction de la consommation foncière, baisse des émissions GES dans le secteur des mobilités, développement d'une agriculture durable																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
Axe 5- 3 : Poursuivre l'engagement fort sur la gestion des déchets																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
Axe 5- 4 : Anticiper les exigences d'autonomie énergétique																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
BBO	Rénovation de la Salle de Sports au Parc d'activités de Bellevue	Entretenir et rénover la salle de sport de Bellevue, mise à disposition d'écoles, d'associations et de collectivités pour leurs activités, afin de garantir la sécurité des usagers, améliorer leur accueil et pouvoir diminuer la consommation énergétique de l'équipement	750 000 €		2021/2023	*	*		110 000 €	2021	0			260 000 €	2021		
Kervignac	Rénovation énergétique du parc d'éclairage public du bourg et de Kernours	Se conformer à l'arrêté du 27 décembre 2018 interdisant les éclairages trop orientés vers le ciel, réduire les nuisances lumineuses (impact négatif sur la biodoversité nocturne, l'observation des étoiles, gaspillage énergétique) et assurer la sécurité des usagers en rénovant le parc d'éclairage public le plus ancien avec des candélabres équipés d'ampoules à LED pour un éclairage durable, efficient et plus économe. Au total, 176 candélabres sont concernés.	200 000 €	150 000 € (rénovation bourg)	2022/2023	*											
Merlevenez	Mise aux normes et réaménagement de la salle Xavier Grall	Entretenir et rénover la salle communale mise à disposition d'associations pour leurs activités et des administrés pour des événements tels que des rassemblements familiaux, afin de garantir leur sécurité, améliorer leur accueil et pouvoir diminuer la consommation énergétique de l'équipement (création d'un hall d'accueil et d'un office de restauration, isolation, asservissement des extractions d'air au nombre d'occupants, LEDS, allumage par détection, sanitaires avec économiseurs d'eau, calorifugeage du chauffage ...)	1 110 475 €		2021/2023	*	*		222 095 €	2022	105 000 €	2020				150 000 €	2022
Axe 5- 5 : Préserver et valoriser la biodiversité, prévenir les risques naturels																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
Orientation 6 : Donner à l'intercommunalité les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire																		
Axe 6- 1 : Engager des réflexions sur les moyens à donner à la CC																		
Fiches actions rédigées (projet instruit et validé)																		
BBO	Embauche d'un Volontaire en Administration territoriale pour le portage des projet CRTE	Bénéficier d'un soutien en ingénierie dans le cadre du CRTE pour faire émerger les projets structurants de développement, se doter d'outils adaptés, mobiliser des financements, préparer l'évaluation …	A définir		2022		*	*					Subvention forfaitaire : 15 000 €				
BBO, communes	CTG : Embauche d'un coordinateur des actions initiées dans le cadre de la Convention Territoriale globale	Assurer une coordination de la démarche CTG afin de fédérer une dynamique de coopération autour de l'offre aux familles sur l'ensemble du territoire, animer les réseaux d'Elus et de professionnels, favoriser les rencontres et l'interconnaissance, mettre en place des outils d'observation et de pilotage, créer les conditions pour améliorer l'offre et le parcours des habitants du territoire et accompagner les acteurs dans la mise en place des actions développées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale	35 000 €		2022		*	*									

CÉRUR_
écrire
les territoires,
dessiner
la chose publique

Accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire

CC de Blavet Bellevue Océan

Séminaire élu

Septembre 2021

Sommaire

- **Dynamiques territoriales**
  - Structure de la population
  - Armature urbaine
- **Enjeux thématiques**
  - Dynamisme économique
  - Logement
  - Services et accessibilité
  - Transition écologique

Introduction

Rappel : CRTE/démarche

Une ambition pour le territoire, développement économique, transition écologique, cohésion territoriale

La transition écologique et la cohésion territoriale, axes transversaux du CRTE

(1) Traduire une ambition de transition écologique et de cohésion territoriale
(2) Contribuer aux engagements nationaux
(3) Ne pas nuire à l'environnement

Partir des priorités des territoires

Favoriser une approche transversale et différenciée des politiques publiques sur les territoires
Encourager la coopération interterritoriale
Mobiliser les acteurs socioéconomiques, citoyens, associations autour du projet de territoire

Enrichir le projet territorial

Les crises écologique et sanitaire, et leurs conséquences économiques et sociales induisent des recompositions profondes.

CRTE : une contractualisation qui s'inscrit dans une dynamique engagée

- **De nouvelles compétences acquises récemment**
  - Mobilités
  - Tourisme
  - Développement économique
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- **Des équipes municipales en grande partie renouvelées**

- **Une échelle intercommunale récemment investie: un séminaire pour construire une vision et un projet de territoire**

- **Des politiques publiques engagées aux échelles intercommunales et du Pays –**
  - Un territoire « insulaire »
  - Un territoire connecté

- **De nombreuses études engagée ou réalisées qui créent de la connaissance et amorcent /renforcent les politiques publiques**
  - Besoins sociaux
  - Mobilités
  - Gouvernance
  - Economie (quel positionnement et quelle stratégie pour la CC?)

CRTE : une contractualisation qui s'inscrit dans une dynamique engagée

- **Le CRTE : une opportunité pour élaborer une stratégie coordonnée**
  - S'accorder sur un *diagnostic partagé* pour identifier l'identité du territoire, ses atouts et les pistes d'amélioration
  - Inscrire les *projets et actions communales dans une stratégie* coordonnée et collective
  - Construire une stratégie et un discours partagé sur le territoire pour *se distinguer*

- **Des thématiques identifiées pour le CRTE**
  - Développement économique
  - Politiques publiques de proximité
  - Cohésion sociale et territoriale – cadre de vie, habitat, mobilités
  - Transition écologique

- **Des pistes d'actions repérées**
  - Rénovation énergétique des bâtiments publics
  - Nouveaux équipements
  - Dynamisation des centres bourgs
  - Développement économique
  - Transition des mobilités sur le territoire
  - Qualité de l'air, de l'eau, mise en valeur du patrimoine environnemental
  - Développement de l'offre culturelle et rayonnement touristique

Un portrait de territoire qui éclaire les enjeux

- Dynamiques socio-démographiques : un territoire attractif mais des risques de déséquilibres intra-communautaires ?
- Armature territoriale : un territoire insulaire et connecté
- Développement économique : une dynamique à accompagner par les conditions d'accueil résidentiel; le tourisme : une carte à jouer
- Une offre de logements à ajuster aux besoins du territoire
- Un maillage de services atout majeur de l'attractivité du territoire – conforter, coordonner
- Protection et valorisation des ressources naturelles : de réels enjeux autour de l'eau

Retour sur les diagnostics : les caractéristiques de BBO aujourd'hui

- Dynamiques de population : une croissance qui s'essouffle
  - A l'échelle de BBO
  - Spécificités infra communautaires

Des communes plus peuplées en partie ouest

- La commune de Kervignac concentre 37% de la population du territoire.

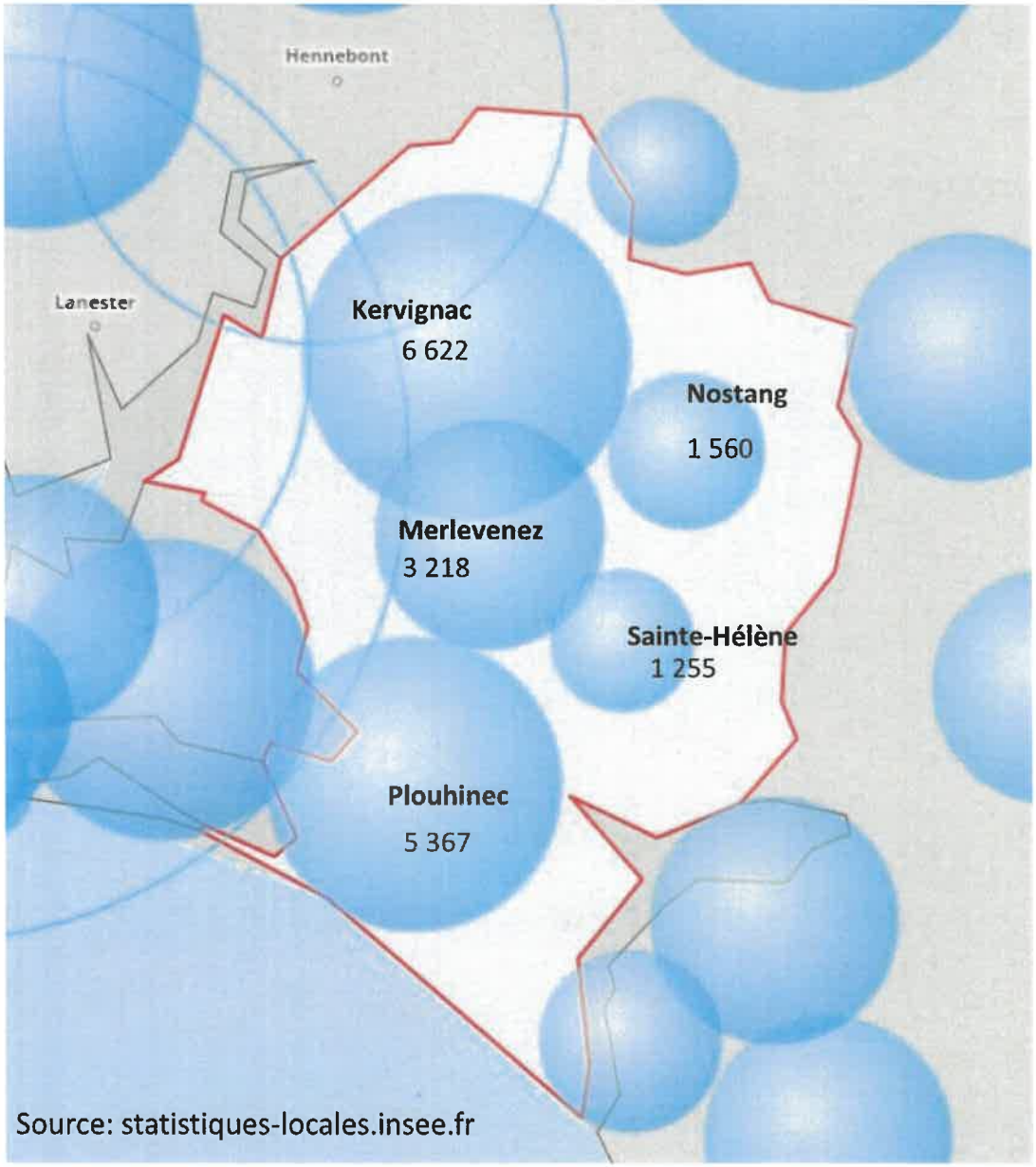

Population en 2018

Une population qui augmente sans interruption mais un fort ralentissement récent

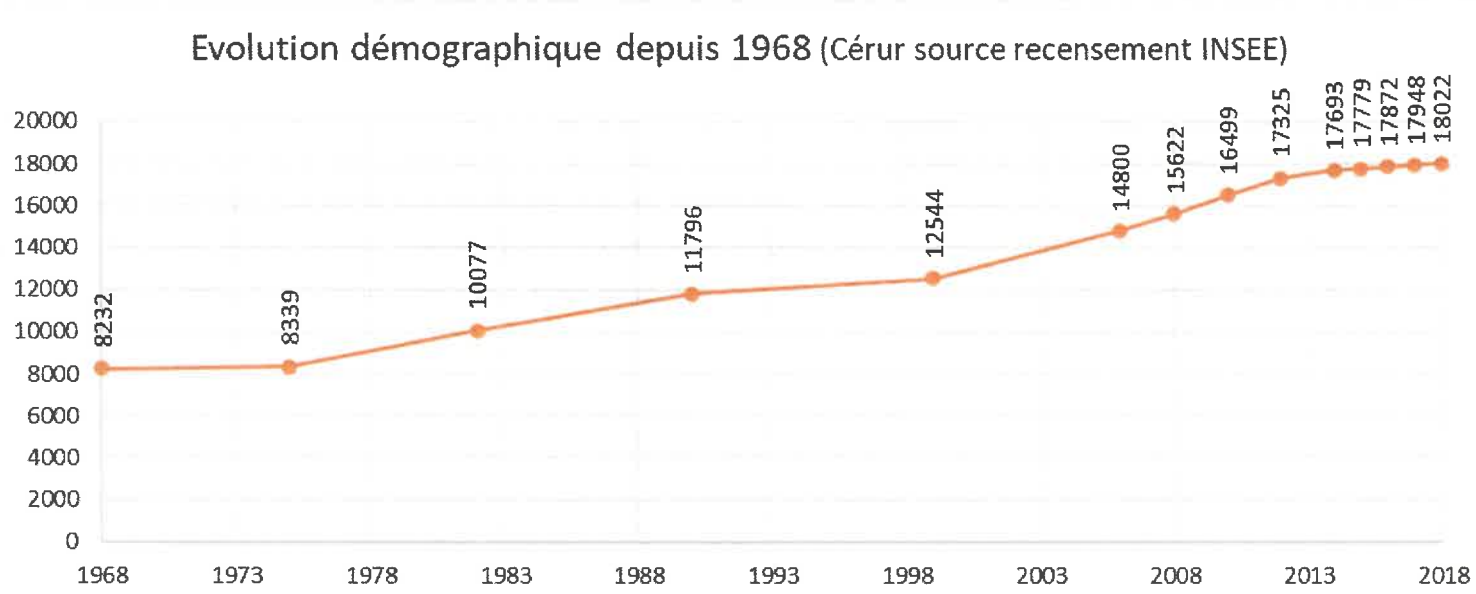

- Depuis les années 1975, **la population de BBO augmente** avec deux périodes d'accélération: 1975- 1989 et 1999-2012. En 2018, le territoire compte 18 022 habitants.

- Une croissance plus marquée qu'à l'échelle du Morbihan sauf sur la période récente au le taux annuel moyenne sur le territoire rejoint celui du Morbihan (0,5% de croissance moyenne annuelle sur 2013-2018).

Une population qui augmente sans interruption mais un fort ralentissement récent

Evolution annuelle moyenne de la population (%) CC Blavet Bellevue Océan (Cérur source recensement INSEE)

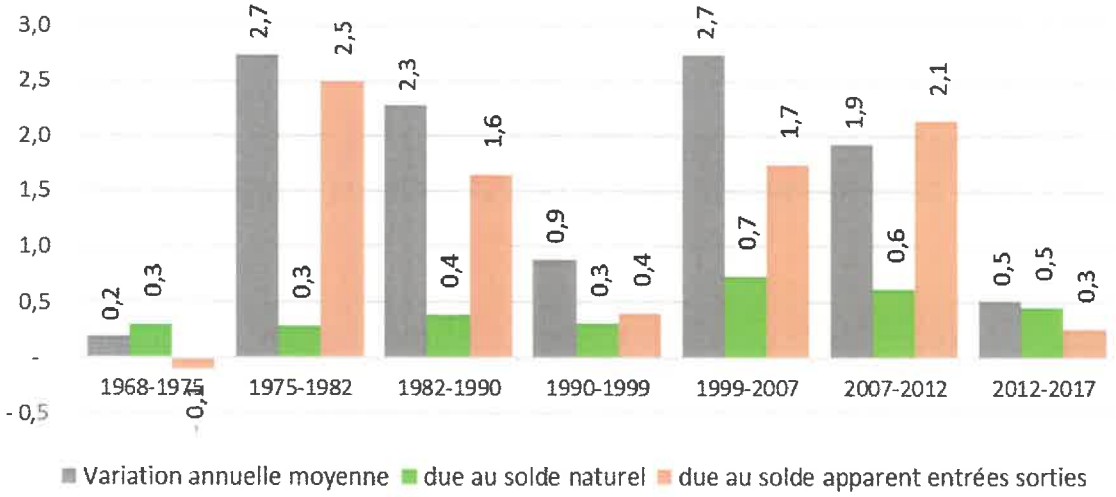

- Entre 1975 et 2012, la progression de population était principalement due à un solde migratoire supérieur aux solde naturel. Une situation qui s'inverse sur la période 2012-2017.

- Le territoire se distingue des territoires alentours et du département avec ce solde naturel positif.

Evoliution annuelle moyenne de la population 2013-2018 (%), Comparaison entre territoires (Cérur recensement source INSEE)

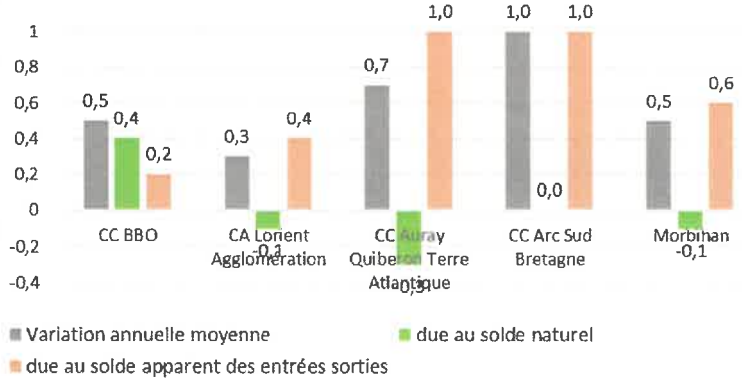

Une croissance démographique qui se tasse depuis 2013 dans toutes les communes sauf à Sainte-Hélène

Evolution annuelle moyenne de la population par communes entre 1975 et 2018, BBO (en %)

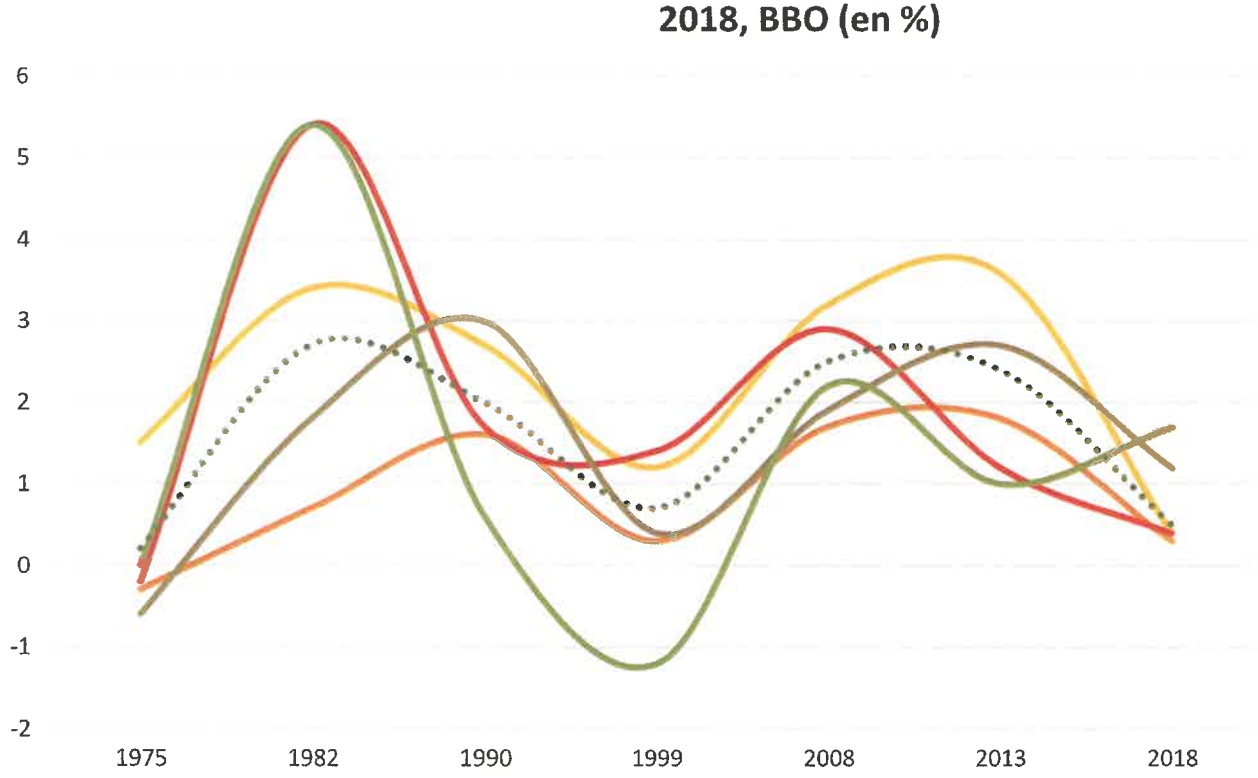

Population en volume, par communes, 2018

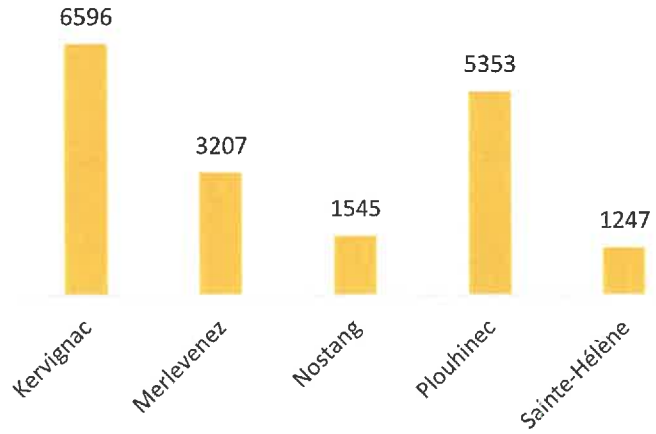

- Des dynamiques de population comparables dans toutes les communes, avec une accélération de la croissance à partir des années 2000 et un tassement depuis 2008
- Néanmoins des fluctuations plus ou moins importantes selon les communes avec notamment une croissance plus rapide à Kervignac entre 2008 et 2013 (suivi également d'un ralentissement plus brutal)
- Seule **Sainte-Hélène** voit ses taux d'évolution continuer à progresser après 2013

Une dynamique intra-communautaire hétérogène

Evolution annuelle moyenne de la population (%) 2013-2018

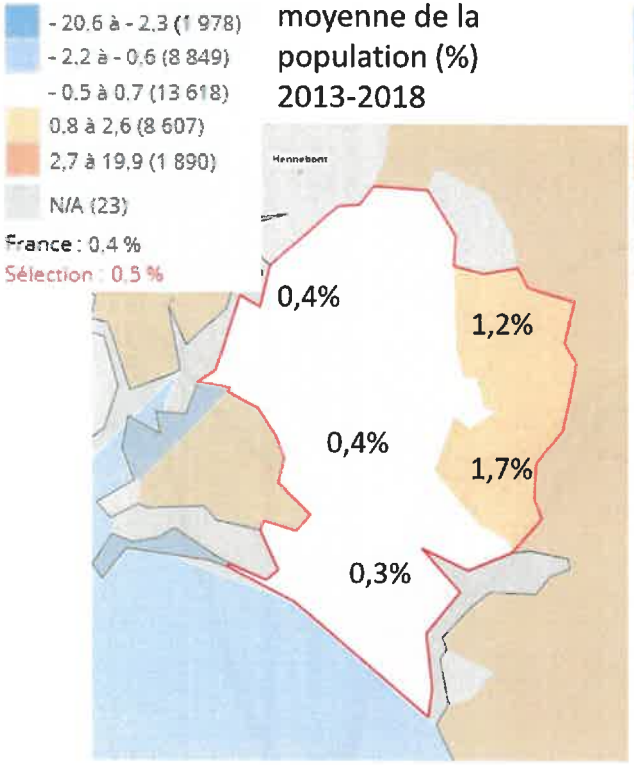

Evolution annuelle moyenne de la population due au solde naturel (%) 2013-2018

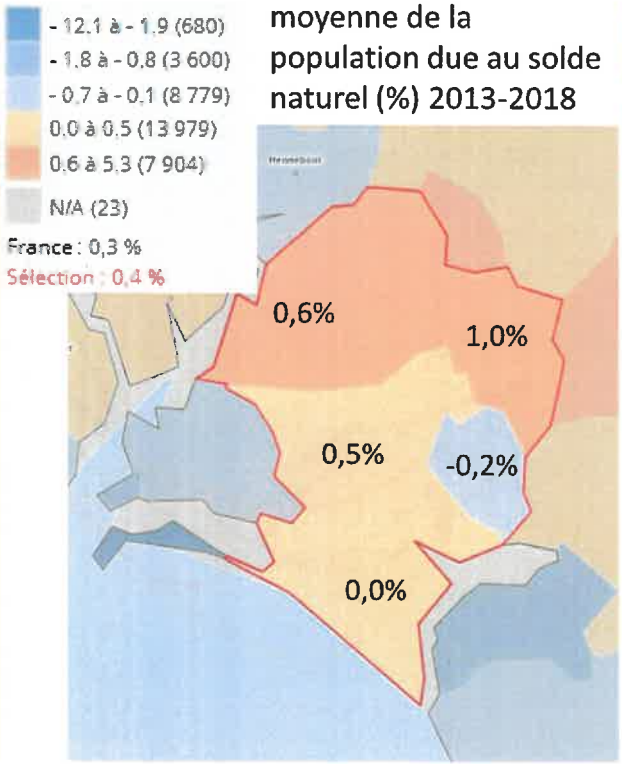

Evolution annuelle moyenne de la population due au solde apparent entrées/sorties (%) 2013-2018

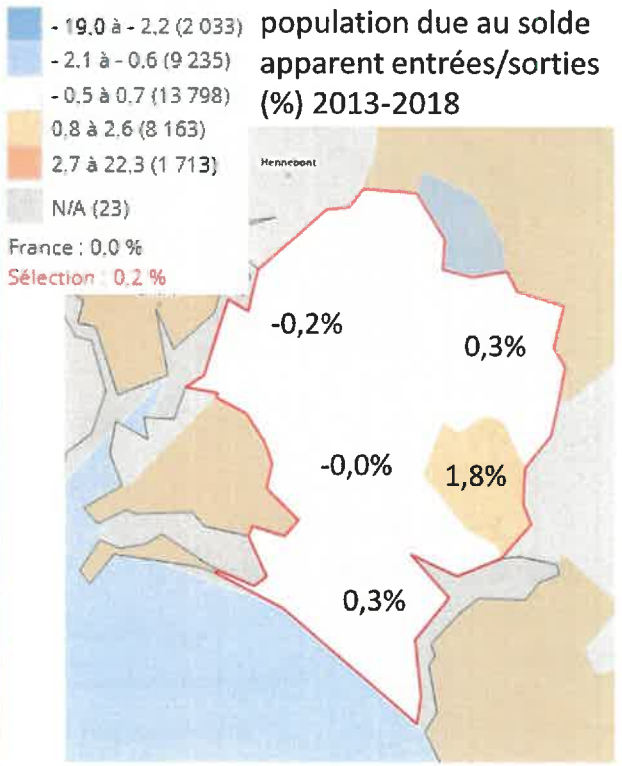

Source: statistiques-locales.insee.fr

- Une solde naturel plus important sur les commune du nord du territoire.
- La commune de Sainte-Hélène est nettement tirée par le solde entrées sorties positif.

Une population plutôt jeune…

Evolution de la répartition de la population par âge, BBO

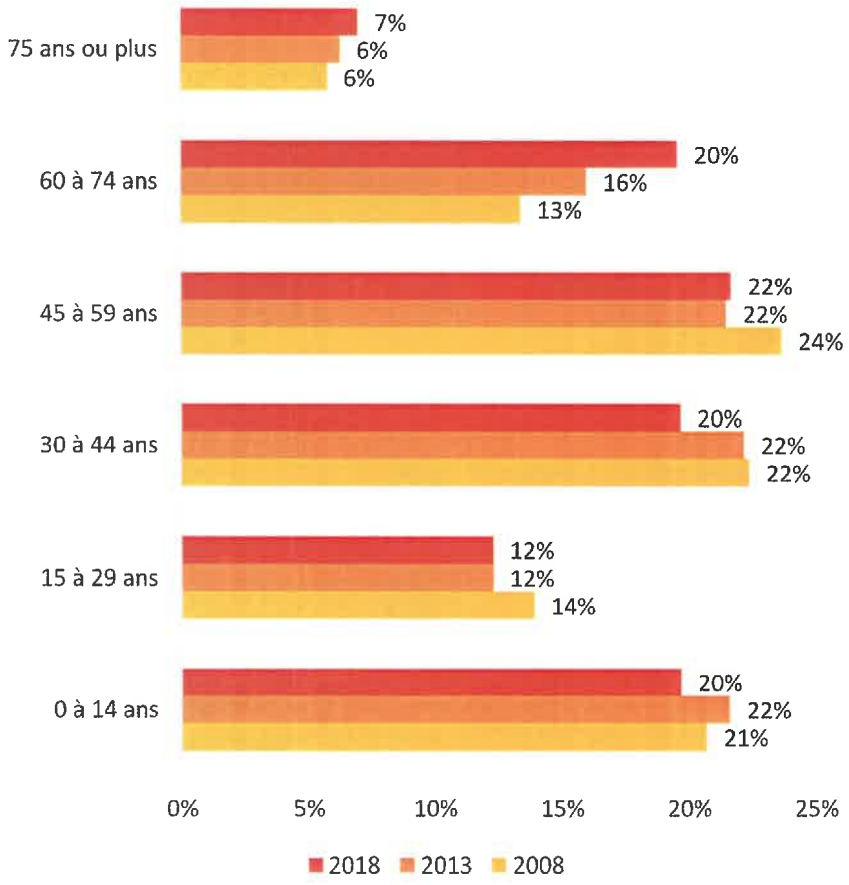

- Un **territoire encore assez jeune,** avec notamment une forte part de – 14 ans et une faible part de 75 ans ou plus

- **Un déficit des 15-29 ans**, qui tend à s'accentuer *(collèges et lycées sur Auray et Hennebont) et absence d'établissement d'enseignement supérieur*

Répartition par tranche d'âge en 2018, comparaison entre territoires (Cérur source recensement INSEE)

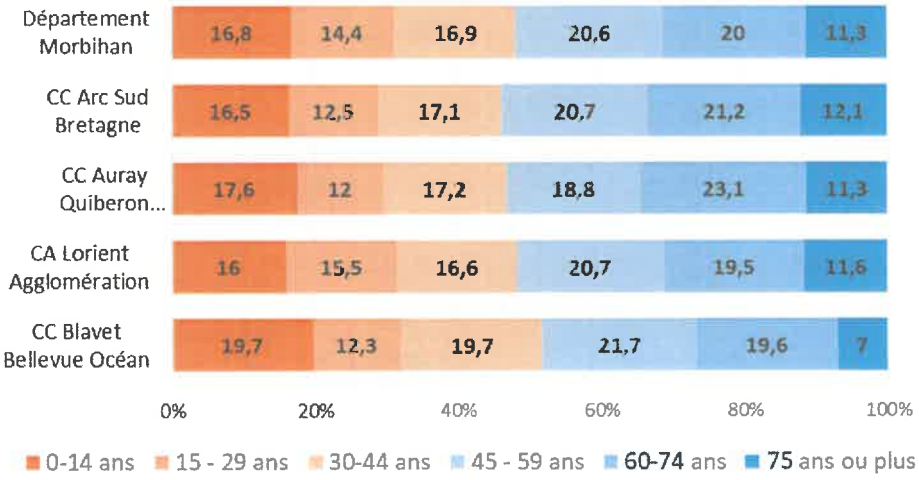

Source : INSEE, RP 2018

...Surtout en partie nord du territoire

Part des moins de 25 ans en 2018 (%)

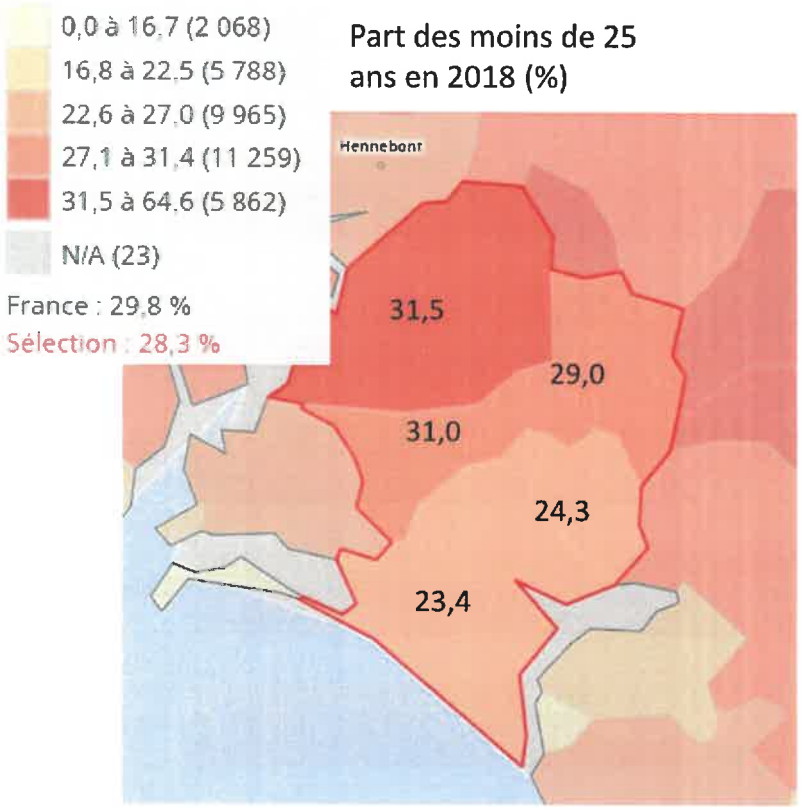

Part des 65 ans et plus en 2018 (%)

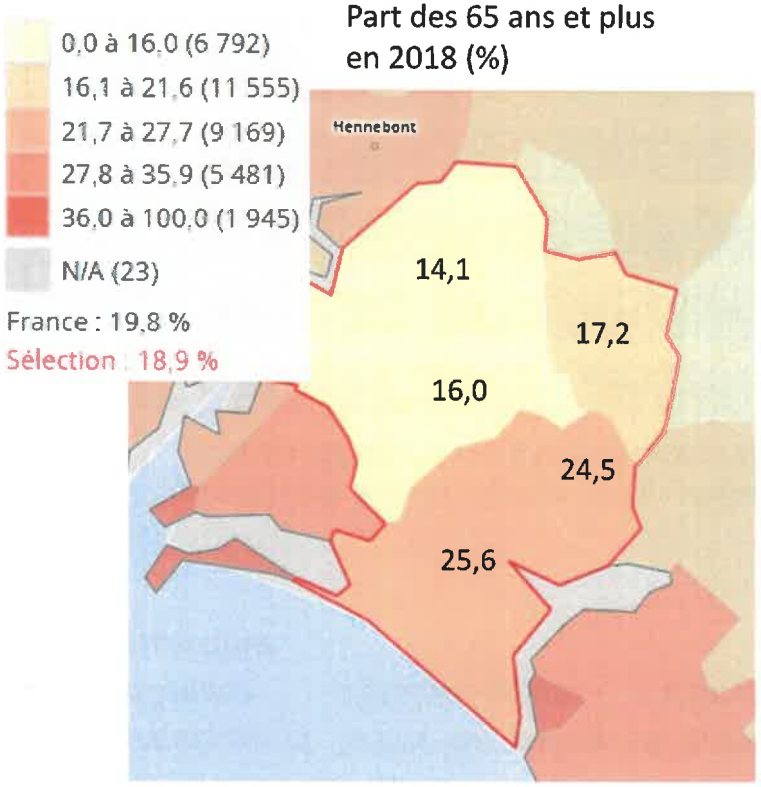

Source: statistiques-locales.insee.fr

- Un quart de la population des communes de Plouhinec et Sainte-Hélène a 75 ans ou plus.

Indice de vieillissement: le plus faible du département

EPCI: Indice de vieillissement en 2018

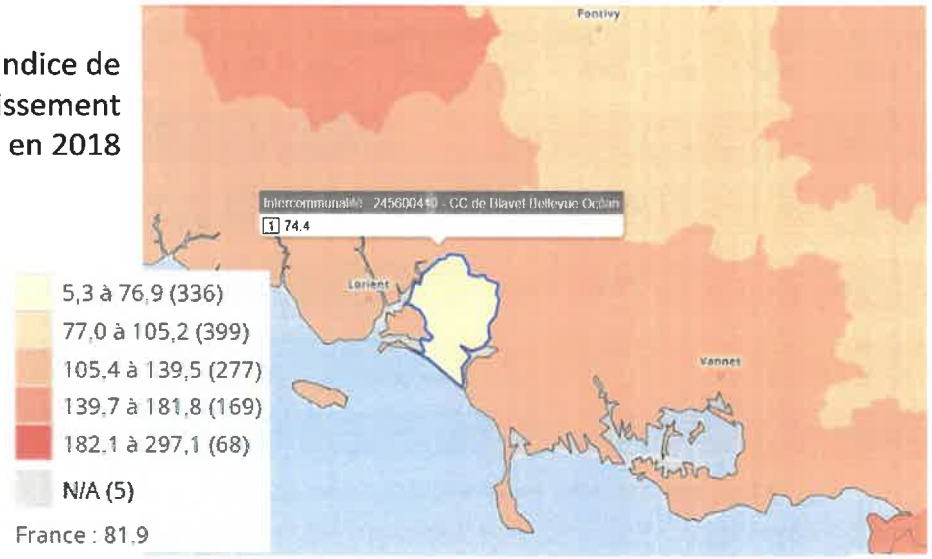

- Indice de vieillissement: Rapport 65 ans et plus / moins de 20 ans
- Un indice de vieillissement très inférieur à la moyenne départementale: 74,4 contre 106,7 sur le département, inférieur même à celui observé à l'échelle nationale.
- Pour autant, une part croissante des 60 /75 ans => un vieillissement à anticiper

Communes: Indice de vieillissement en 2018

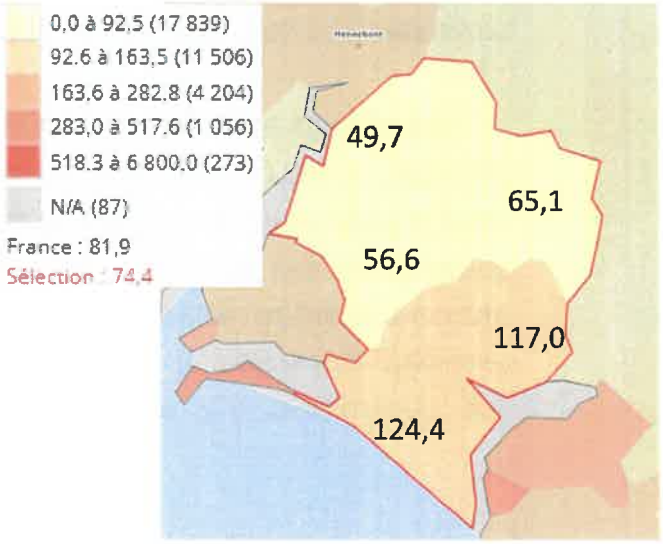

- A l'échelle intra-communautaire: une indice de vieillissement élevé sur les communes sud du territoire, très influencées par le littoral.

Source: statistiques-locales.insee.fr

Ménages: une part importante de couples avec enfants

- Avec en moyenne 2,4 personnes par ménage en 2018, le territoire dépasse largement la moyenne départementale qui est de 2,1. Toutes les communes dépassent le chiffre départemental bien que la partie sud du territoire héberge des ménages en moyenne plus petits.
- 31% des ménages sont des couples avec un ou plusieurs enfants

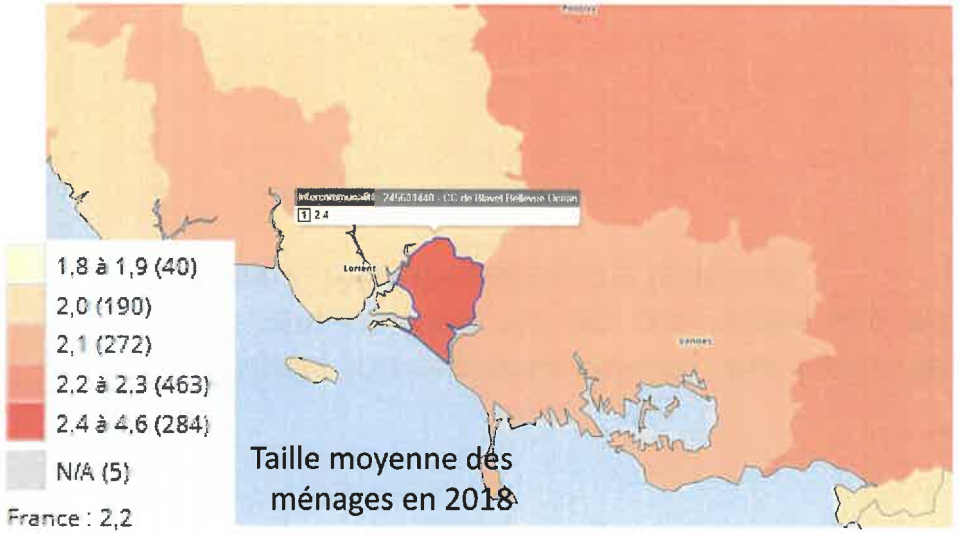

Composition des ménages en 2018 (%), comparaison entre territoires (Cérur source recensement INSEE)

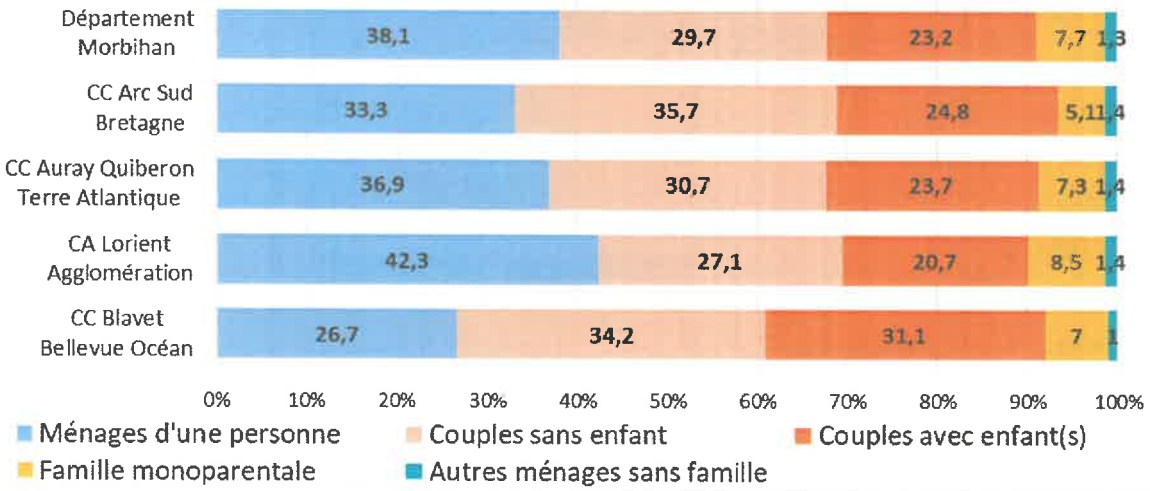

Taille moyenne des ménages en 2018

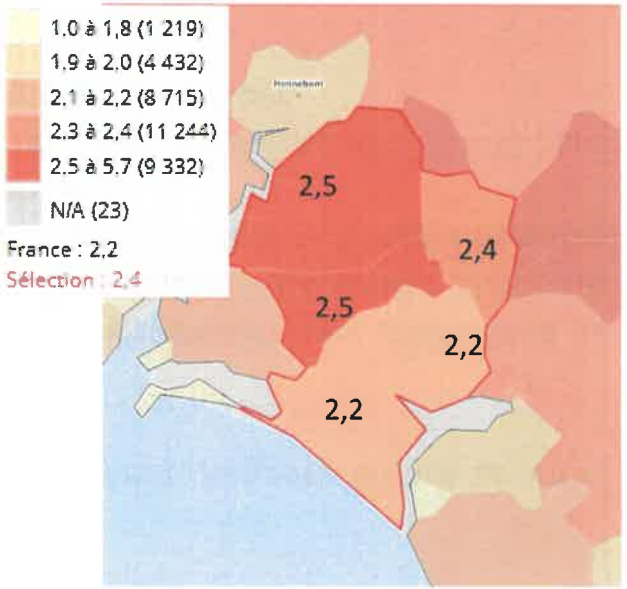

Source: statistiques-locales.insee.fr

Une composition de la population active proche de celle du département

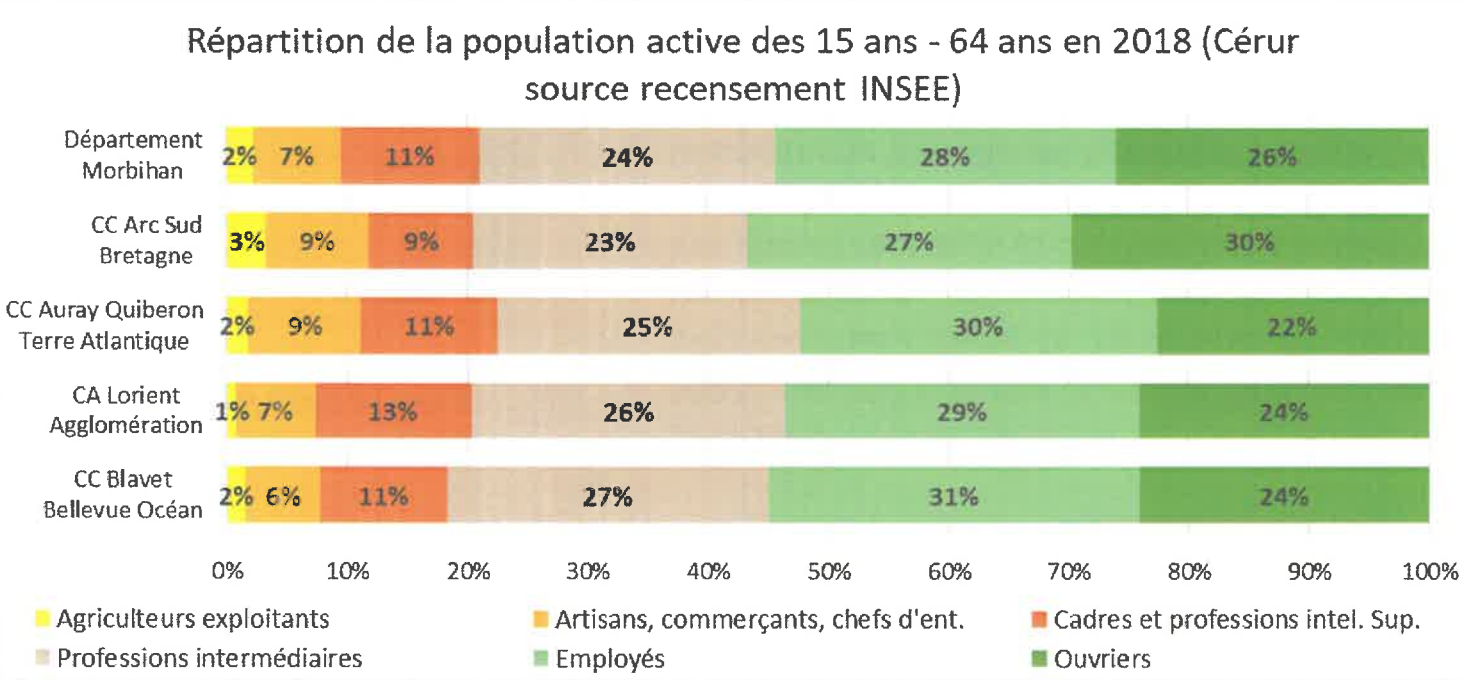

- Une structure de la population active comparable à celle du département avec quelques nuances : une part d'employés et de professions intermédiaires plus importante; une part d'ouvriers plus faible

- En comparaison avec Lorient agglomération
  - Une part plus élevée d'employés (31%/ 29%)
  - Une part plus faible de cadres sup (11%/ 13%)

- Un taux d'activité des 15-64 ans de 74,5% en augmentation de 4 points en 10 ans. *Un taux légèrement supérieur aux taux départemental (73,3%) et régional (73,8%).*

Source : INSEE, RP 2018

Un niveau de vie au dessus de la moyenne départementale

Médiane du niveau de vie (€) par unité de consommation 2018 (Cérur, source INSEE Filosofi)

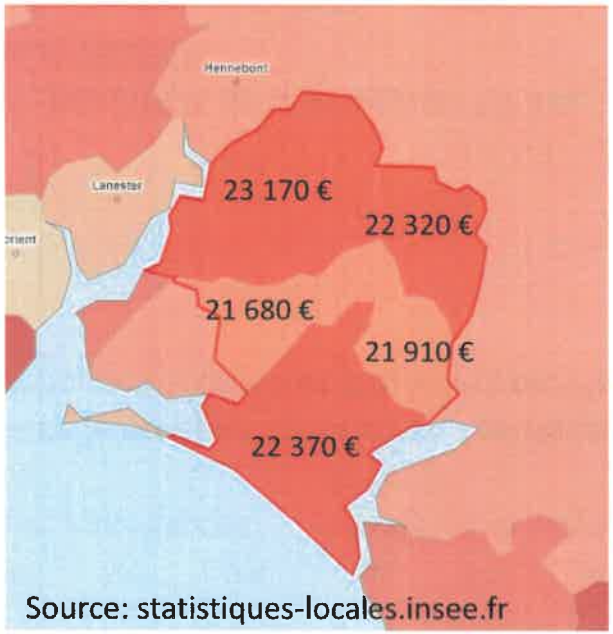

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018

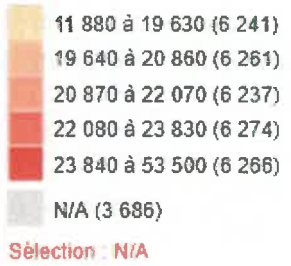

Part pensions et retraites dans les revenus déclarés pour l'année 2017 (Cérur source DGI)

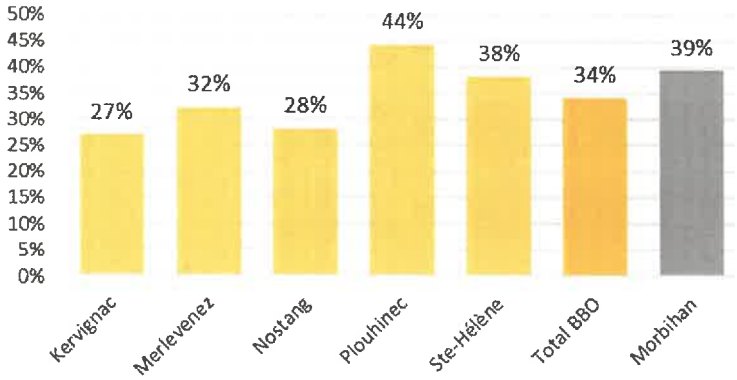

- Le revenu médian par unité de consommation en 2018 atteint 22 500 €, soit 900 € de plus que celui du département.
- Intra-communautaire: la commune de Kervignac enregistre le revenu médian / UC le plus élevé (23 170 €), bien que présentant des grands ménages (2,5). C'est aussi la commune qui compte la part la plus faible de pensions/retraites dans les revenus déclarés.
- La commune littorale de Plouhinec compte la part la plus élevée de revenus issus des pensions et retraites (44%) et est la deuxième commune du territoire en termes de revenu médian / UC (22 370 €/UC), ceux-sont aussi des petits ménages (2,2).

Synthèse des évolutions démographiques

- Une dynamique démographique forte avec un tassement récent
- Une population jeune surtout en partie Nord du territoire, mais un vieillissement à anticiper
- Un niveau de vie plutôt supérieur à celui de la moyenne départementale
- Une population familiale qui tend à s'installer sur le territoire
- Des indicateurs qui témoignent de données socio-démographiques contrastées entre communes du Nord et du Sud

- Armature urbaine :
  - un territoire faiblement polarisé
  - Un territoire insulaire **et** connecté

Un territoire qui doit trouver sa place entre 2 « gros » EPCI - Lorient Agglo et AQTA

- Un territoire resté dans sa configuration dans un contexte de fortes évolutions institutionnelles

Source : INSEE, RP 2018

Une armature urbaine composée de pôles de proximité, un potentiel de développement identifié à Kervignac

- Toutes les communes sont considérées comme des pôles de proximité

- Sauf Kervignac, définie comme **pôle d'appui à potentiel de rayonnement** :
  - Nette croissance démographique depuis 30 ans,
  - Présence d'importants pôles d'emploi
  - Bénéficiant d'une bonne accessibilité routière et d'un bon niveau de service.
  - Suffisamment éloigné des pôles de centralité pour potentiellement assurer une fonction de centralité avec des équipements structurants

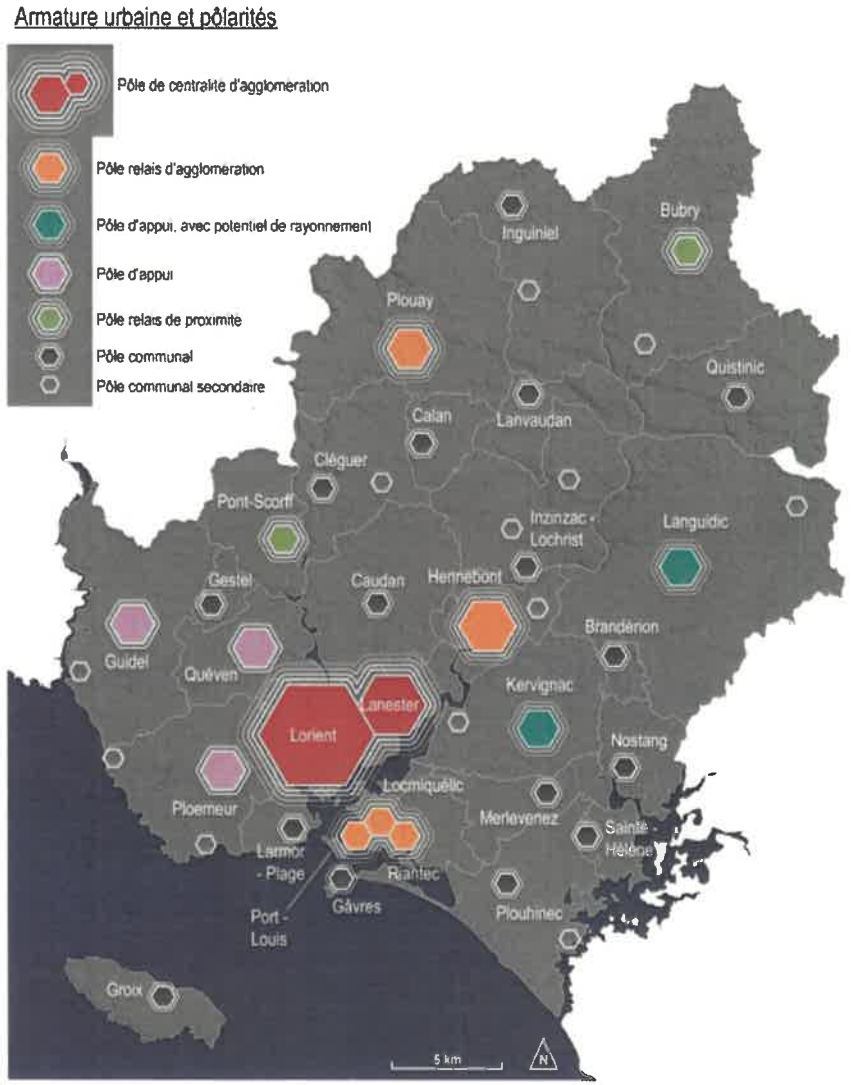

Un territoire dans l'aire d'attraction de Lorient mais pas d'Auray

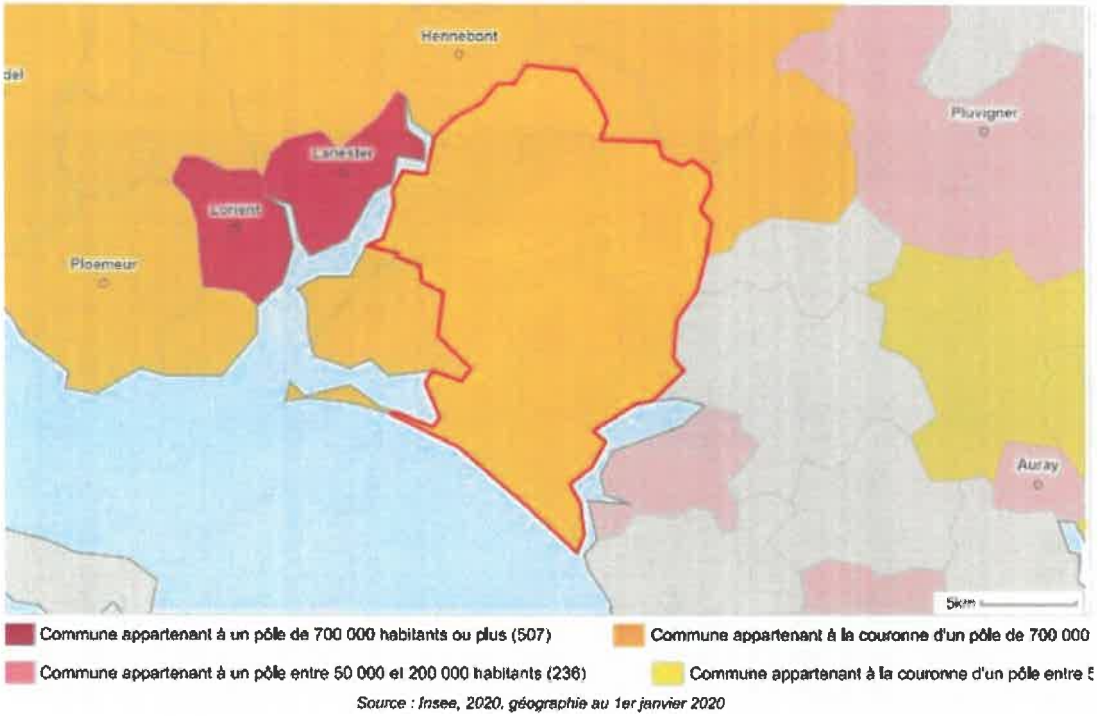

Source : INSEE, RP 2018

- CCBBO couronne de l'aire d'attraction du pôle Lanester/Lorient (Les communes y envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler)

Un territoire à la fois insulaire **et** connecté

Source : INSEE, RP 2018

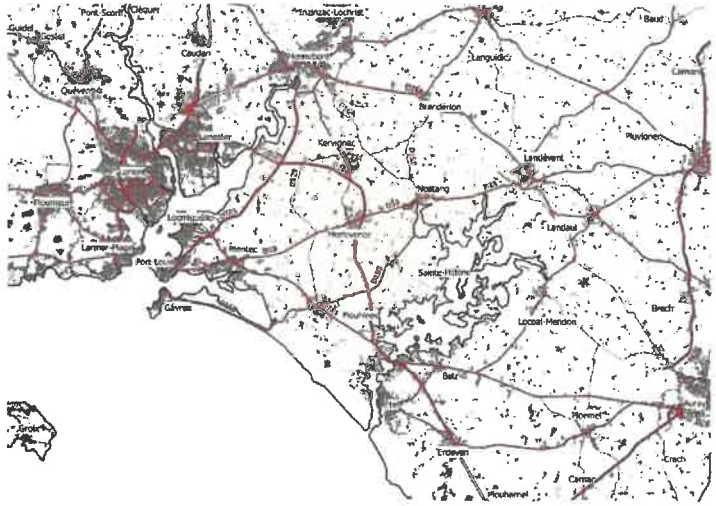

- ***Insulaire*** : une unité conférée par la géographie : entre Ethel et Blavet et RN24
- Riantec et Gâvres : une rupture /accès à Blavet
- ***Connecté*** :
  - le rôle de la RN 165
  - un réseau routier qui traverse Kervignac et converge à Merlevenez
- **RN 165 à la fois limite et connecteur**

Une urbanisation diffuse et un peuplement peu dense

– **Une population diffuse et de nombreux hameaux**

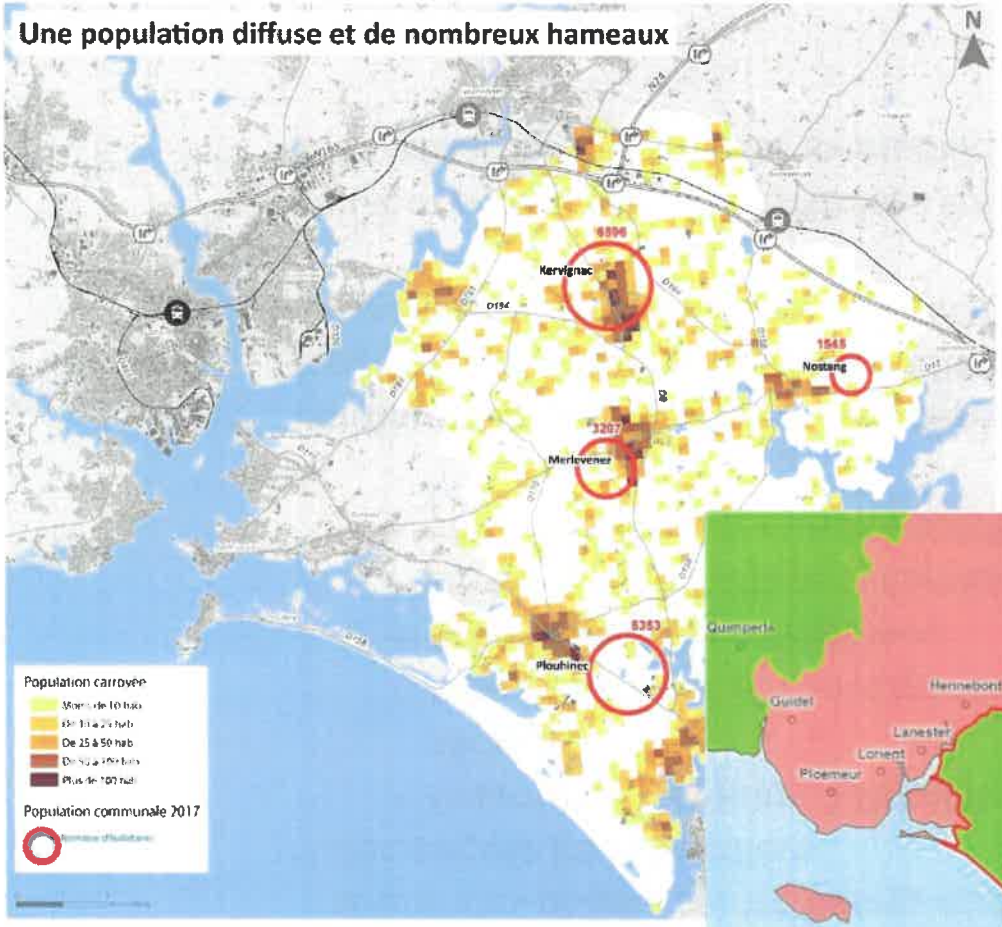

Source : Etude pour la mise en place d'un Plan de Mobilité et la définition d'un Schéma Directeur Vélo, CCBBO

Source : Insee, 2020

Un territoire classé peu dense par l'Insee (*distribution de la population au sein des zones agglomérées de la commune*)

Une urbanisation diffuse, qui pose un enjeu de mobilité souligné par l'étude mobilités en cours

Au-delà : quels enjeux pour le territoire ?

- Qualité pérenne des paysages, du cadre de vie et donc de l' attractivité ?
- Fragilisation de identité rurale ?
- Fragilisation de l'activité agricole ? *Qualité des terres légumières (Plouhinec)*
- Couts d'aménagement?

Une armature urbaine et une inscription territoriale qui conduisent à articuler les différentes échelles

- **Cartes à jouer et singularités des communes dans la partition communautaire**
  - Et choix d'un développement équilibré entre les 5 communes, en particulier autour des projets centre bourgs et des équipements de proximité
  - Des singularités identifiées :
    - Polarité économique à Kervignac et potentiel de développement des services
    - Pôle de services et convergence routière à Merlevenez,
    - Pôle touristique à Plouhinec
    - Nostang : petit village dynamique
    - Sainte-Hélène : commune paisible

- **Politiques communautaires et identité territoriale** : enjeux foncier, habitat, mobilités pour poursuivre les conditions d'accueil des populations et préserver la qualité de vie et le maintien de l'activité agricole

- **Collaborations avec les territoires voisins et l'échelle Pays** pour inscrire CCBBO dans un territoire connecté => mobilités, alimentation, transition…

Des projets centre bourgs pour consolider l'armature urbaine de proximité (*Cf. note préfiguration CRTE*)

- **Projets centre-bourgs**

- Projet global à définir, réserve foncière déjà constituée
- Réhabilitation d'une friche à Kernours d'un montant estimé à 400 000 €, début des travaux 2025

- Locaux commerciaux avec Etablissement Public

- Réhabilitation-réaménagement du bâtiment communal (ex-poste)

- Rachat de bâtiments en centre-bourg pour y installer des équipements ou des logements ;
- Rachat de l'école privée au centre-bourg

Enjeux thématiques

Les enjeux de mobilité

Cf. Etude pour la mise en place d'un Plan de Mobilité et la définition d'un Schéma Directeur Vélo (Phase 1 – Atelier de diagnostic – 7 juillet 2021)

Des enjeux en termes de structuration du réseau

- **Un territoire enclavé et une population avec de fort besoin de mobilité notamment vers la CA Lorient**
  - Une urbanisation diffuse marquée par de nombreux hameaux et un territoire localisé entre le Blavet et la ria d'Etel induisant des contraintes de connexions
  - Un maillage de pôles (Kervignac, Merlevenez et Plouhinec) insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins (éducation, emploi, consommation, santé, services publics, loisirs, etc.)
  - Plus d'actifs sortants (55 % des flux) que rentrants (27 % des flux) sur le territoire
  - 65% des flux externes d'actifs (sortants et entrants) sur la CCBBO implique la CA de Lorient

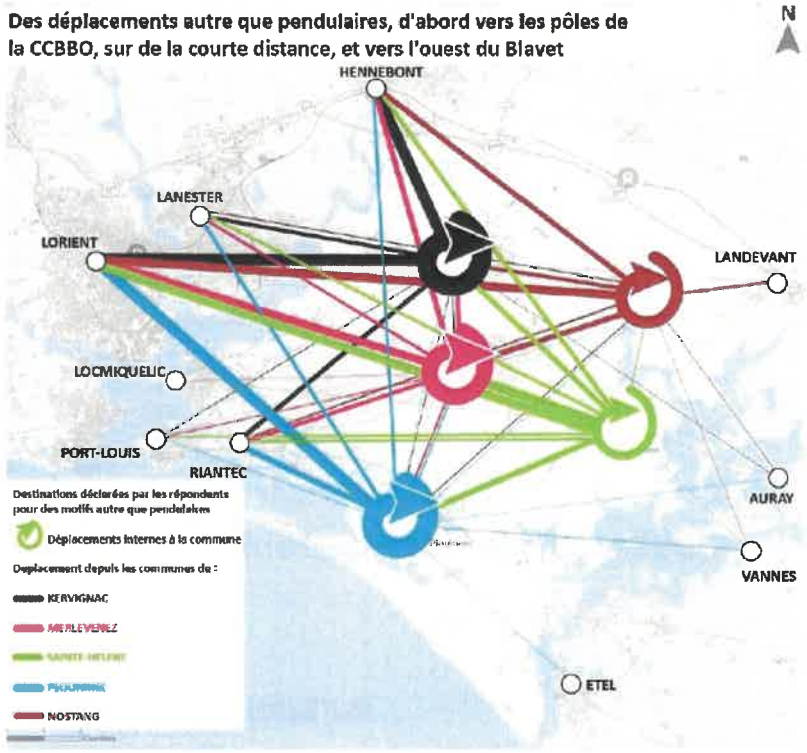

Les enjeux de mobilité

Des enjeux en termes de structuration du réseau

- **Une desserte limité du territoire mais des lignes fortes aux franges**
  - La CCBBO à proximité immédiate de l'offre ferroviaire régionale et nationale
  - Des lignes interurbaines Breizhgo complémentaires au ferroviaire
  - Des solutions pour s'affranchir des coupures fluviales
  - Des lignes locales à l'échelle de CCBBO
  - Mais aucune solution de rabattement vers les lignes structurantes situées aux franges

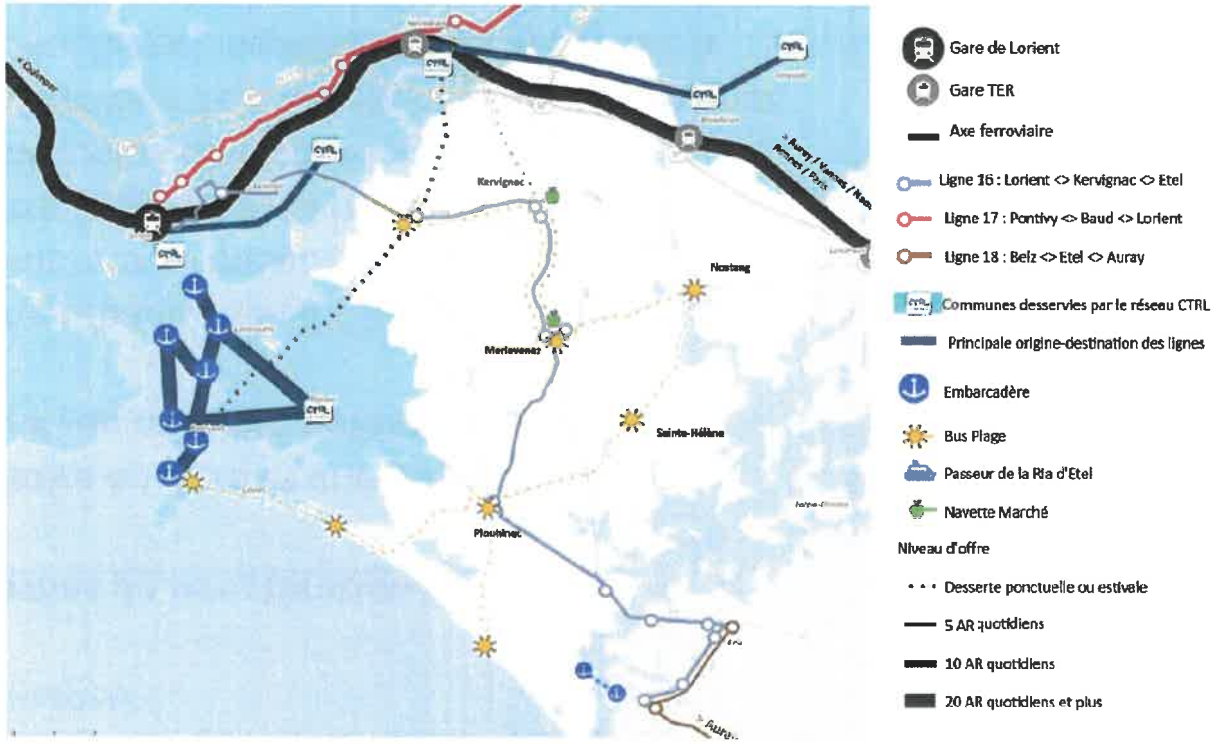

Les enjeux de mobilité

Des enjeux en termes de structuration du réseau

- **Des enjeux en termes de fluidité**
  - Des points de congestion vers Lorient : un trafic en direction de l'agglomération Lorientaise saturé en heure de pointe sur les traversées du Blavet

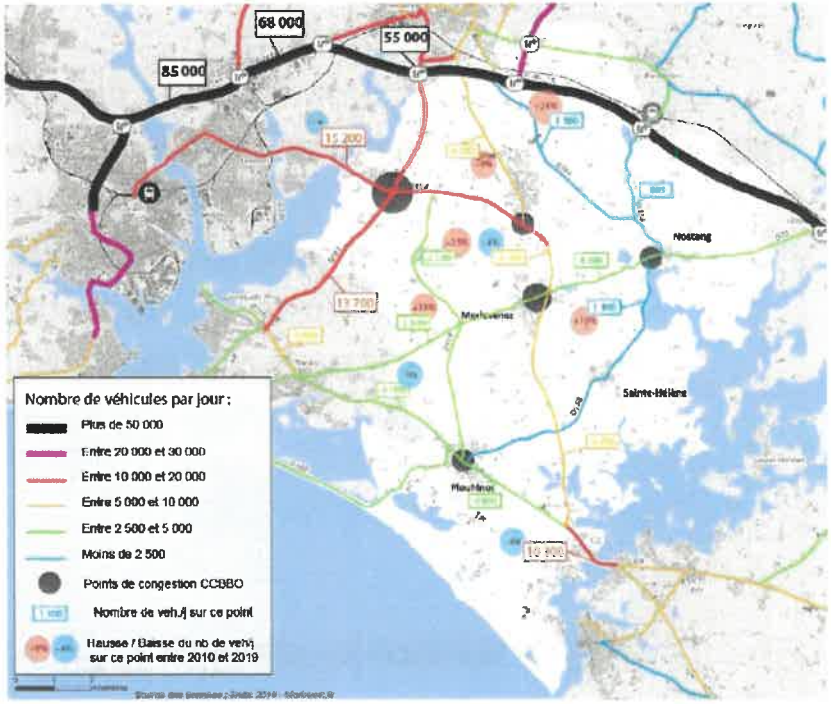

- **Des enjeux en termes de niveau d'offre et d'attractivité des transports en commun**
  - Des horaires de la ligne 16 cantonné aux horaires scolaires (dernier départ de Lorient à 18h15)
  - 5 AR quotidiennement (niveau comparable en période estivale) et 2 AR le samedi
  - Une tarification (trajet unique à 2€ / mensuel : 42 €) potentiellement attractive mais uniquement pour des échanges avec Lorient, pour des trajets internes les usagers privilégient logiquement leur voiture

Les enjeux de mobilité

Un modèle tout-automobile qui questionne

- **Un modèle tout-auto ancré**
  - 80% des déplacements réalisés par les habitants le sont en voiture
  - A l'exception des achats de proximité et des déplacements vers les activités sportives (potentiellement de courtes distances),**la voiture est utilisée dans 9 déplacements sur 10**
  - Plus de **11% des déplacements recensés le sont à pied, 7% en vélo**
  - **Les transports collectifs et le covoiturage représentent moins de 2% des déplacements**
  - **Pour les usagers qui se rendent sur le territoire, 77 % utilisent la voiture, 11% le vélo**

- **Des enjeux de durabilité de ce modèle**
  - D'un point de vue **écologique**
  - D'un point de vue **économique – pour les ménages comme pour les collectivités**
    - Le budget des ménages liés aux déplacements est croissant…
    - …Et la non-possession d'une voiture devient un marqueur social
    - …D'autant plus sur des territoires périurbains et ruraux
  - Du point de vue du **partage de l'espace**, où la voiture **a trop de places sur l'espace public** au détriment des autres modes (transports collectifs, marche, vélo…)

Les enjeux de mobilité

Un modèle tout-automobile qui questionne

- **Pas d'incitation psychologique au report modal au regard des facilités de circulation en voiture et des habitants encore craintifs sur les alternatives à la voiture individuelle**
  - 30% des habitants interrogées répondent que réduire la place occupée par le stationnement automobile n'est pas du tout une solution importante à développer, 38% considèrent que ce n'est pas vraiment une solution à développer
  - 15% répondent que mettre en place un système d'autopartage n'est pas du tout une solution importante à développer, 36% considère que ce n'est pas vraiment une solution à développer

- **Mais une timide évolution du rapport à l'automobile sur certains points**
  - 66% des habitants interrogées répondent que développer le covoiturage est certainement ou plutôt une solution importante à développer
  - 66 répondent que limiter les vitesses dans les traversées des communes est certainement ou plutôt une solution importante à développer

Les enjeux de mobilité

Des enjeux en termes d'offre alternative à la voiture

- **Une offre qui existe mais qui est trop encore trop peu développée et connue des usagers**
  - Des aires de covoiturage trop peu approfondies : seulement 3 aires sur le territoire
  - Des efforts en termes d'intermodalité à poursuivre : uniquement quelques arrêts structurants de la ligne 16 disposent de premiers aménagements facilitant l'intermodalité (une offre de stationnement voiture, des places de stationnement vélo abritées pour de la longue durée, des cheminements de rabattement sécurisés, des points de départ de randonnée pédestre)
  - Pas de réelle lisibilité de l'offre, des carences en termes de valorisation de ce qu'il existe déjà, et des démarches communales plus que communautaires

- **Une pratique cyclable déjà bien ancrée mais des services complémentaires insuffisants pour constituer une alternative à la voiture dans les déplacements quotidiens**
  - 40% des habitants interrogés admettent une pratique cyclable régulière de loisirs mais seulement 16% déclarent avoir une pratique régulière pour des déplacements pendulaires
  - Des freins à la pratiques cyclables multiples :
    - **86 % des habitants interrogés juge** la **cohabitation difficile avec l'automobile** et des aménagements trop limités
    - **36 %** des **aménagements cyclables qui sont dangereux**
    - **22 % l'absence de stationnement vélo**

- **La question des mobilités jeune hors déplacements scolaires à investir**

Encourager les mobilités au sein du territoire : un potentiel de cohésion territoriale

- Des déplacements en grande majorité vers Lorient malgré un réseau interne qui semble satisfaisant
  - Des conditions de circulation fluides sur la CCBBO
  - Des transports pour usages ponctuels
    - Des bus plage proposés par la CC l'été
    - Des lignes vers le marché d'Hennebont le jeudi
    - Des lignes scolaires
    - Le passeur de la ria d'Etel

- Mobilités douces : encore des discontinuités (entre les communes et les zones urbaines ,vers les zones d'activité) mais des structures déjà existantes sur lesquelles s'appuyer (axe structurant Kernours <> Kervignac <> Merlevenez, traversées du Blavet de la Ria d'Etel déjà existantes)

- Le covoiturage : une offre encore émergente (problèmes d lisibilité, de mises en lien)

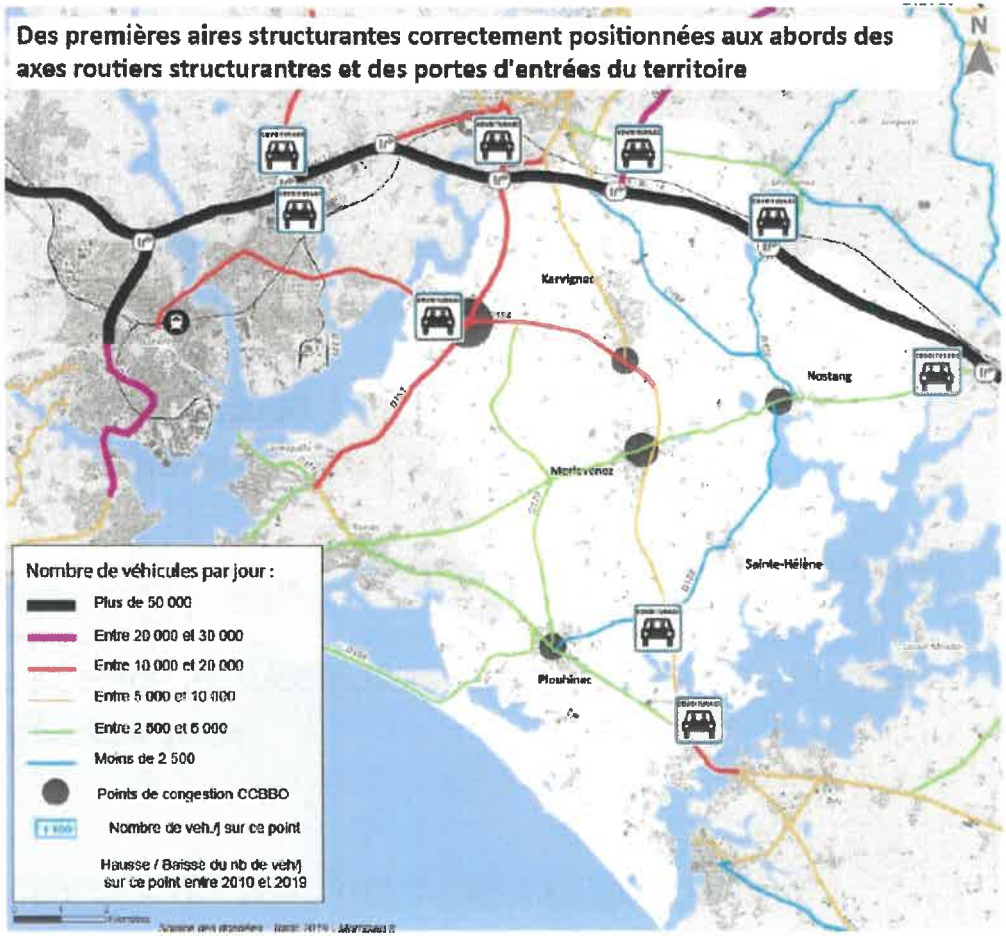

Source : Etude pour la mise en place d'un Plan de Mobilité et la définition d'un Schéma Directeur Vélo, CCBBO

Synthèse des enjeux de mobilité

Cf. Etude pour la mise en place d'un Plan de Mobilité et la définition d'un Schéma Directeur Vélo

Constat : un **modèle tout voiture** prégnant sur le territoire qui pose des enjeux écologiques et économiques pour les ménages et les collectivités

Des enjeux en termes de structuration du réseau compte tenu

- Du caractère enclavé du territoire et des forts besoins de mobilité de la population vers Lorient agglomération
- De la desserte limitée du territoire et d'une absence de rabattement vers les lignes structurantes situées aux franges
- Des enjeux en termes de fluidité et des points de congestion vers Lorient
- Du niveau d'offre et d'attractivité des transports en commun

Des enjeux d'évolution des usages et d'incitations au report modal au regard des facilités de circulation en voiture et des habitants encore craintifs sur les alternatives à la voiture individuelle

Des enjeux en termes d'offre alternative à la voiture

- Une offre qui existe mais qui est trop encore trop peu développée et avec des discontinuités (entre les communes et les zones urbaines ,vers les zones d'activité) et connue des usagers.
- Une pratique cyclable déjà bien ancrée mais des services complémentaires insuffisants
- La question des mobilités jeune hors déplacements scolaires à investir

Quelques actions communales identifiées (*cf. note préfiguration CRTE*)

L'étude mobilités visant la mise en place d'un plan de mobilité et d'un schéma directeur vélo permettra de formaliser les orientations stratégiques et un programme d'actions à inscrire au CRTE

La définition des objectifs et du plan d'actions pourra se faire en référence des indicateurs disponibles pour le CRTE

•Nombre de kilomètres de pistes cyclables
•Existence de pôle(s) multimodal(aux) ferroviaires
•Existence de zone(s) à faible émission
•Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé :
•Automobile - Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public
• Part de véhicule bas carbone dans la flotte de transports collectifs
• Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité

Deux actions spécifiques communales identifiées :

Kervignac :

- Liaison douce/ vélo, poursuite de voie de contournement ;

Plouhinec :

- Voie et liaison douce : question sur les chemins d'exploitations
- Aménagement de voirie à Kerpotence/ Pont-Lorois avec enfouissement des réseaux

Développement économique : un dynamisme interne malgré une dépendance de Lorient

Une concentration des zones d'activité sur la N165 vers Lorient, et sur la D9, qui traverse le territoire

- 9 zones réparties sur trois communes : Kervignac, Merlevenez, et Plouhinec
- Les zones d'activité de Kervignac développées sur RN 165
- Les zones d'activité le long de la D9, axe central du territoire

- Zones en projet d'extension :
  - CI du Porzo
  - ZA de Kerio
  - ZA du Bisconte
  - Kermorhan (Nostang)

ZAE	HA	NRE ENTREPRISES	NRE SALARIES	Dominance
PA KERMARIA	2,4	9	30	Artisanat
PA KERMASSONNET	9,82	17	320	Industrie
PA KERNOURS	3,85	10	45	Commerce
CI PORZO	58,9	25	1440	Industrie agro
ZA BRAIGNO	4,62	15	100	Commerce - Artisanat
ZA BELLEVUE	14,42	40	160	Artisanat
ZA EGLANTIERS	3,3	8	15	Artisanat
ZA BISCONTE - KERROS	21,1	20	440	Industrie - Bâtiment
PA LOCMARIA	1,25	5	5	Artisanat
TOTAL	119,16	149	2 555	Industrie - Artisanat

Le SCOT du Pays de Lorient : développer les ZA existantes et celles qui se trouvent dans des zones stratégiques

Le Scot du Pays de Lorient prévoit de s'appuyer sur les ZA pour assurer un développement économique en :

- Créant les conditions foncières et immobilières du développement économique
- Permettant le développement une économie diversifiée
- Pérennisant certaines activités menacées par la pression foncière et commerciale notamment les activités productives (industrie, services aux entreprises , etc.), les activités portuaires ou encore agricoles

Des insuffisances et des réels besoins identifiés

- Les besoins en zones d'activités nouvelles sont estimés entre **181 et 213 ha cessibles d'ici 2037**
- Il n'y a aujourd'hui que 27,4 ha immédiatement disponibles dans les zones d'activités du pays, c'est-à-dire 35% de moins que fin 2013.

Mais, un développement qui s'organisera autour des centralités et des ZA déjà existantes

- Kerpont identifiée comme pôle majeur qu'il s'agit de conforter
- Le développement du foncier productif au Nord et dans la partie du pays entre rade et ria est prévu mais principalement autour de zones avec un accès rapide à la 4 voies
- La ZA Porzo à Kervignac, la ZA de Bellevue à Merlevenez et la ZA Bisconte à Plouhinec sont reconnues comme des centralités

Un tissu économique industriel porté par les petites entreprises

- Le secteur tertiaire représente plus de la moitié des emplois locaux mais le territoire garde **une forte vocation industrielle** puisque près d'un tiers des emplois sont dans l'industrie contre 16% dans le Morbihan.

Répartition des emplois locaux par secteurs d'activité

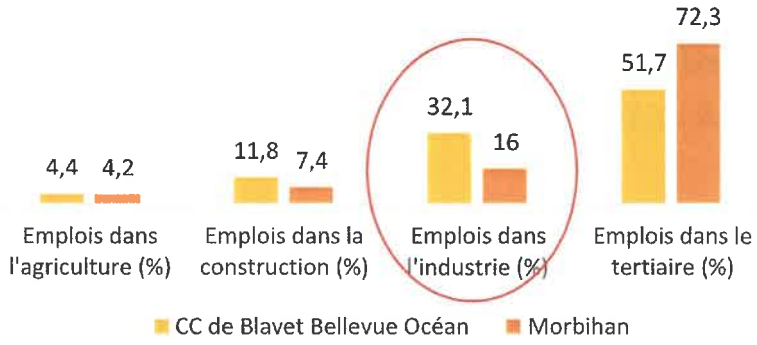

Nombre d'établissements en fonction du nombre de salariés *(Cérur, source : INSEE 2018)*

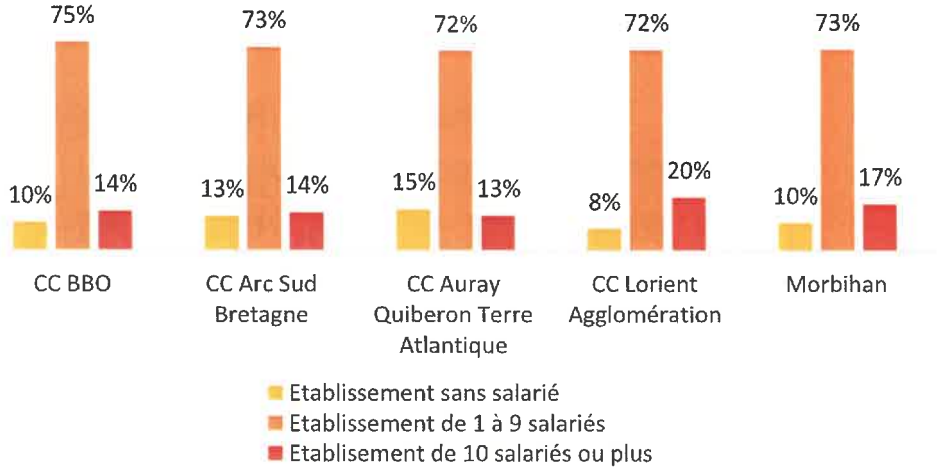

- Au niveau intercommunal, 85 % des établissements accueillent moins de 10 salariés
- 4 entreprises comptent plus de 100 salariés
- On retrouve une structuration proche au niveau départemental avec une part d'établissements accueillants plus de 10 salariés légèrement plus élevée (17% contre 14%)
- On peut rapprocher BBO d'EPCI voisins excepté la CC de Lorient Agglomération qui est caractérisée par une part moins importante d'établissements sans salariés ou accueillants 1 à 9 salariés et une proportion plus importante d'établissement de 10 salariés ou plus

Une dynamique économique caractérisée par un taux positif de création d'entreprises jusqu'en 2019

- Jusqu'en 2019 une économie dynamique avec taux de **création d'entreprises** de 13%
- Le secteur le plus dynamique est l'information et la communication à l'image du Département

Taux de création d'entreprises par secteurs d'activité en 2019

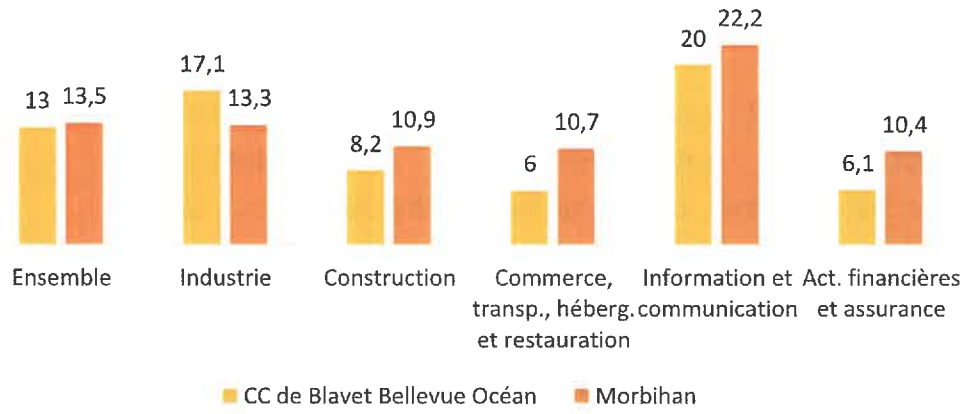

Evolution du nombre de création d'entreprises sur BBO

(Cérur, source : INSEE)

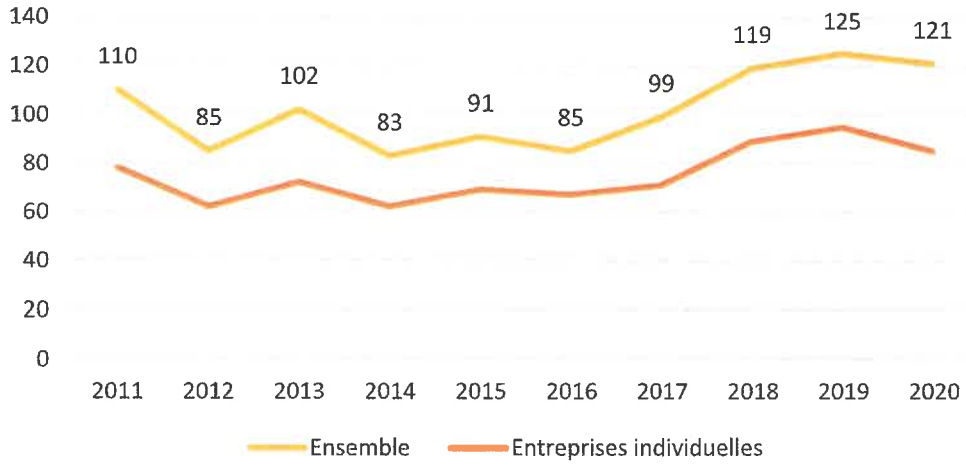

- Une croissance constante du nombre d'entreprises créées chaque année à BBO entre 2016 à 2019
- Mais, une diminution entre 2019 et 2020 => une conséquence de la crise sanitaire ?

Une croissance continue de l'emploi sur le territoire et une concentration sur Kervignac et Plouhinec

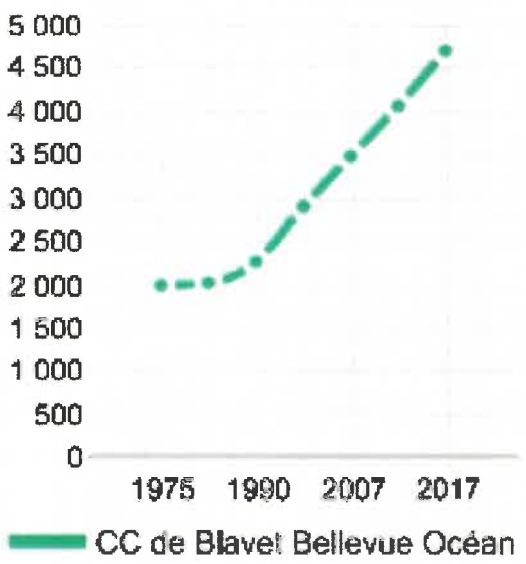

- De très bonnes dynamiques d'emploi : **un taux d'évolution annuel de l'emploi de 3,07%** contre -0,06% à l'échelle du Morbihan
- Un nombre d'emplois qui n'a cessé de croitre depuis 1975
- En 2018, le territoire compte 4 839 emplois
- Une baisse du rythme de création d'emplois dû à la diminution du nombre d'entreprises crées à prédire ?

- Les emplois du territoires sont principalement concentrés sur la commune de Kervignac (58,2%) et sur la commune de Plouhinec (24%). Ces deux commues rassemblent ainsi 82,2% des emplois de l'intercommunalité.

Répartition des emplois du territoire par communes

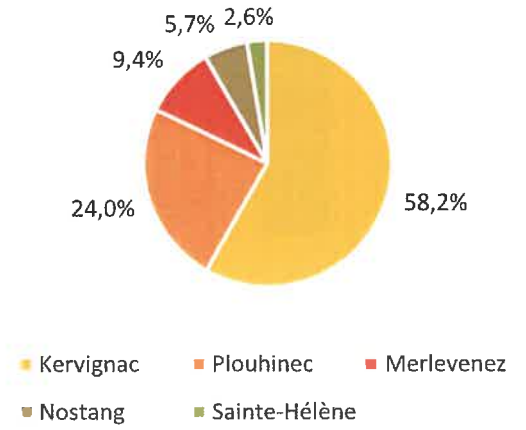

Un taux d'activité important mais des actifs qui ne travaillent pas en majorité sur le territoire

- Le taux de chômage à l'échelle de l'intercommunalité est plus bas qu'à l'échelle départementale aussi bien pour les hommes que pour les femmes

- Comme à l'échelle départementale un taux de chômage plus élevé chez les femmes que chez les hommes

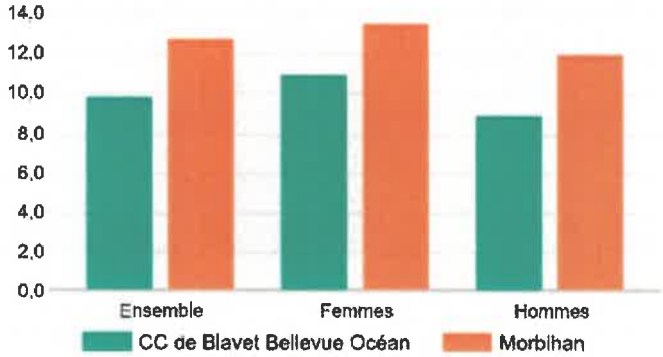

Source : Insee, RP - 2017

Part de la population active de chaque commune qui travaille ...

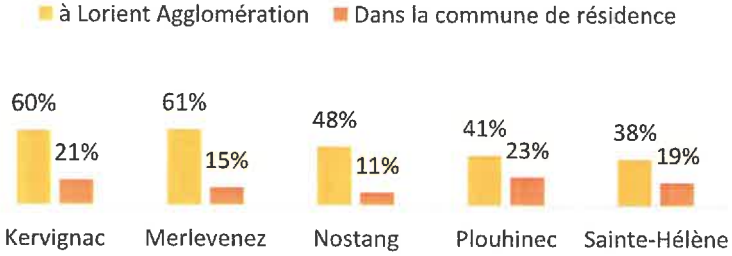

Indice de concentration de l'emploi par communes

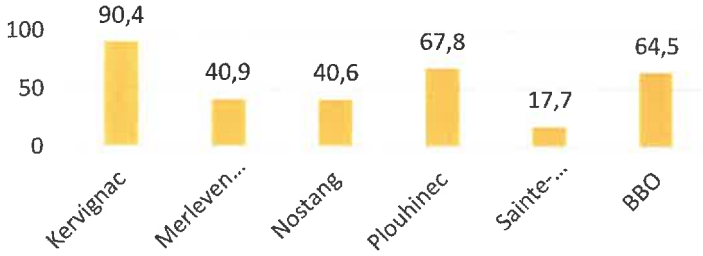

Source : INSEE, RP 2018 et REE 2019

- **Kervignac remplit une fonction économique, néanmoins ces emplois ne sont pas occupés en majorité par des habitants de l'intercommunalité**
  - Sur Kervignac l'indice de concentration de l'emploi est de 90 pour 100 actifs cependant, seulement 21% travaillent sur la commune

- **Plouhinec présente une situation intermédiaire.**

- **Sainte-Hélène, Merlevenez et Nostang offrent très peu d'emplois** aux actifs de leur territoire.

Décalages entre types d'emplois proposés sur BBO et types d'actifs résidant sur le territoire

CSP des actifs en 2018 (Cérur, source : INSEE)

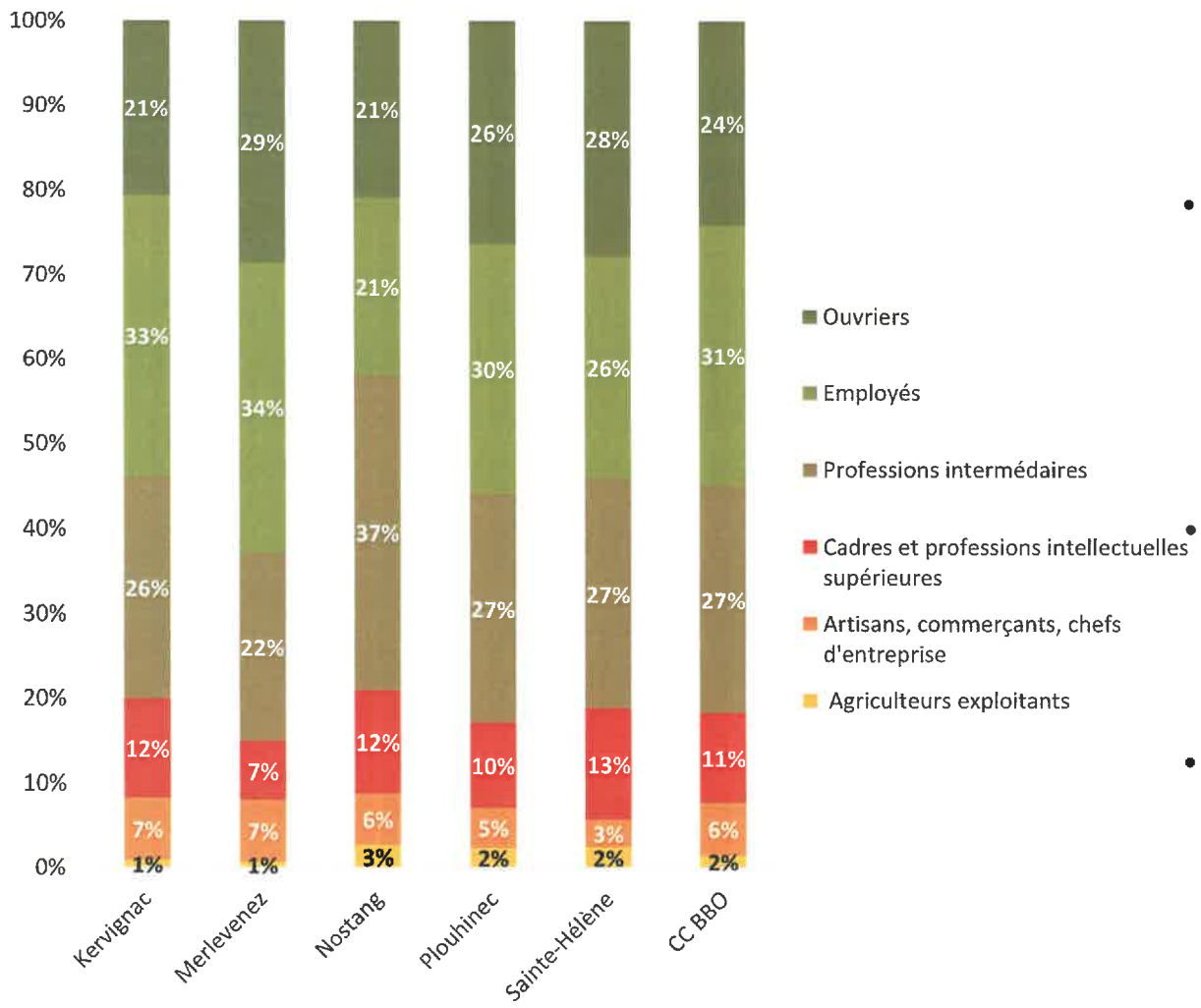

- Le **territoire** est caractérisé par une part importante **d'employés et d'ouvriers** (55%) soit légèrement plus qu'à l'échelle départementale (50%) et régionale (48%)
- **Merlevenez** a une part plus importante **d'ouvriers** (29%) et **d'employés** (34%) que les autres communes et au contraire une proportion moins importante de professions intermédiaires (22%), de cadres et professions intellectuelles (7%)
- A l'opposé la commune de **Nostang** a une part légèrement plus faible d'employés (21%) et d'ouvriers (21%) et plus de **professions intermédiaires**
- Les autres communes on une structure proche de celle de l'échelle intercommunale

Décalages entre types d'emplois proposés sur BBO et types d'actifs résidant sur le territoire

CSP des emplois au travail en 2018 (Cérur, source : INSEE)

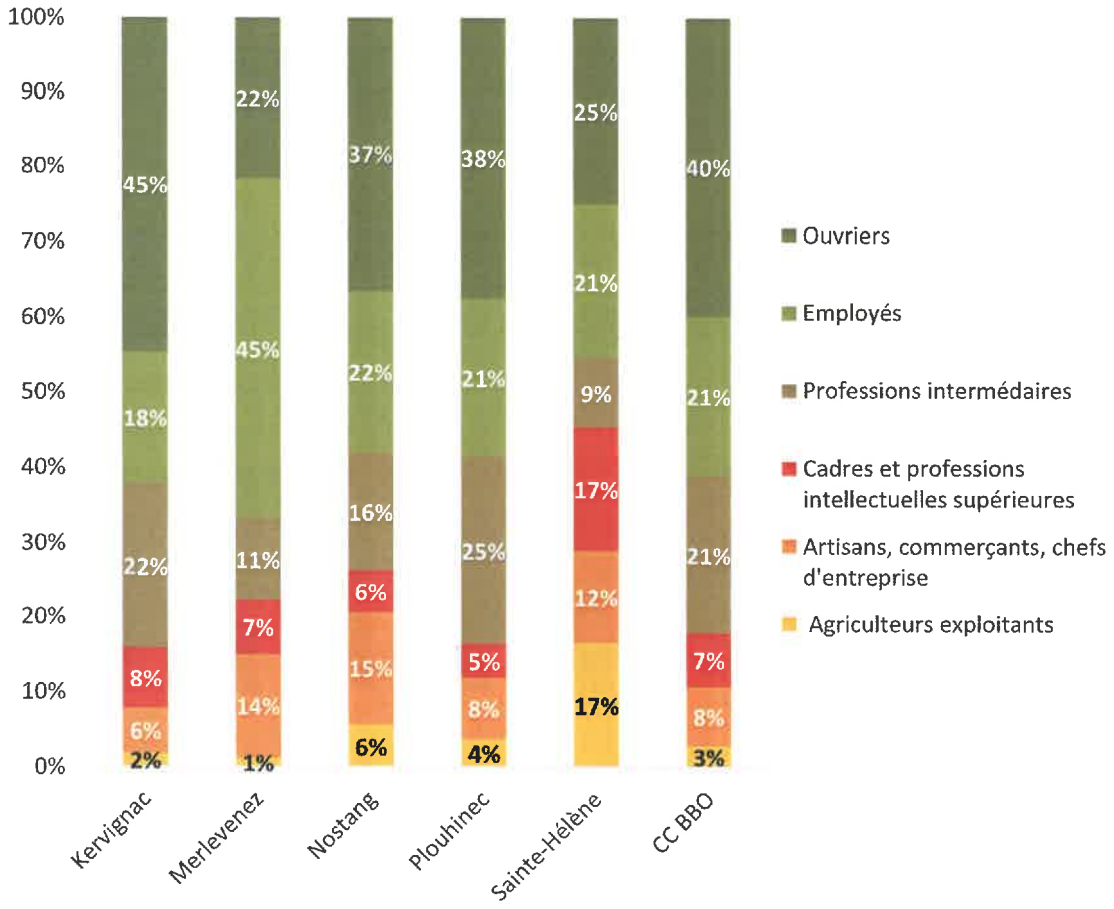

- Les emplois proposés sur le territoire sont en majorité des **emplois d'ouvriers ou d'employés** à l'échelle intercommunale ces emplois représentent **61%,** et peuvent atteindre **63% à Kervignac** (45% d'emplois d'ouvriers et 18% d'employés) ou **67% à Merlevenez** (22% ouvriers et 45% employés)

- La commune de **Sainte-Hélène** a une vocation plus **agricole** (17% des emplois sont des emplois d'agriculteurs exploitants) alors qu'au niveau de BBO la proportion est de 3%. La commune est également caractérisé par une haute part d'emplois de **cadres et professions intellectuelles**

- La proportions d'emplois d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise varie selon les communes entre 6 et 12% et est de 7% sur BBO

Décalages entre types d'emplois proposés sur BBO et types d'actifs résidant sur le territoire

- **Un décalage visible à l'échelle intercommunale**

CC BBO (Cérur, souce : INSEE 2018)

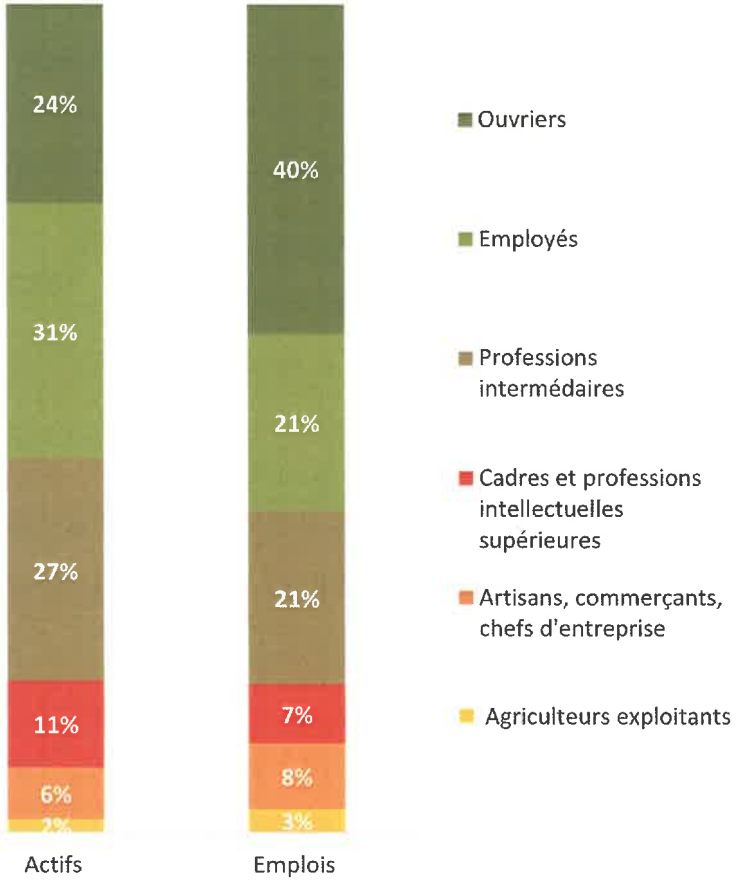

- Il existe donc une part beaucoup plus importante d'emplois d'ouvriers que d'actifs résidants ouvriers : 40% des emplois locaux sont occupés par des ouvriers, alors que seulement 24% des actifs sont des ouvriers

- Au contraire, il y a une sous représentation des emplois de professions intermédiaires (21%), de cadres et de professions intellectuelles (7%) par rapport aux actifs résidants (31% exercent des professions intermédiaires et 11% sont cadres ou exerces des professions intellectuelles) sur l'intercommunalité

- Dans des proportions moindre on remarque une légère surreprésentation des emplois d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (8%) par rapport aux CSP des résidants (6%)

Décalages entre types d'emplois proposés sur BBO et types d'actifs résidant sur le territoire

- **De manière plus ou moins marquée selon les territoires**

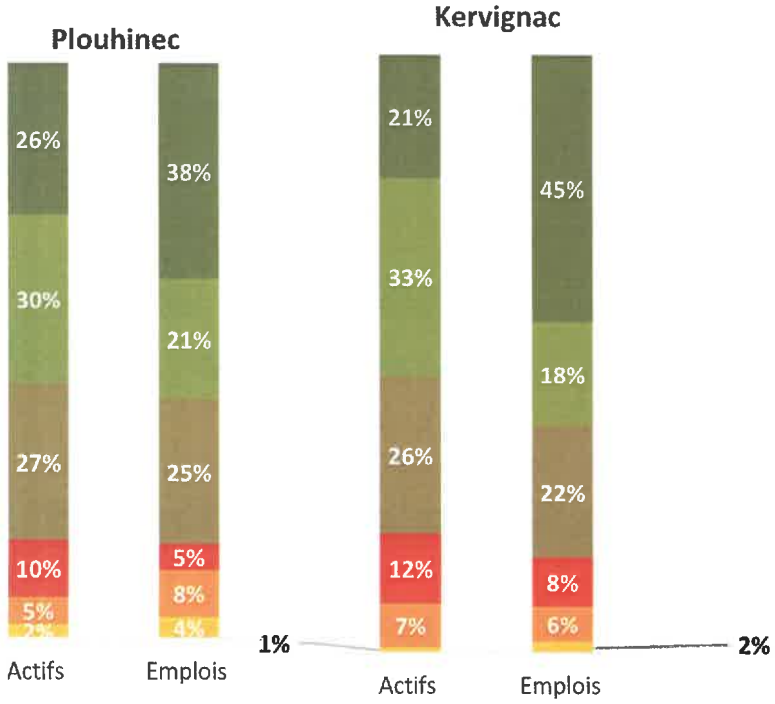

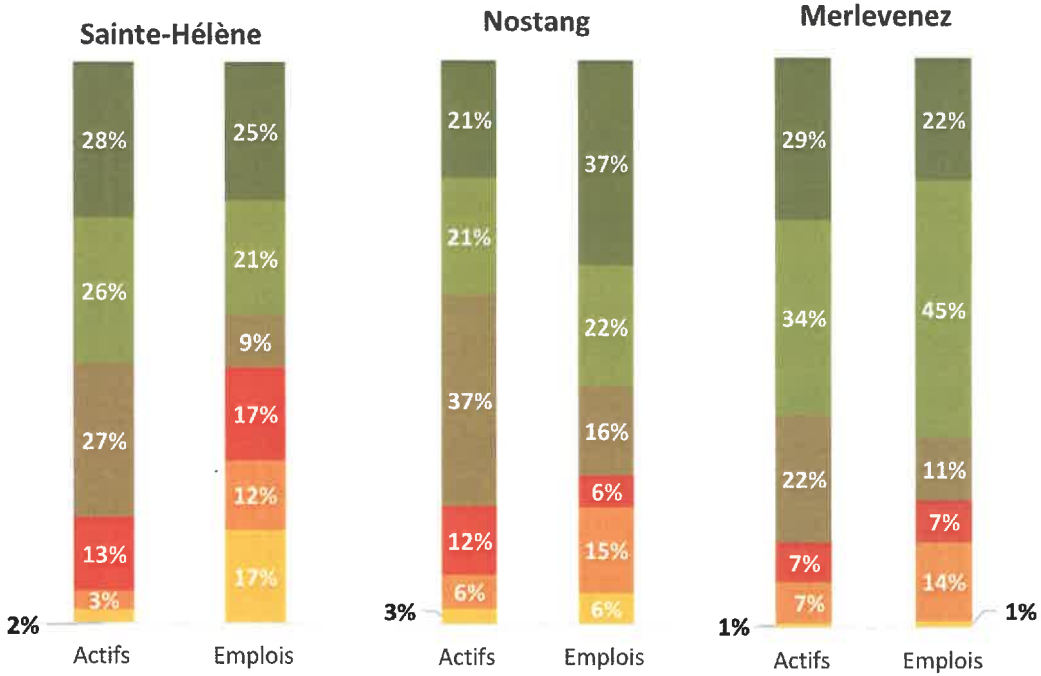

- Selon la vocation des communes des décalages différenciés

Des actifs très mobiles

EPCI de travail des actifs qui habitent à BBO

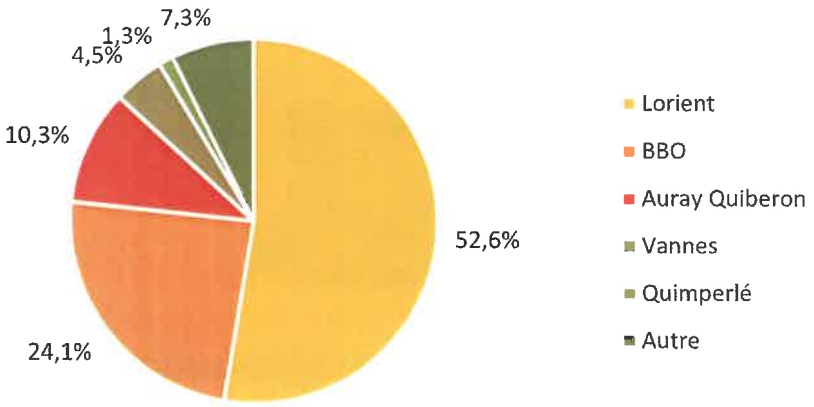

- Un quart des actifs vit et travaille sur BBO
- Plus de la moitié des actifs résidant sur territoire travaille à Lorient
- **Flux sortants** => 75 % vont travailler hors de BBO

- La part d'emplois à BBO occupés par des habitants de l'agglomération de Lorient (38,6%) est similaire à celle des emplois occupés par les résidents de BBO (38,9%)

- **Flux entrants** => 60 % des emplois occupés sur le territoire le sont par des personnes résidant hors BBO

EPCI de résidence des actifs qui travaillent à BBO

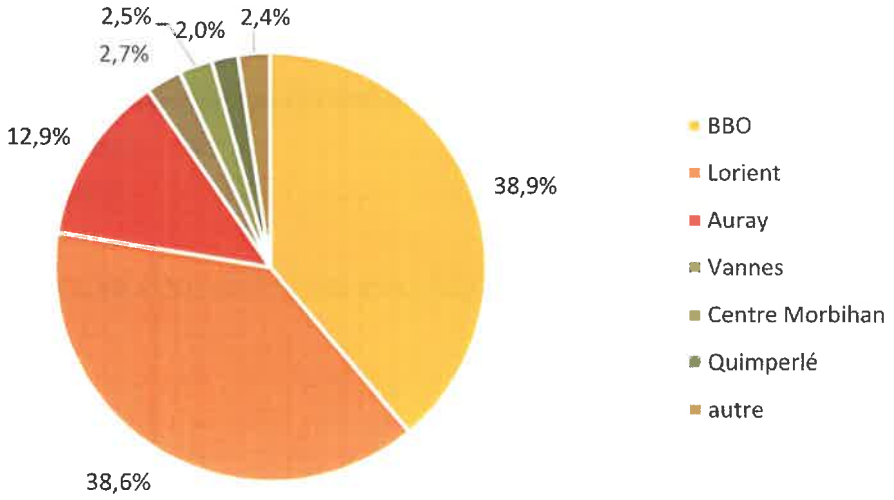

Source : INSEE, RP 2018

Zoom tourisme, un potentiel de développement

Data tourisme.gouv.fr

Des atouts

- **Une offre d'hébergement**
  - Un hôtel 4 étoiles comprenant 22 chambres sur la commune de Kervignac
  - Deux campings sur la commune de Plouhinec
    - Un camping 4 étoiles de 257 emplacements
    - Un camping non classé de 15 emplacements
    - 90% des emplacements sont loués a une clientèle de passage
  - De nombreux gîtes
- **De nombreux circuits de randonnée regroupés dans des topo-guides disponibles sur internet (site de la communauté de communes) ou en Mairie**
- **Des communes riches en patrimoine**

Zoom tourisme, un potentiel de développement

- **Des évènements estivaux**
  - Festival du chant de l'eucalyptus à Plouhinec
  - Fête de l'huitre à Sainte-Hélène
  - Festival les pieds la vase à Kervignac
- **Un point touristique unique à Plouhinec**

Mais des atouts non valorisés

- **Un manque de référencement**
  - Peu de lieux identifiés dans les incontournables ou principales destinations sur les sites internet comme lorient.bretagne.sud.tourisme, tourisme.bretagne.com, morbihan.com, etc.
  - Un site de l'intercommunalité peu développé sur la thématique du tourisme

Une communauté de communes investie sur le développement économique

- **Une commission économique mise en place récemment**

- **Les compétences acquises**
  - Gestion des zones d'activités
  - Politique locale du commerce
  - Promotion du tourisme
  - Soutien aux opérations d'économie circulaire

- **L'accent mis par la CC sur l'insertion et l'aide à l'emploi via la commission Transition Professionnelle**
  - Une collaboration étroite avec les acteurs de l'emploi du territoire pour mettre en place :
    - Le point accueil emploi (intégré à la MSAP)
    - Les ateliers d'insertion professionnelle (ateliers ACTE)
    - Les chantiers de transition professionnelle
    - La démarche SEVE à destination des employeurs du territoire

- **Des projets**
  - Etude de requalification des ZA et extension des zones de Plouhinec, Merlevenez, Kervignac
  - Observatoire des entreprises

synthèse des enjeux

Constats

- Un décalage entre profils des emplois et profils des actifs résidents
- Une activité économique intense et dynamique qui génère des mobilités carbonées.
- Une tension sur le foncier disponible
- Des vocations économiques contrastées entre communes
- Un potentiel touristique sous exploité

Enjeux

- La nécessité d'une approche transversale du développement économique : mobilités, habitat, services= > accueillir des ménages aux profils plus diversifiés, offrir des conditions d'habitat plus accessibles
- La nécessité d'une approche globale et partagée sur les avantages et les risques que pose la spécialisation des vocations des communes
- Une vision partagée et anticipée de l'évolution des ZA – observatoire, stratégie foncière…
- Au-delà des zones d'activités, comment réinscrire l'économie dans la proximité ? Quelles formes de diversification? Quelle inscription dans les centres bourgs?
- La carte tourisme : un potentiel de développement économique équilibré du territoire qui s'appuie sur la diversité de ses ressources

Des pistes d'orientation suggérées en séminaire

Des pistes d'orientation qui répondent en grande partie aux enjeux

- **Consolider l'attractivité économique du territoire**
  - S'appuyer sur la diversification et la complémentarité des activités
  - Valoriser le tourisme =>
    - Création d'un OT communautaire, valorisation du territoire communautaire
    - Structuration de l'offre touristique en lien avec la Destination Bretagne Sud portée par la Région
  - Intégrer le développement économique dans les autres secteurs de politiques publiques (logement, salaires, petite enfance) : créer les conditions d'accueil de salariés
  - Mettre en place une stratégie d'offre foncière sur les zones d'activités (observatoire, suivi)
  - Accompagner et favoriser l'accueil des porteurs de projets

- **Fédérer les moyens et renforcer l'économie de proximité**
  - Renforcer la coordination des acteurs économiques pour développer l'économie circulaire
  - Garantir des espaces multifonctionnels dans les actions de revitalisation des CB
  - Remplir un rôle de coordination : mobiliser et valoriser les moyens existants
    - Coordonner les outils de communication
    - Mettre les locaux en réseaux
    - Faire évoluer la fiscalité ?

Des pistes d'actions déjà identifiées *(cf. note préfiguration CRTE)*

- **Valoriser le tourisme**
  - Création d'un OT communautaire, valorisation du territoire communautaire
  - Structuration de l'offre touristique en lien avec la Destination Bretagne Sud portée par la Région

- **Etude de requalification des Zones d'activités**
  - Amélioration de l'accessibilité des zones (signalétique, référencement cartes web)
  - Amélioration des services offerts dans les zones d'activités existante
  - Optimisation du foncier d'entreprise dans un contexte de grande tension de l'offre

- **Organiser un observatoire des entreprises avec des outils partagés avec les communes**

- **Extension des zones d'activités de Plouhinec, Merlevenez et Kervignac**

Logement : un marché de l'immobilier en tension croissante

Un parc locatif peu développé

En volume : 9 382logements en 2018

Logements par catégorie, évolution depuis 1968 (Cérur source recensement INSEE)

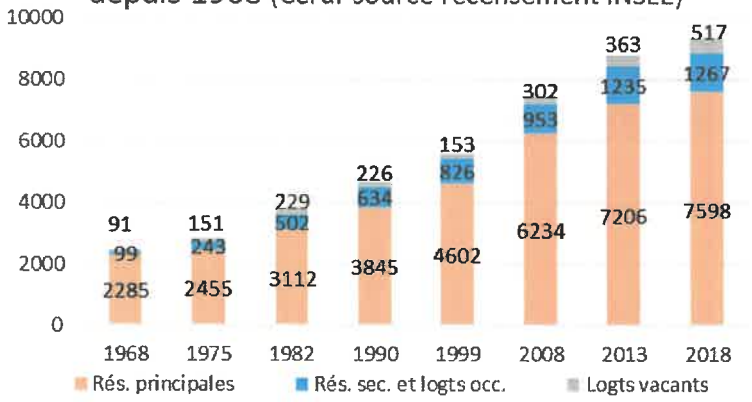

Répartition par statut d'occupation des résidences principales en 2018 (%) (Cérur source recensement INSEE)

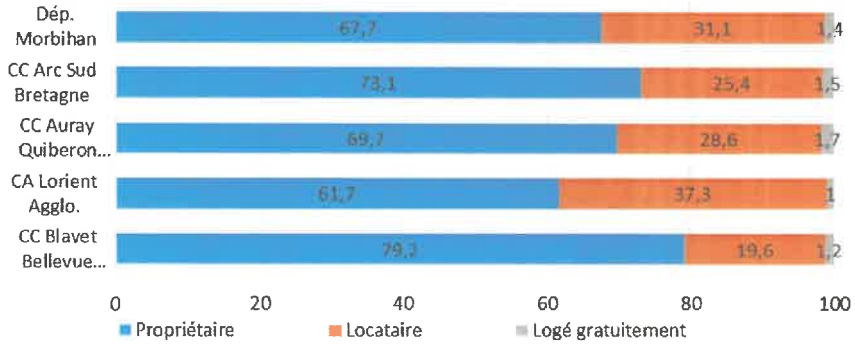

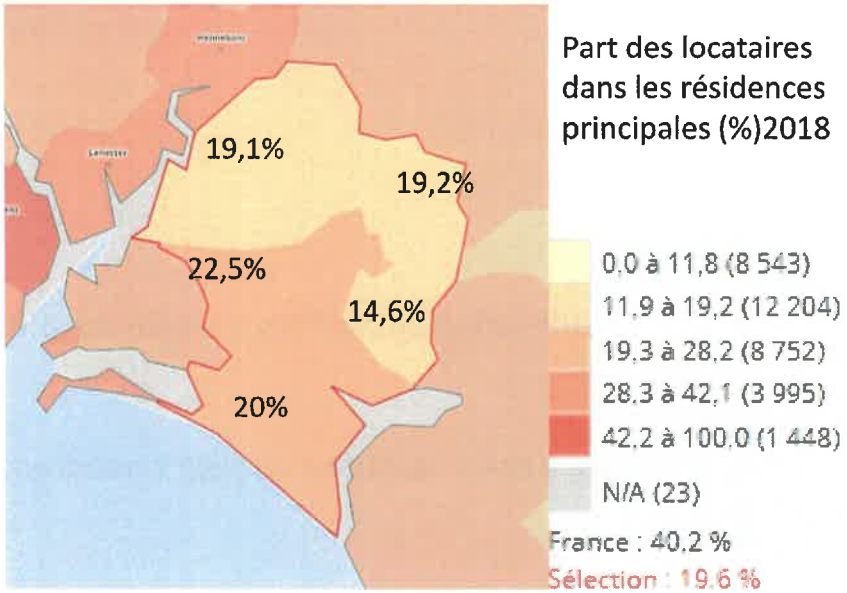

- **Une part de résidences secondaires inférieure au chiffre départemental:** 14% en 2018, contre 18% pour le département, et qui reste stable depuis les années 1980.
- Un taux de **logements vacants encore assez bas** (5,5% en 2018, contre 7,3% pour le département) mais qui augmente doucement depuis 1999
- **Un parc locatif assez limité: 19,6%**
  - Un taux bas par rapport à la moyenne du Morbihan (31%)
  - Mais également en comparaison avec d'autres communautés de communes plus rurales (Arc-Sud Bretagne : 25,4%, Oust à Brocéliande communauté : 24,3)

Un parc de grandes maisons

Part des maisons dans le parc de logements en 2018 (%), comparaison entre territoires (Cérur source recensement INSEE)

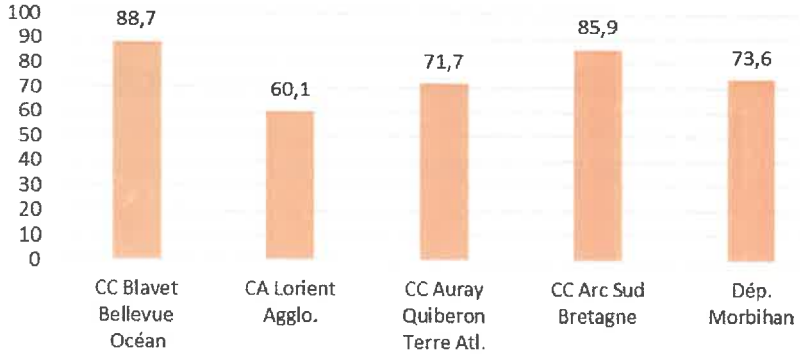

Part des résidences principales de 5 pièces ou plus en 2018 (%), comparaison entre territoires (Cérur source recensement INSEE)

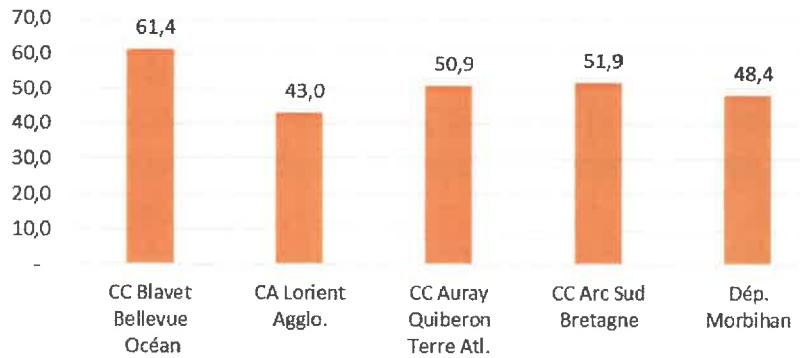

- Le territoire se distingue par un parc de logements composé à 89% de maisons, contre 74% pour l'ensemble du département.
- 61% des résidences principales comptent 5 pièces ou plus, contre 48% pour le département.

Un parc de grandes maisons plutôt occupées par leur propriétaire à l'année

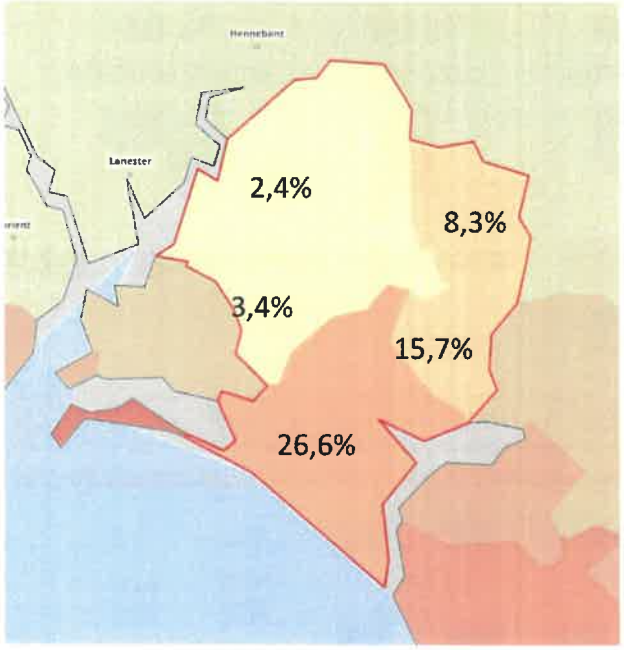

Part des résidences secondaires dans le parc de logements (%)2018

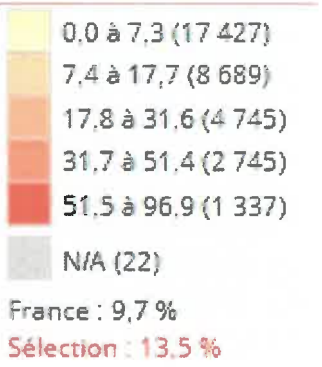

- **Une forte variabilité de la part des résidences secondaires**, avec des chiffres très faibles sur les communes des Kervignac et Merlevenez et plus du quart des logements pour Plouhinec.

- **Un taux de logements vacants assez faible sur l'ensemble du territoire**, variant entre 4,6% à Kervignac et 6,3% à Sainte-Hélène.

Des constructions neuves qui diversifient le parc

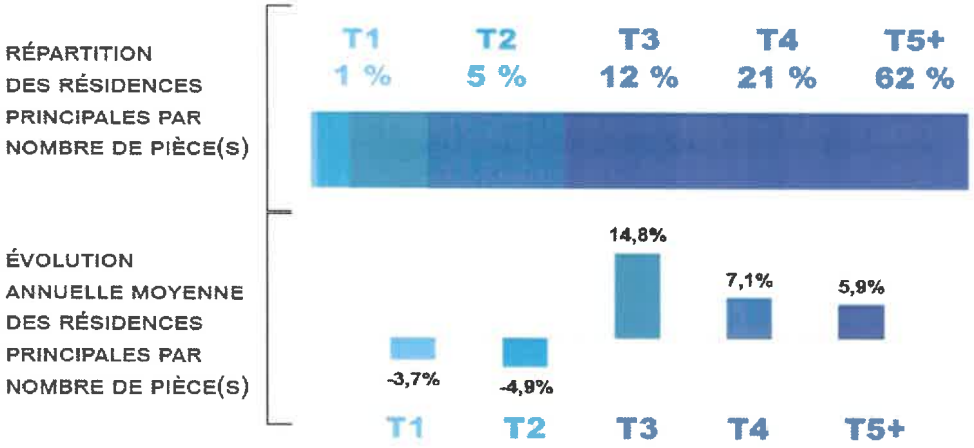

Un parc de grands logements qui s'agrandit malgré la baisse du nombre de personnes par ménage constatée

Une part de collectifs qui augmente (10% des logements autorisés en 2020 contre 8% en 2019, 1% en 2018, 4% en 2017 et 0% en 2016)

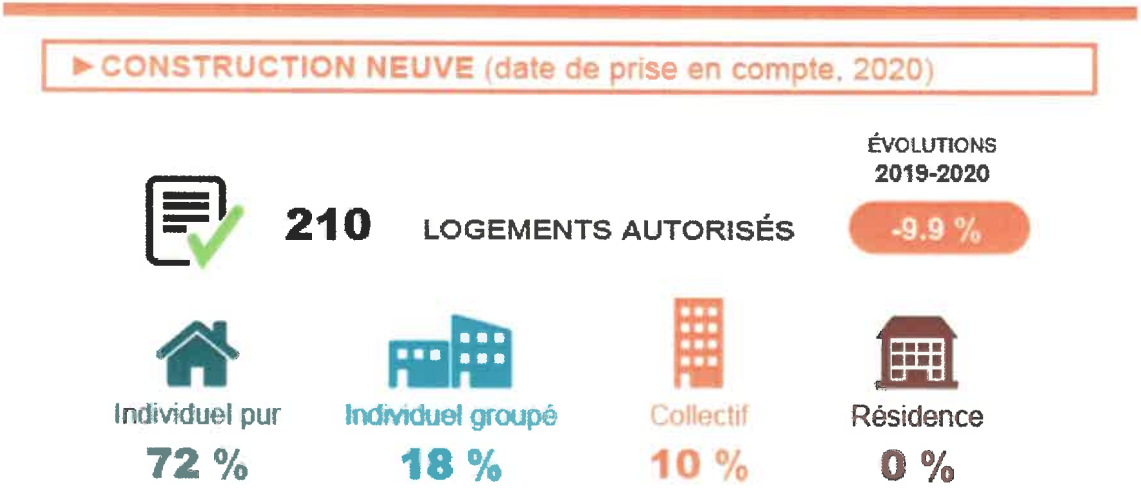

Source ADIL- Observatoire de l'habitat – Tableau de bord des indicateurs - 2021

Un parc de logements de faible qualité énergétique, surtout sur le littoral

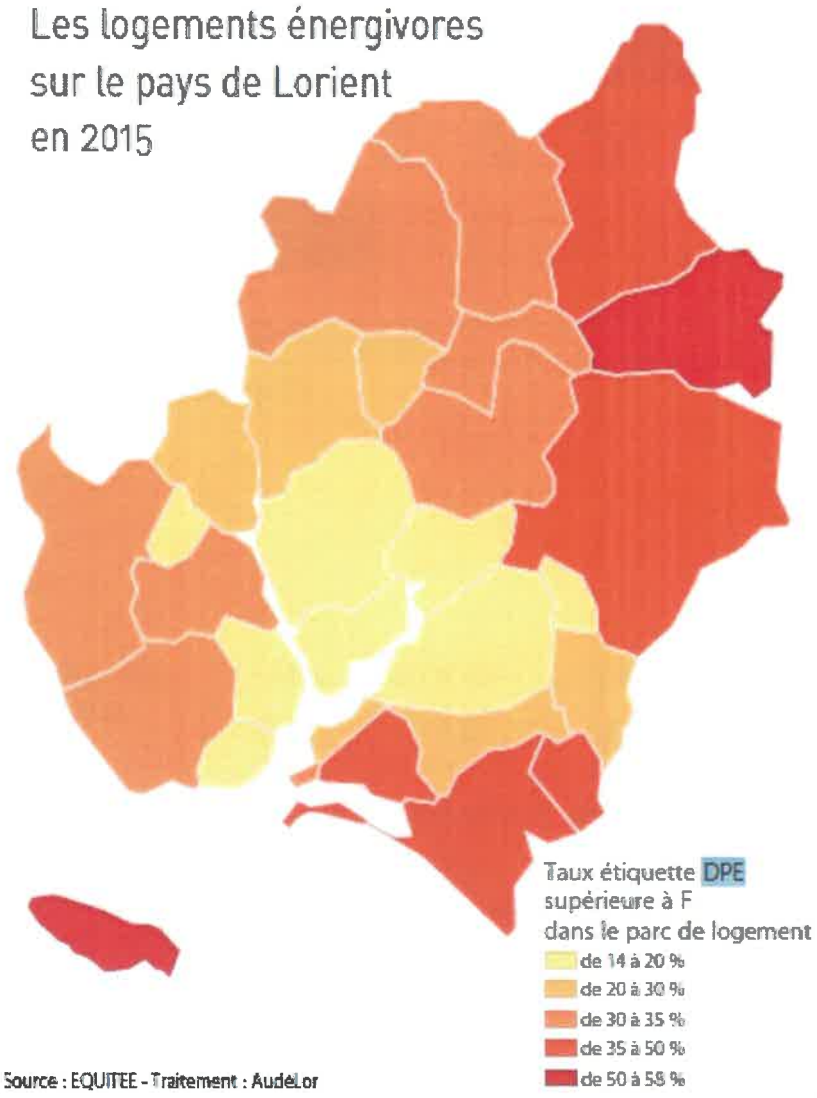

Source : EQUITEE - Traitement : AudéLor

- Un parc de faible qualité énergétique particulièrement à Plouhinec et Sainte-Hélène avec entre 35% et 50% de logements classés F ou G.
- Un parc plus récent à Kervignac et Merlevenez (donc plus performant)

Taux de logements construits avant 1971

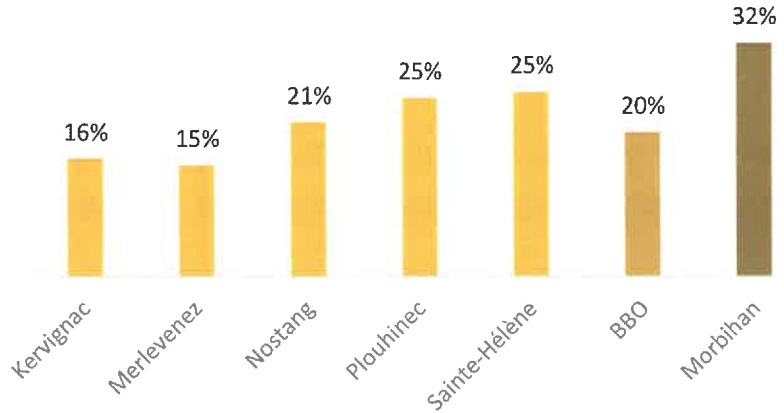

Source : PCAET du Pays de Lorient, 2020-2025

Un parc locatif privé de maisons individuelles

►LOYERS DU PARC LOCATIF PRIVÉ (2020)

	T1	T2	T3	T4+
Morbihan	12.1 €/m²	10.0 €/m²	8.8 €/m²	7.6 €/m²
CC de Blavet Bellevue Océan	- €/m²	10.4 €/m²	7.6 €/m²	8.4 €/m²

Sur le territoire, le parc locatif privé est composé à 75% de maisons individuelles. Les logements T4 ou plus représentent 56% du locatif privé.

Un parc locatif privé très différent donc de celui de l'ensemble du département (38% de T4 ou plus).

Morbihan

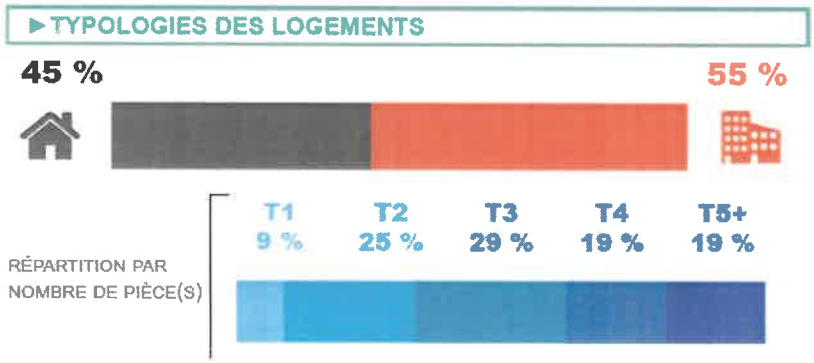

CC de Blavet Bellevue Océan

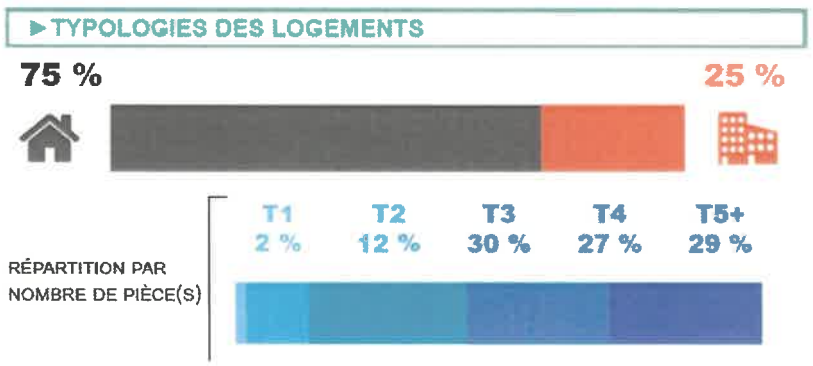

Source ADIL- Observatoire de l'habitat – Tableau de bord des indicateurs - 2021

Un parc social sous tension et peu adapté à la demande

- Un parc social sous tension :
  - Pas de vacance structurelle
  - Une demande qui augmente :
    - + 18,13 demandes en cours entre 2018 et 2019
    - + 9,7% de demandes en cours entre 2019 et 2020 (181)
- En 2020, on compte 4,1 demandes pour 1 attribution
- En 2020, 10% des demandes concernaient des logements 1 pièce alors qu'ils ne représentent que 1% du parc
- 24% des demandes concernaient des T4 ou + alors qu'ils représentent 34% du parc

Répartition des demandes par taille

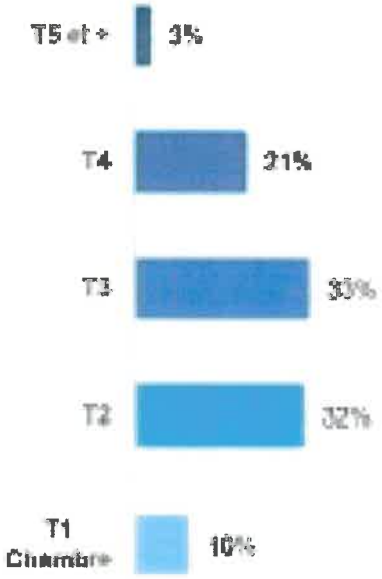

Répartition du parc par taille

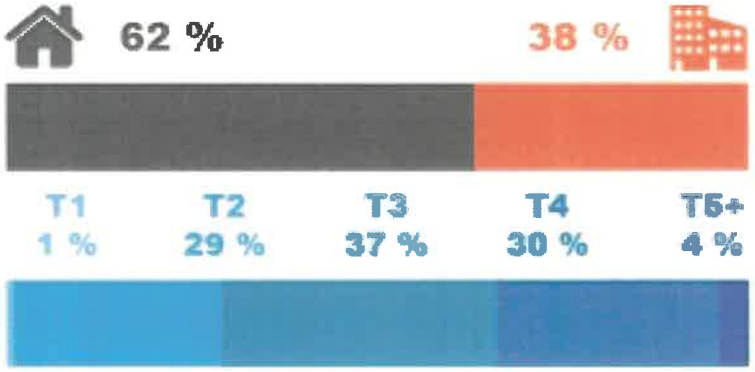

*Source : FDLS 2019 via ADIL56, observatoire du logement social du Pays de Lorient 2021
** Source : ADIL56, TDC BB

Une offre de logements pour personnes âgées

- Un nombre de places qui risque de ne plus répondre aux besoins compte tenu du vieillissement de la population
  - 43 places dont
  - 19 pour personnes âgées autonomes
  - 24 pour personnes âgées dépendantes

  Source Finess 2019

- 381 personnes de + de 75 ans vivent aujourd'hui seules à domicile

- *Quels besoins de mesures de maintien à domicile ?*

Une construction dynamique

Nombre de logements commencés (constructions neuves) par an pour 1 000 habitants 2015-2019

2010-2014

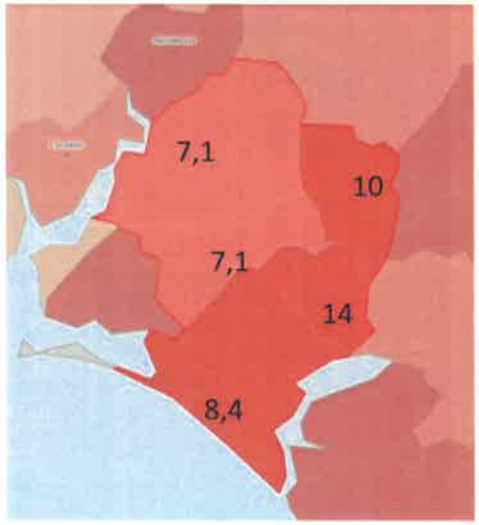

2015-2019

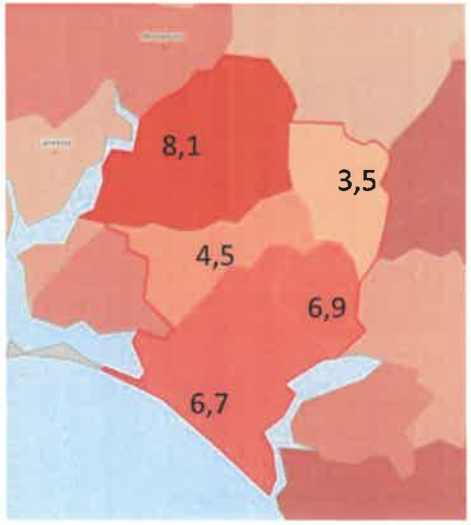

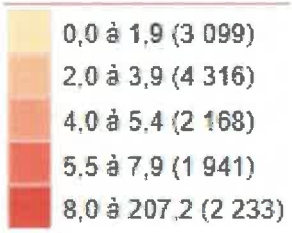

Source: observatoire-des-territoires.gouv.fr

- 8,2 logements commencés par an pour 1000 habitants sur le territoire entre 2010 et 2014 (6,7 sur le département), contre 6,6 sur la période 2015-2019 (5,5 sur le département).

Source : Sitadel, INSEE RP2018

Un territoire confronté à une hausse brutale des prix de l'immobilier

- Les prix observés sur le secteur sont en cohérence avec ceux des communes alentours aux caractéristiques géographiques comparables: communes littorales et rétro-littorales.

Prix moyen des maisons en €/m² (source meilleurs agents.com)

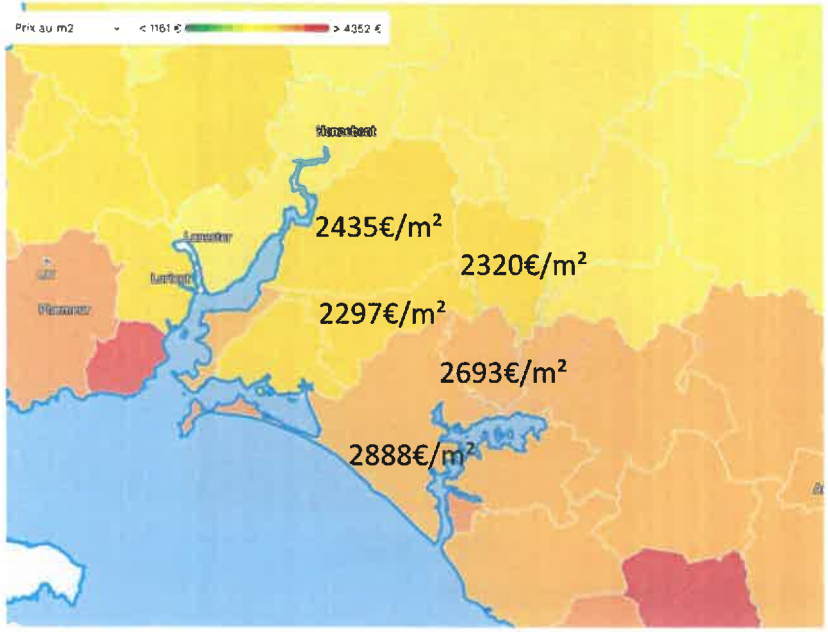

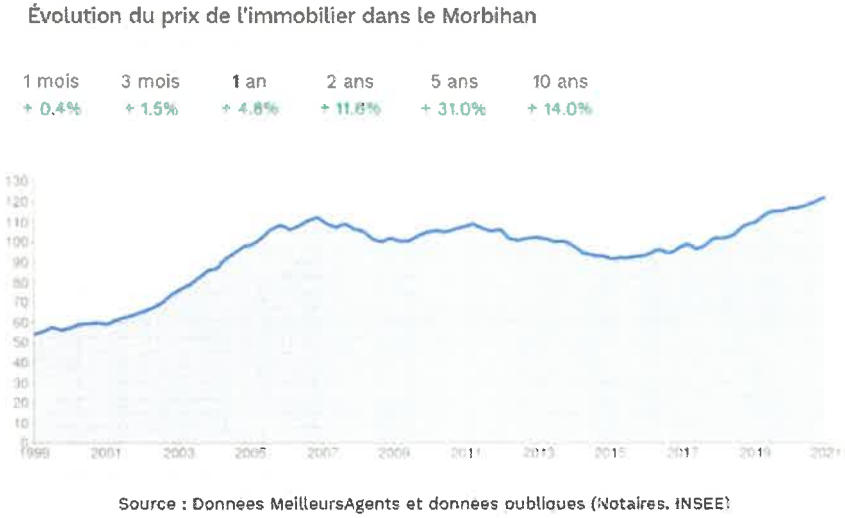

Source : Donnees MeilleursAgents et donnees publiques (Notaires, INSEE)

Un augmentation importante des prix de l'immobilier

▶ MARCHÉ DE L'EXISTANT (2020)

	PRIX MÉDIAN (€)	PRIX MÉDIAN (€/m²)	ÉVOLUTIONS 2019-2020 PRIX MÉDIAN (€/m²)
Morbihan	185 000 €	1 926 €/m²	4.3 %
CC de Blavet Bellevue Océan	247 000 €	2 323 €/m²	9.8 %

Source ADIL- Observatoire de l'habitat – Tableau de bord des indicateurs - 2021

- Si le Morbihan connaît une hausse des prix de vente rapide (+4,3% des prix médians /m² entre 2019 et 2020), **BBO connait une hausse spectaculaire avec une augmentation de 9,8% sur la période.**

Des terrains à bâtir plutôt petits

▶ CARACTÉRISTIQUES DES VENTES DE TERRAINS (2017-2019)

	PRIX MÉDIAN	PRIX MÉDIAN AU M²	SURFACE MÉDIANE
Morbihan	55 400 €	133 €/m²	446 m²
CC Blavet Bellevue Océan	50 400 €	135 €/m²	365 m²

Source ADIL- Observatoire de l'habitat – Tableau de bord des indicateurs - 2021

- Des terrains à bâtir plus petits (surface médiane) que sur l'ensemble du département, avec un coût au m² comparable.

Enjeux logement

Un certain nombre d'enjeux et d'orientations ont déjà été identifiés par les élus et formalisés à travers le séminaire d'impulsion. Le texte ci-dessous les reprend et les complète (compléments en rouge) au regard des enjeux identifiés à travers les indicateurs présentés.

- **Orientation 1 : diversifier l'offre de logements pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire**
  - Prendre en compte la hausse récente des prix de l'immobilier et du foncier
  - Ajuster la typologie des logements neufs à la demande : petits logements, logements locatifs, logements sociaux
- **Orientation 2 : coordonner les politiques de logement à échelle communautaire**
  - Garantir l'accès au logement par des politiques multisectorielles : emploi, mobilités, habitat
  - Coordonner les politiques d'aménagement (habitat, logement, urbanisme, mobilités) pour maîtriser le foncier
  - Maîtriser la qualité de vie paysagère
  - Construire une vision commune des enjeux et des perspectives – cheminer vers l'élaboration d'une politique communautaire pour mieux répondre aux objectifs du SCOT : maîtrise de la consommation foncière et de l'extension urbaine, priorité à la densification des CB et objectifs de production ciblés
- **Orientation 3 : requalifier et adapter le parc existant**
  - Rénovation thermique du parc existant
  - Adaptation du parc au vieillissement
  - Remise sur le marché de logements vacants en centre bourg

L'accessibilité aux services : le défi d'une urbanisation diffuse

Un maillage fin des équipements municipaux

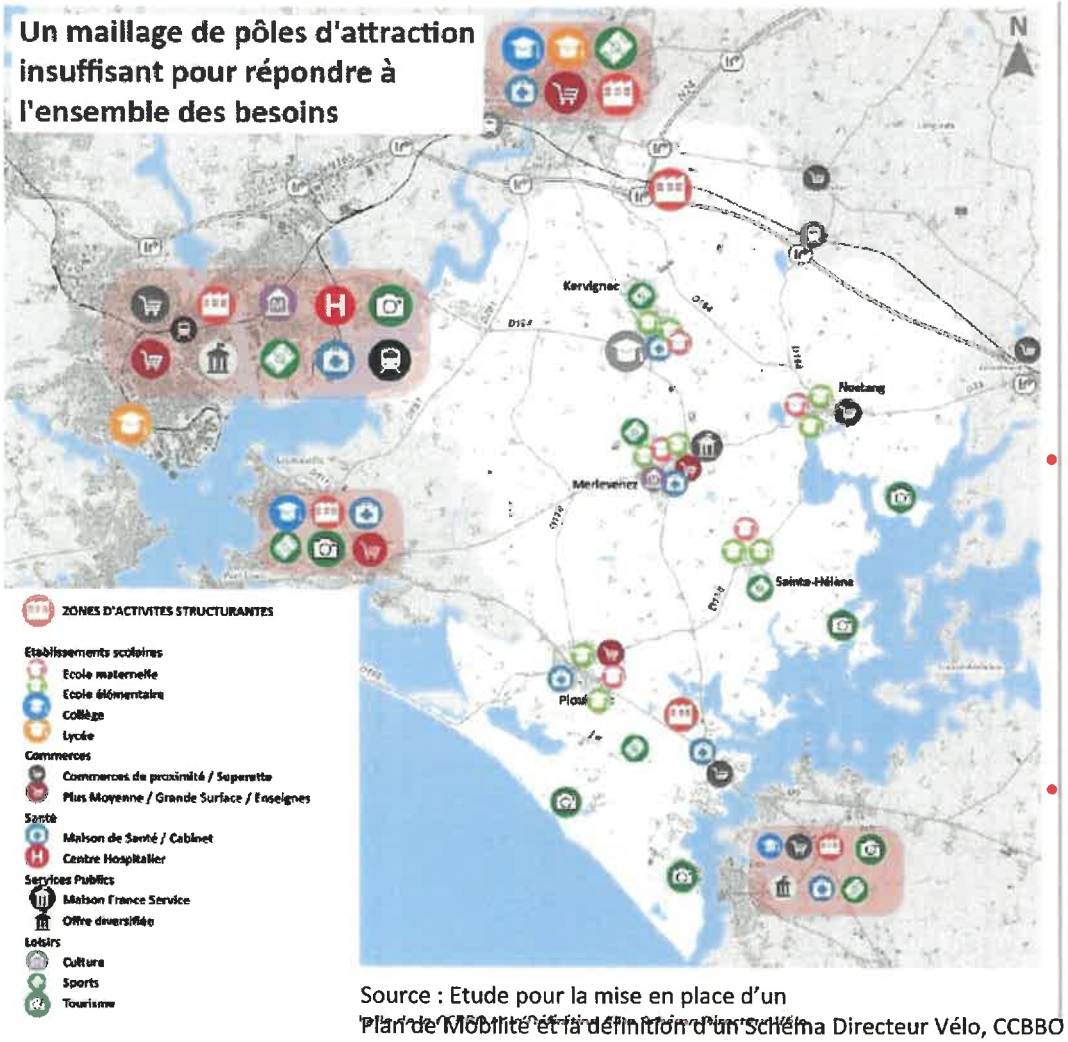

Source : Etude pour la mise en place d'un Plan de Mobilité et la définition d'un Schéma Directeur Vélo, CCBBO

- **Des équipements communaux qui maillent le territoire**
  - Médiathèques stades, salles de sport, base nautique
  - Mais parfois des difficultés pour trouver du personnel
  - Offre insuffisante à Sainte-Hélène
  - Des difficultés pour trouver des locaux adéquats

- **Des équipements intercommunaux**
  - Cyber-bases de la CC (Kervignac et Plouhinec)
  - La labellisation de la MFS à Merlevenez
  - Salle des sports Bellevue à Merlevenez
  - Base nautique de la vieille Chapelle à Ste Hélène

- **Un dynamisme et une diversité des acteurs locaux**
  - Diversité de festivals
  - 83 associations sportives et 92 associations culturelles

- **Une compétence services déjà bien développée qui a produit des résultats**
  - Commission des services à la population, soutien aux événements culturels; liens entre CCAS, hébergement d'urgence, ABS…, Agent de sécurité intercommunautaire

Pistes d'orientation issues du séminaire

- **Faciliter les coopérations administratives**
  - Entre services, communaux et communautaires
  - Lisibilité/accès des services publics
  - Echange des pratiques et interconnaissance
  - Délivrer un service unique

- **Consolider le vivre ensemble**
  - Explorer l'Investissement asso
  - Favoriser des lieux de rencontres
  - Envisager une coordination culturelle
  - Inclure les habitants

- **Accompagnement à la personne**
  - Extension de l'offre de garde pour les moins de 3 ans
  - Elaboration de projets et événements éducatifs à échelle communautaire
  - Séniors : faciliter l'appropriation des démarches numériques et fluidifier les parcours résidentiels
  - Améliorer couverture des équipements sportifs et cultuels
  - Mutualisation de l'accompagnement social (lien entre CCAS, hebergements d'urgence, de manière générale sur l'analyse des besoins sociaux
  - Mettre en place d'un repérage préventif des jeunes en difficulté

  - **Dans le cadre du contrat territorial global avec la CAF – définition d'orientations partagées et plan d'actions à inscrire au CRTE**

Des actions identifiées pour conforter la qualité des services et équipements du territoire *(cf. note préfiguration CRTE)*

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

- **Kervignac** :
  - Rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles, salles de sport, etc), locaux et appartements ;
  - Travail avec Morbihan Energie pour la mise en place de production d'électricité locale

- **Sainte-Hélène** :
  - Mairie et autres bâtiments

- **Merlevenez**
  - Mise aux normes et réaménagement de la salle Xavier Grall
  - Rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles etc) et logements

- **Nostang** :
  - Inclus dans les projets d'agrandissement exemple Mairie

- **Plouhinec** :
  - Rénovation thermique des bâtiments (mairie, logements…)

- **CCBBO** :
  - Bâtiments situés zone de Bellevue à Merlevenez : Siège et salle de sports
  - Mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective d'électricité sur la zone de Bellevue (tracker, porté par Morbihan Energie)

Des actions identifiées pour conforter la qualité des services et équipements du territoire

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS INCLUSIFS

Kervignac :

- Cuisine de préparation d'un montant estimé à 400 000 € : début des travaux 2024 ;
- Construction de nouveaux équipements comme un complexe footballistique d'un montant estimé à 2 500 K€ : début des travaux en janvier 2022 ;
- Extension d'un multi accueil de loisirs pour respecter les normes RT 2020 d'un montant estimé à 1 500 K€ : début des travaux 2023 ;
- Réaménagement des services techniques d'un montant estimé à 500 000 € ; début des travaux fin 2021 ;
- Réalisation d'un Espace Jeunesse dans un bâtiment existant d'un montant estimé à 300 000 €, début des travaux fin 2021 ;
- Réhabilitation des vestiaires et sanitaires des salles 1 et 2 du complexe sportif pour un montant estimé à 100 000 €, début des travaux 2022 ;
- Travaux de rénovation sur l'église pour un montant estimé à 200 000 €, début des travaux fin 2021 ;
- Extension de la Maison de Santé d'un montant estimé à 1 000 000 €, début des travaux 2025 ;
- Réalisation d'une structure d'accueil de personnes âgées d'un montant estimé à 300 000 €, début des travaux 2022 ;
- Installation d'un système RFID à la médiathèque d'un montant estimé à 200 000 €, début des travaux fin 2021
- Réalisation d'un Relais Nature dans les longères communales au hameau de Kermadio d'un montant estimé à 400 000 €, début des travaux 2023 ;

Des actions identifiées pour conforter la qualité des services et équipements du territoire

Merlevenez :

- Un local de stockage à la Madeleine
- Acquisition de foncier et création d'un atelier pour le service technique

Nostang :

- Réhabilitation de la mairie de Nostang ;
- Centre de loisirs ;
- Equipements culturels.

Sainte-Hélène :

- Extension de l'école actuelle en 2 phases ;
- Mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) notamment les vestiaires ;

Plouhinec :

- Rénovation du service technique pour réaliser des vestiaires hommes/femmes ;
- Restructuration complète de l'école publique ;
- Aménagements complémentaires du complexe sportif de kerabus
- Aires de jeux
- Création d'une maison de la jeunesse et de la solidarité
- Aménagement de Pistes cyclables

CCBBO :

- Travaux de réhabilitation du siège en pôle de services à la population (en lien avec la Maison France Service et les services mutualisés)
- Réhabilitation de la déchèterie en pôle de prévention et de gestion des déchets

Transition écologique : les enjeux d'un territoire pluriel

Transition écologique

Le chapitre qui suit reprend le socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux initial. Plusieurs thématiques sont concernées

- La consommation foncière – l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- La qualité de l'eau
- La consommation énergétique
- Les émissions de GES
- L'agriculture (part SAU consacrée à l'agriculture biologique)
- La production d'énergie renouvelable
- La collecte des déchets ménagers, alimentaires et assimilés

Ne sont pas traités :

- Le taux de fuite des réseaux d'eau
- Population située dans une zone à risque naturel

Une consommation foncière efficace pour un territoire du Morbihan

Evolution annuelle moyenne des surfaces artificialisées (Morbihan, 2011-2018), %

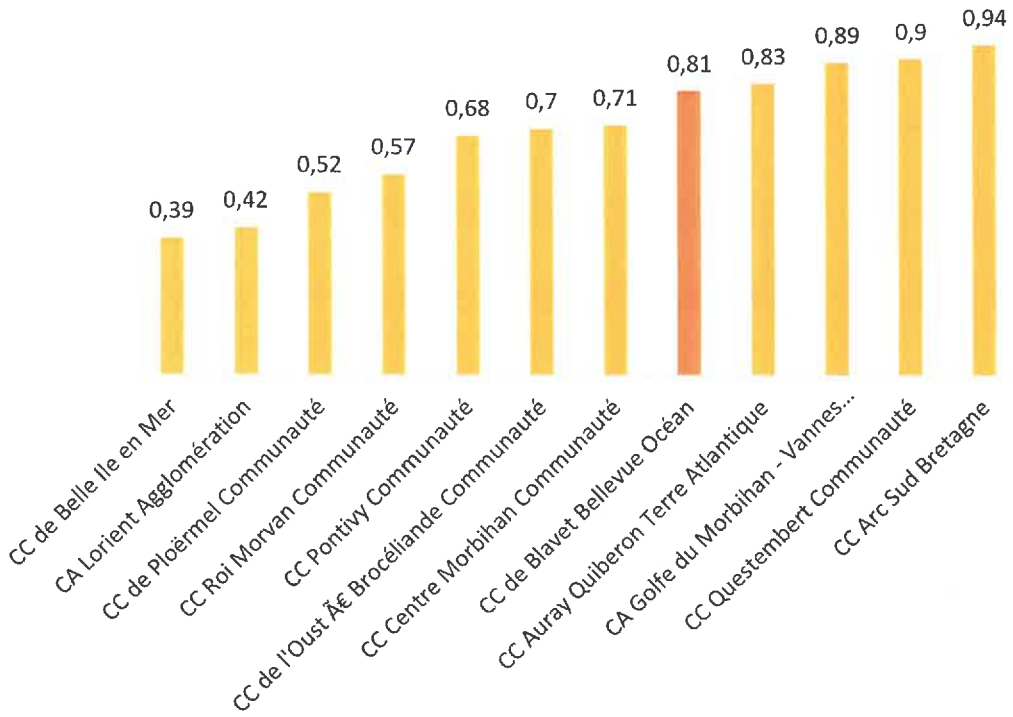

1 694ha
Surface artificialisée (Bretagne: 313 654ha)
pour l'EPCI sélectionné en 2018

13.9%
Part d'artificialisation (Bretagne: 11.5%)
pour l'EPCI sélectionné en 2018

958m²/hab
Surface artificialisée par habitant (Bretagne: 957m²/hab)
pour l'EPCI sélectionné en 2018

Evolution annuelle moyenne des surfaces artificialisées par habitant (Morbihan, 2011-2018)

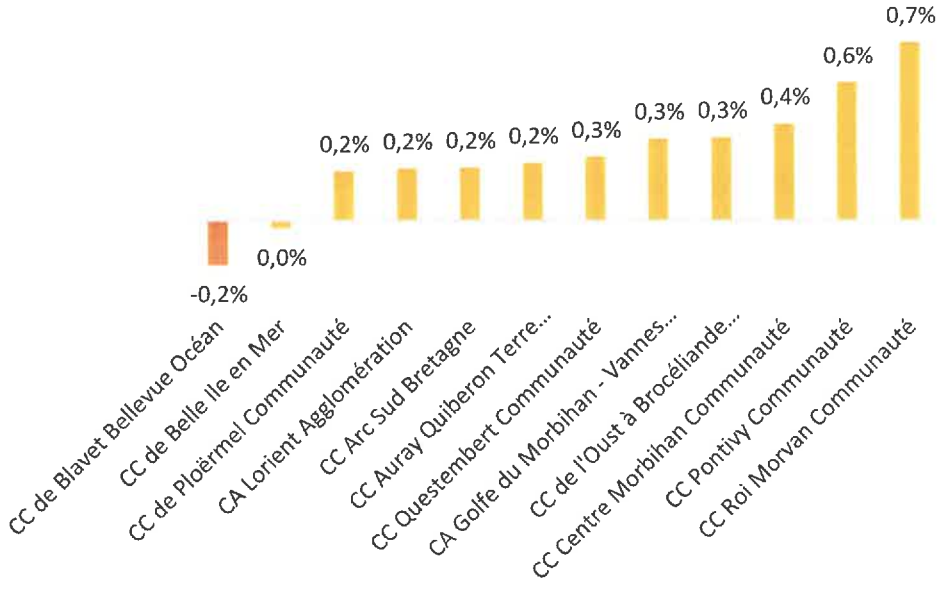

- Une **artificialisation relativement rapide** entre 2011 et 2018 (une hausse de 0,81% contre 0,71% dans le Morbihan)
- Mais qui permet d'absorber la hausse de population supplémentaire puisque **BBO est l'EPCI du Morbihan qui connait la plus forte baisse des surface artificialisées par habitant** (-0,2 contre +0,3 dans le Morbihan)

Depuis 2013, une artificialisation moins efficace

Surfaces artificialisées en km2, BBO

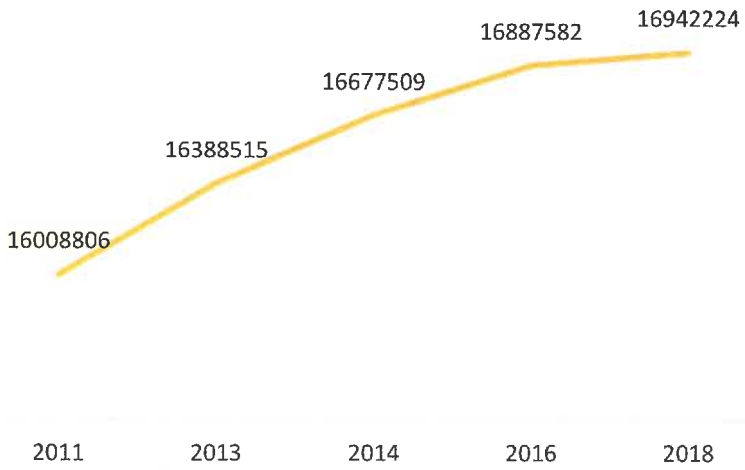

- A l'échelle de l'EPCI, le **rythme d'artificialisation ralentit à partir de 2016**
- A partir de **2013, une artificialisation moins efficace** : les surfaces artificialisées par habitants augmentent
  - Fiabilité du recensement de la population ?

Surfaces artificialisées en m2 par habitants, BBO

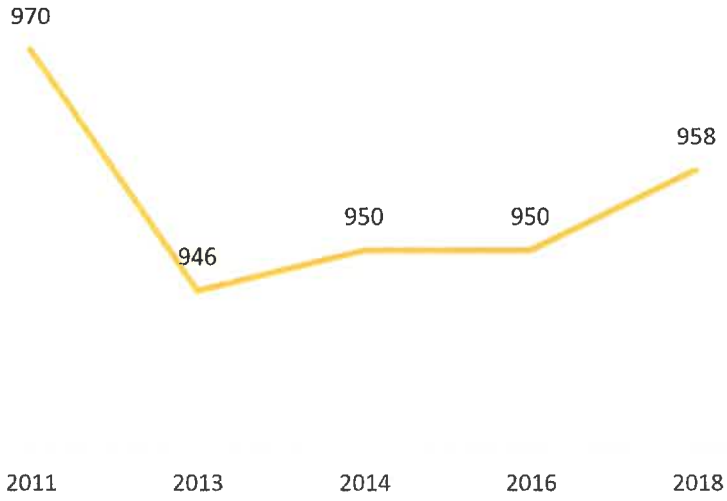

Source : Dispositif régional d'observation du foncier

Des rythmes de consommation foncières encore supérieurs à ceux du SCoT

Evolution annuelle moyenne des surfaces artificialisées (BBO, 2013-2018) %

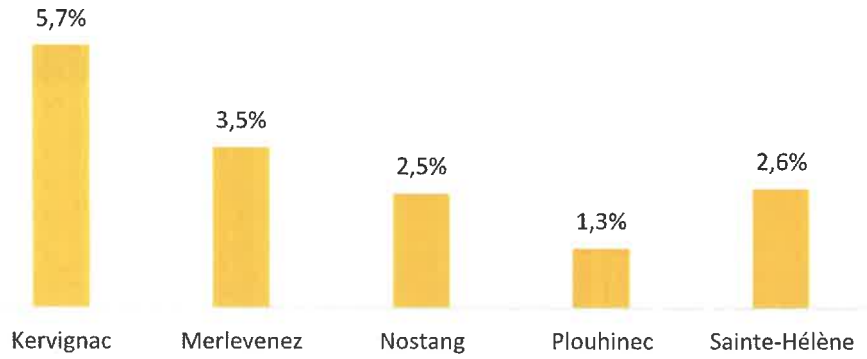

Evolution annuelle moyenne des surfaces artificialisées par habitant (BBO, 2013-2018)

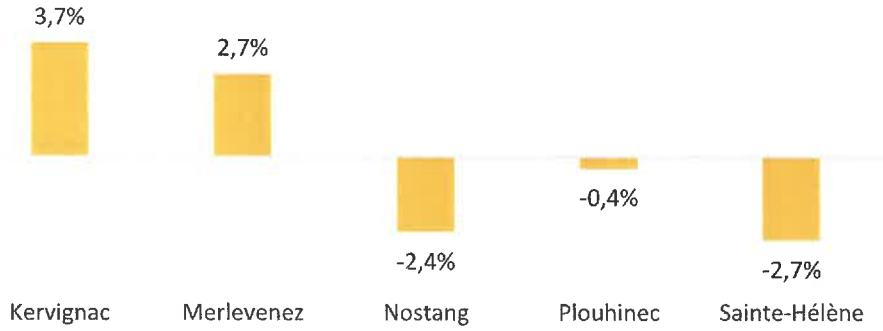

Source : Dispositif régional d'observation du foncier

Des rythmes d'artificialisation supérieurs aux objectifs fixés par le SCoT à horizon 2037

- Kervignac : de 2013 à 2018 : +6,5ha par an
  - Objectif 2035 : +2ha par an
- Merlevenez : de 2013-2018 : +1,71ha par an
  - Objectif 2035 : 0,75
- Nostang : de 2013à 2018 : +0,76ha par an
  - Objectif 2035 : 0,5
- Plouhinec de 2013 à 2018 : +1,4ha par an
  - Objectif 2035 : 1
- Sainte-Hélène de 2013-2018 +0,69ha par an
  - Objectif 2035 : 0,25

Des espaces naturels protégés, surtout sur le littoral

ZNIEFF de type 1

- A Plouhinec : plus d'1/3 de la commune concernée par les protections littorales

Source : Conseil Départemental du Morbihan, GéoBretagne

Des milieux humide en moyen état

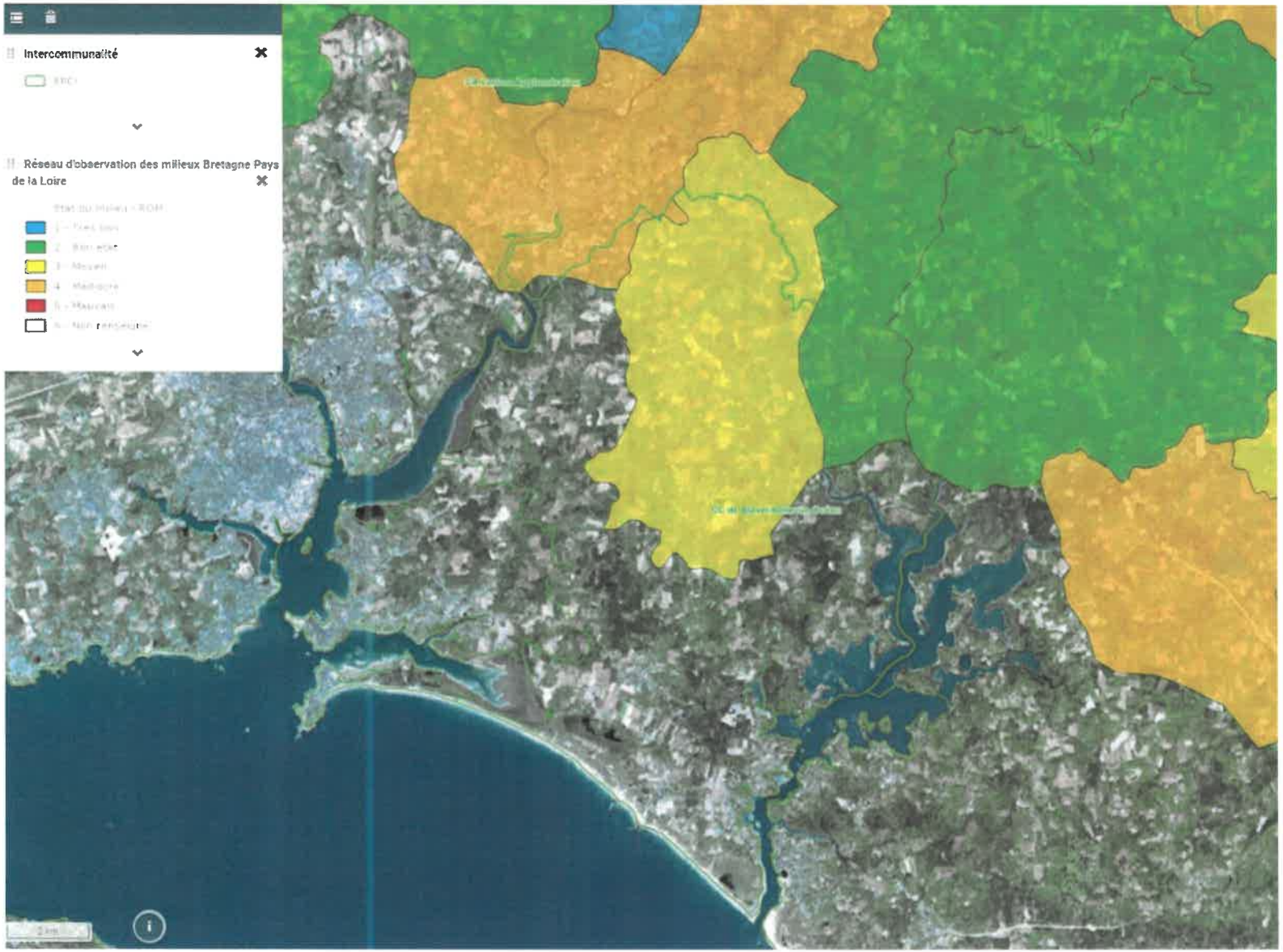

- Les milieux humides observés sur le territoire sont définis comme bon état ou moyen état

Source : ONEMA – office national de l'eau et des milieux aquatiques, Géobretgane

Mais des cours d'eau pollués

Une concentration en phosphore (de 0,08 mg/L à 1,05) très élevée par rapport au reste du Morbihan

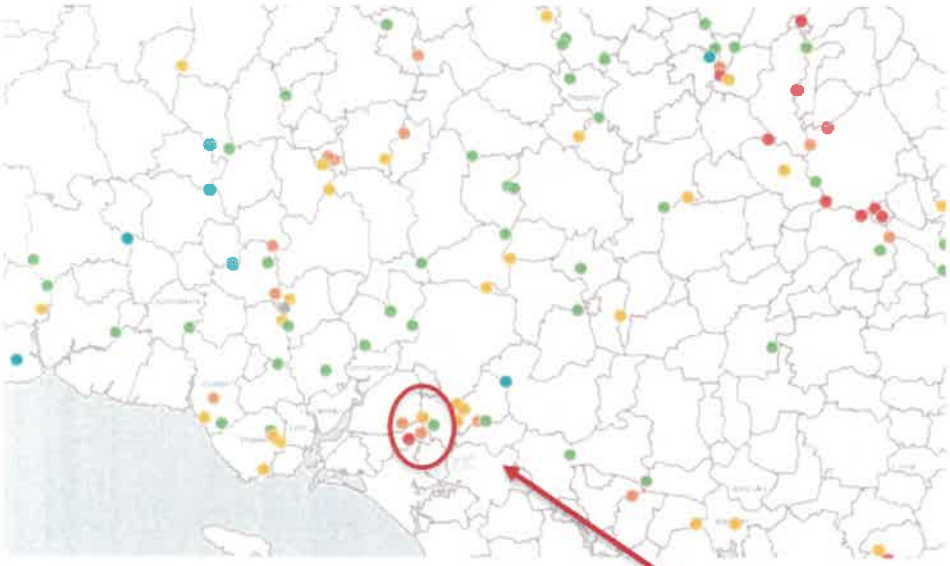

Une concentration en pesticides des cours d'eau plutôt élevée pour le Morbihan

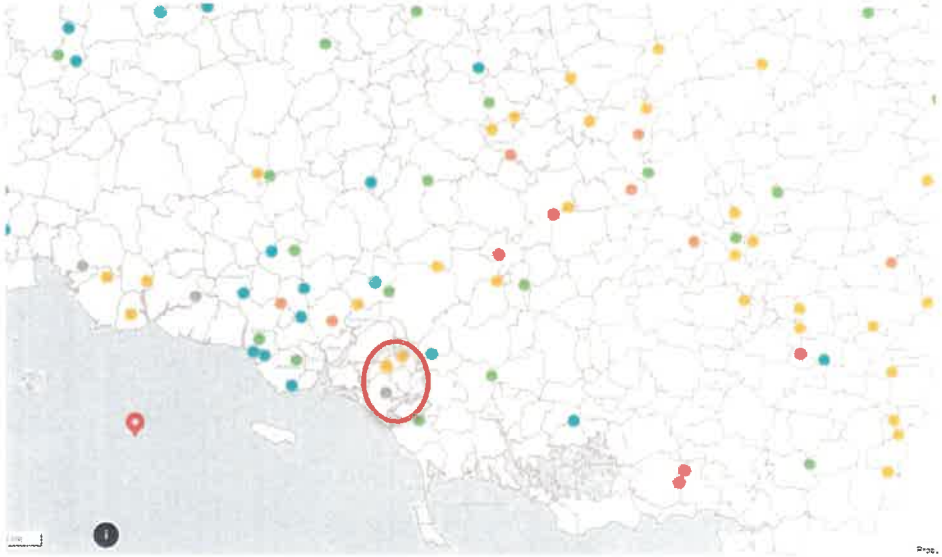

Une concentration forte en nitrates, comme dans l'ensemble du Morbihan(entre 30 et 25mg/L d'eau)

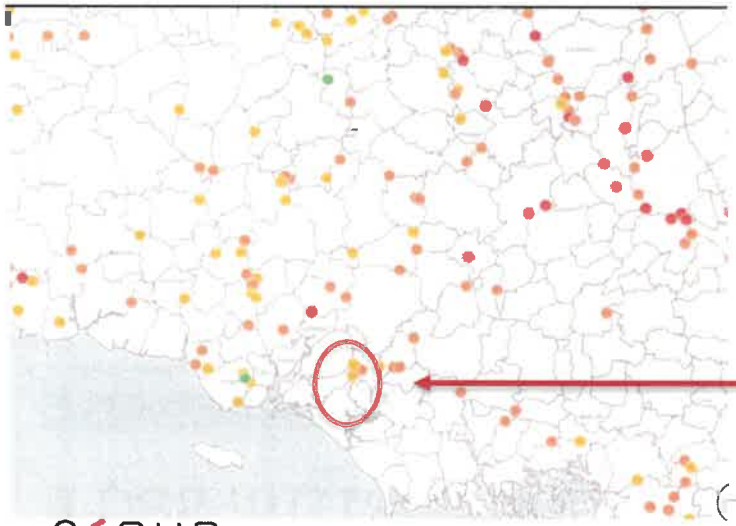

Source : Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2020. Données : Agence de l'eau Loire-Bretagne (BD OSUR) - OFB (Naiades) - Préfet de Bretagne (BD LYXEA) - Institut Universitaire Européen de la Mer (BD Ecoflux)

Une consommation énergétique qui provient autant de l'industrie que du résidentiel

Répartition de la consommation d'énergie par secteur, BBO 2019

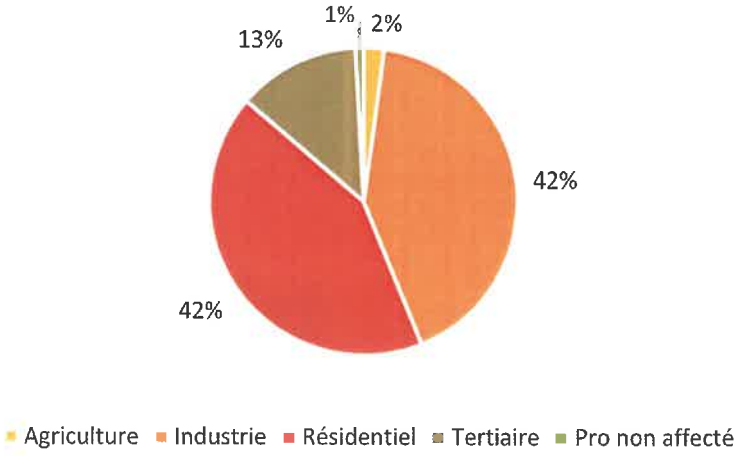

Répartition de la consommation d'énergie par secteur, Lorient Agglo 2019

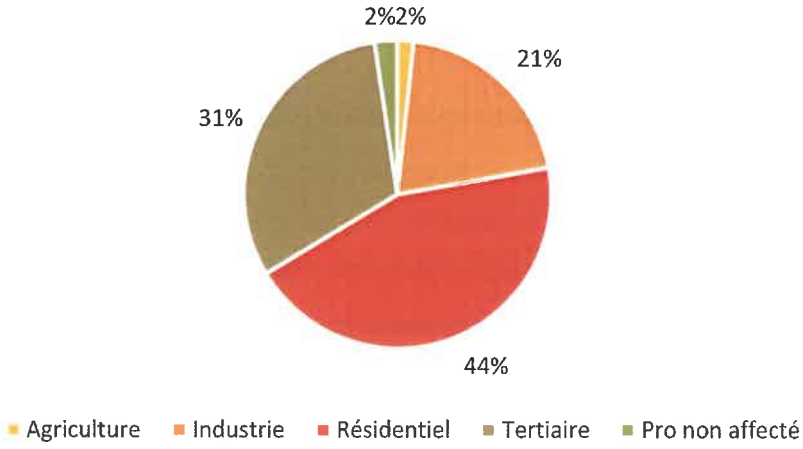

- Objectif du SCoT : réduction de 50 % des consommations d'énergies fossiles

L'agriculture : une transition vers l'AB encore faible, un intérêt certain pour la vente en circuit court

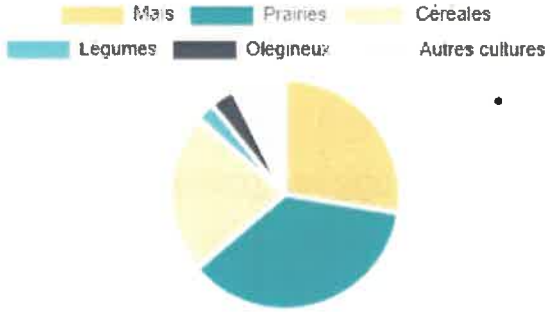

Répartition de la surface agricole utile selon les catégories

Pour l'entité et l'année sélectionnée

- Une répartition des productions proche de celle du département mais une part importante de production de légumes

Part de la SAU dédiée à la culture de légumes

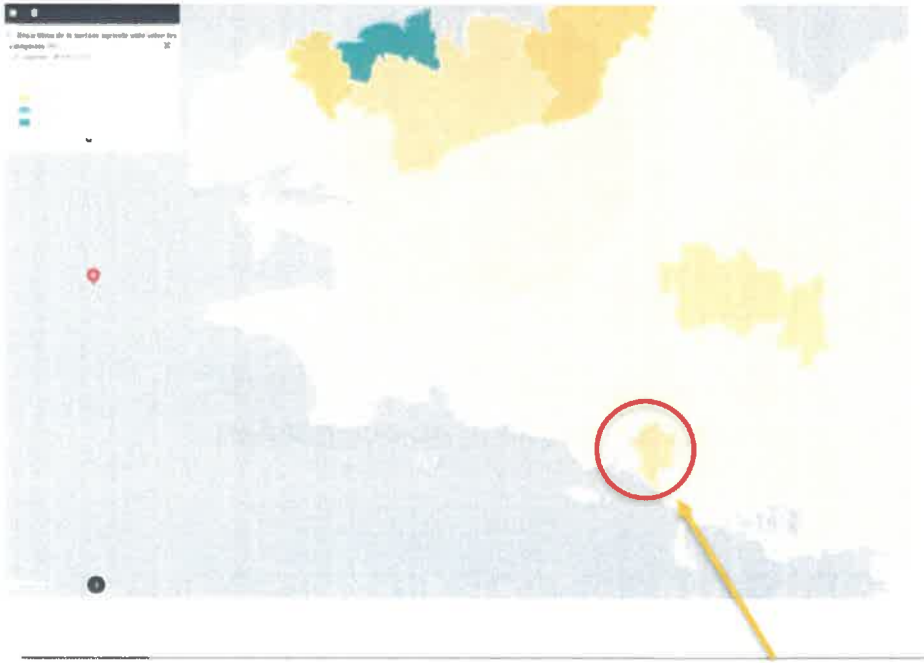

- Sur 56 exploitants, 9 certifiés agriculture biologique et 5 en transition, soit 168ha : **seulement 4% des SAU (7,3% dans le Morbihan)**
- **Une prévalence des exploitants qui commercialisent en circuit court** : 57% (32/56) exploitations, dont 23 en vente directe au consommateur (contre 18% dans le Morbihan)

- **Un Plan Alimentaire territorial à l'échelle du Pays -** *Exemples d'actions programmées sur 2019 et 2020*
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives, animation dans les restaurants scolaires et formation du personnel des cantines
- Sensibiliser les agriculteurs à la qualité de l'eau et aux milieux aquatiques
- Aides à l'installation avec possible suivi sur trois ans
- Créer et animer une cellule foncière permettant l'achat de terres à des fins de compensation, de confortement, d'installation et de gestion environnementale, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER
- Plan de communication multi maîtres d'ouvrages et utilisation des bulletins municipaux

Une production d'énergies renouvelables largement dominée par le bois

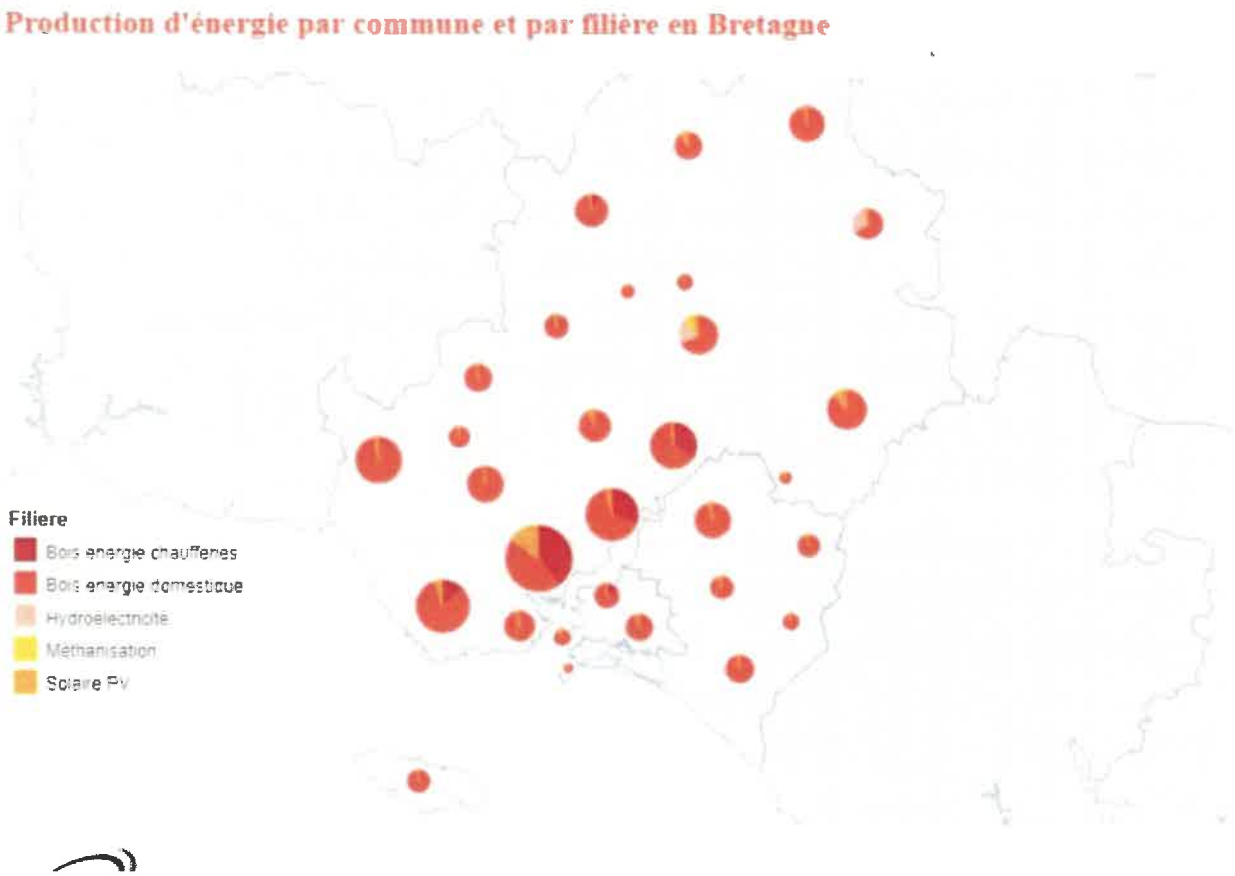

- Objectif du SCoT multiplier par 4 la production d'ENR
  - Une production plus faible à BBO et en immense majorité de bois
  - Pas de solaire ou d'hydroélectricité, contrairement à Lorient Agglomération

  -> des objectifs à décliner localement

Des efforts concernant le traitement des déchets aux résultats visibles

Des objectifs de traitement des déchets atteints :

- Une *baisse de 77% des déchets ménagers enfouis* entre 2010 et 2019
  - Bien au-delà des objectifs inscrits dans le *Code de l'environnement* (-50% d'ici 2025)
  - Plus rapide que dans le Morbihan : (-50%) et qu'en Bretagne -37%
- En 2019, *71% des DNDNI valorisés*
  - Contre 48% en 2010
  - Bien au-delà de l'objectif de 65% en 2025
- La *tarification incitative couvre 100% des habitants*

- Mais une **augmentation de la production de déchets** par habitant (+3,9 entre 2010 et 2019)

- **PLPDMA contractualisé avec l'ADEME**
  - Objectif de -15% pour 2030
  - Création d'un comité consultatif - CCES- qui doit travailler sur le programme d'actions et répondre aux objectifs fixés par l'ADEME

Au-delà, des axes d'intervention identifiés

- **Mettre en place le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2021- 2027)**
  - **Fixer un objectif général et réaliste de diminution des DMA visé par la collectivité.**
  - **10 volets d'actions identifiés pour y répondre =** *Des actions qui répondent plus à des enjeux de mobilisation et de sensibilisation des acteurs pour consolider les dynamiques engagées que d'investissements en termes d'équipements*

1. Sensibiliser la population à **la prévention des déchets** ;
2. Développer et promouvoir **l'éco-exemplarité des collectivités** ;
3. Développer et promouvoir **la réparation et le réempoi** ;
4. Réduire et valoriser **les emballages** ;
5. Réduire et valoriser **les déchets organiques** ;
6. Réduire et valoriser **les déchets inertes** ;
7. Réduire et valoriser **les déchets du BTP** ;
8. Réduire et valoriser **les déchets des activités économiques** ;
9. Réduire et valoriser **les déchets des hébergeurs touristiques ;**
10. Réduire et valoriser **les déchets évènementiels**.

Transition écologique pour valoriser les atouts du territoire

- **Compétences et actions actuelles :**
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
  - Collecte et traitement des déchets
  - Service public d'assainissement non collectif

- **Une CC déjà identifiée sur la compétence déchets**
  - Des engagements forts de la CC (labellisation territoire zéro déchets gaspillage : mise en place d'une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire sur son territoire, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (habitants, associations, entreprises, administrations…) autour des objectifs suivants :
    - Réduire toutes les sources de gaspillage ;
    - Donner une seconde vie aux produits ;
    - Recycler tout ce qui est recyclable

- **Une gestion déjà économe de l'énergie et des ressources naturelles**

- **Un Plan Alimentaire territorial à l'échelle du Pays**

Orientations issues du séminaire

- **Accompagner les acteurs du territoire sur la préservation de l'environnement => encourager les changements d'usage et les comportements vertueux**

- **Préserver le patrimoine naturel :** Projet gestion de l'eau de la Ria, agriculture, protection de la ressource en eau à travers de (SMRE)

- **Développer encore la politique énergétique**

Des actions identifiées par les communes

La rénovation des réseaux eau et assainissement : un enjeu partagé par les communes

Kervignac :
- Plan de gestion forestière.
- Rénovation de la STEP du Porzo pour un montant estimé de 1 300 000 €, début des travaux 2021
- Renouvellement des réseaux et études pour un montant estimé de 500 000 €, début des travaux fin 2021

Nostang :
- Assainissement : travaux de réhabilitation des réseaux et schéma directeur

Sainte-Hélène :
- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées

Plouhinec :
- Assainissement, restauration et entretien des réseaux

Merlevenez :
- Assainissement – renouvellement ou chemisage des réseaux ZA de Bellevue
- Création de bassin de rétention et réseau eau pluviale

Syndicat mixte de la Ria d'Etel :
- Mise en valeur des cours d'eau

CCBBO :
- PCAET à faire si dépassement du seuil des 20 000 habitants

Synthèse des enjeux de transition écologique

- **Eau**

Au-delà des projets communaux, trois axes de réflexion à approfondir pour appréhender les projets de gestion de l'eau, faire face aux évolutions de la réglementation et prendre en compte les enjeux climatiques

  - Sécuriser la ressource en eau potable
  - Améliorer les systèmes d'assainissement
  - Promouvoir la gestion intégrée de l'eau pluviale pour limiter l'artificialisation des sols

Un écosystème institutionnel de l'eau morcelé : production (eaux du Morbihan), distribution (eaux du Morbihan + communes) , assainissement collectifs (communes), assainissement non collectif (CCBBO), cours d'eau (SMRE), …

  - Etude intégrée avec schéma directeur et plan d'actions.

- **Consommation foncière**
  - Atteindre les objectifs du SCOT – objectif de diminution diviser par 16 la progression du rythme de consommation d'espace

- **Mobilités** (pour rappel- cf. chapitre mobilités)

- **Agriculture et alimentation**
  - Mettre en place un programme d'actions qui participe au développement d'une agriculture durable

- **Consommation et production d'énergie**
  - Un axe à développer

Conclusion

Conclusion

- Un territoire riche de ses diversités, mais qui doit affirmer ses axes de développement cohérent à l'échelle du territoire
- Un territoire insulaire et connecté confronté aux défis de la mobilité
- Un territoire d'emploi qui doit conforter sa vocation résidentielle pour accueillir les ménages dans leur diversité. Des conditions d'accueil résidentiel à consolider pour limiter les flux sortants
- Des potentiels de développement touristique et culturel qui doivent soutenir l'identité du territoire à la fois rural, littoral et périurbain
- Le défi de la consommation foncière et de la préservation des ressources naturelles dans la perspective d'un développement économique et résidentiel soutenable
- Une gouvernance qui peut soutenir le projet de territoire et doit poser l'enjeu de la fiscalité

groupe**reflex**_
l'Adeus, Marseille
>Cérur, Rennes
NovaScopia, Paris
Place, Bordeaux & Toulouse
Trajectoires, Lyon
www.groupe-reflex.org

CERUR 1 rue Michel Gérard - 35200 Rennes Tél : 33 (0)2 99 50 70 22 Fax : 33 (0)2 99 53 13 60

CÉRUR_
écrire
les territoires,
dessiner
la chose publique

Accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire

CC de Blavet Bellevue Océan

Orientations stratégiques

Novembre 2021

Sommaire

- Dynamisme économique
- Habitat
- Services et culture
- Mobilités
- Transition écologique
- Renforcement institutionnel

Introduction

Un projet de territoire pour affirmer l'échelle intercommunale

A travers ce projet de territoire 2021-2026, les élu-e-s de Blavet Bellevue Océan Communauté souhaitent inscrire les ambitions qu'ils et elles portent pour leur territoire dans une stratégie de **renforcement de l'échelon intercommunal**.

Ce document s'inscrit en effet dans une période de **transition institutionnelle** : de **nouvelles compétences** ont été transférées à l'intercommunalité (mobilités, tourisme, développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ; les nouvelles équipes municipales, en grande partie renouvelées en 2021, souhaitent **davantage investir l'échelle communautaire** ; et de nombreux **projets ont été mis en place** (création de services, réalisation d'études, élaboration de documents directeurs, etc.).

L'enjeu pour BBO est donc de composer avec des **ressources limitées** (du fait de la fiscalité additionnelle) et avec sa situation géographique **enclavée entre deux gros EPCI** - Lorient et Auray - pour parvenir à **s'affirmer** et à trouver sa place **face aux acteurs locaux** mais également **dans les dynamiques régionales.**

Au cours de l'élaboration du projet de territoire, les élu-e-s se sont donc accordé-e-s sur l'identification de cinq thématiques prioritaires : développement de **l'économie** locale, diversification et densification de **l'habitat**, amélioration des **services** à la personne proposés actuellement, structuration les réseaux de **mobilités** pour fluidifier les déplacements, mise en place de la **transition écologique** pour protéger les ressources du territoire.

Pour ce faire, ils et elles souhaitent réitérer deux principes essentiels. D'une part, il s'agit d'adopter une **stratégie transversale** et multisectorielle : chacune de ces thématiques sera appréhendée en lien avec les autres (par exemple, le développement de l'économie locale semble indissociable de l'adaptation de l'offre de logement aux actifs du territoire). D'autre part, il s'agit d'encourager un **développement équilibré du territoire dans le respect des spécificités et de l'identité des cinq communes**.

Orientations stratégiques

Orientation 1 : favoriser un développement économique adapté au territoire

Pour un dynamisme économique local adapté aux habitant-e-s

Le diagnostic de territoire a mis en exergue un double constat. Certes, le **tissu économique interne à la CCBO est dynamique** avec de très favorables indicateurs de création d'emplois (+3,07) et un taux de chômage plus faible qu'aux échelles départementale et régionale. Mais l'activité sur le territoire **repose sur les flux domicile-travail avec Lorient Agglomération** où travaillent 53% des actifs du territoire et dont viennent 39% des salarié-e-s.

Les **compétences économiques de la CCBBO ont été acquises récemment :** gestion des zones d'activité, politique locale du commerce, promotion du tourisme et soutien aux opérations d'économie circulaire. Ce projet de territoire doit donc poser les **bases d'une stratégie commune** visant à développer le tissu économique interne pour favoriser l'emploi local. Elle doit passer par l'amélioration des **connaissances** sur l'activité économique, la **structuration** des politiques économiques locales à l'échelle intercommunale et la construction d'**une image attractive** du territoire.

Cette stratégie a pour objectif **d'inscrire le développement économique dans un cercle vertueux transversal** : fluidifier le trafic, renforcer les offres de proximité, favoriser la mixité sociale, répondre aux ambitions de transition écologique, etc. Cela requiert d'accorder une vigilance particulière à identifier collectivement les avantages et les risques que pose la **spécialisation des vocations des communes,** mais aussi les **secteurs d'activité à soutenir** en priorité et la **répartition de l'activité** sur le territoire.

Il s'agira donc de **soutenir l'activité** locale dans toute sa diversité, **d'agir sur les autres secteurs de politiques publiques** pour répondre aux besoins des acteurs économiques, de **valoriser le territoire pour le rendre attractif** et **d'insister sur le secteur touristique**, qui présente un fort potentiel de développement. Pour cela, ce document définit des **outils de pilotage** pour assurer l'observation de l'activité, la communication vers les acteurs économiques et l'animation du tissu local.

Retour sur les diagnostics

Constats

- Une **activité économique intense et dynamique** qui génère des **mobilités carbonées.**
- Une **tension sur le foncier** disponible
- Des **vocations économiques contrastées** entre communes
- Un **potentiel touristique** sous exploité
- Un **décalage entre profils des emplois et profils des actifs** résidents

Enjeux

- Développer **l'activité économique dans sa diversité** : industrie, agriculture, conchyliculture, tertiaire
- Adopter une **approche transversale** du développement économique en lien avec les mobilités, l'habitat, les services pour attirer des ménages aux profils plus diversifiés
- Elaborer une approche globale et partagée sur les **avantages et les risques que pose la spécialisation des vocations espaces en secteurs d'activité**
- Construire une **vision partagée** et anticipée de l'évolution des **zones d'activité** (requalification, densification)
- Réinscrire **l'économie dans la proximité**, au-delà des zones d'activités : quelles formes de diversification? Quelle inscription dans les centres-bourgs?
- **Mobiliser la carte tourisme** : un potentiel de développement économique équilibré du territoire qui s'appuie sur la diversité de ses ressources
- Favoriser une meilleure **adéquation entre les emplois** proposés et les profils des actifs qui habitent le territoire.

Axe 1 : encourager l'activité locale

1/ Favoriser la diversité de l'activité économique

- **Accompagner et favoriser l'accueil des porteurs de projets**
  - Proposer des dispositifs pour faciliter chaque étape de l'activité : distribution, réception, émission, etc.
  - Faciliter l'accès aux subventions et dispositifs disponibles

- **Soutenir l'activité agricole**
  - Développer les aides à l'installation en lien avec le PAT
  - Intervenir sur le foncier agricole
    - Envisager des rachats de terrains pour garantir leur reprise suite aux départs en retraite
    - Encourager les découpes de terrains en plusieurs lots

- **Soutenir les commerces de proximité**
  - Acquérir des locaux commerciaux pour faciliter les reprises
  - Coordonner les politiques commerciales des communes
  - Mettre en place les dispositifs que peut mobiliser l'intercommunalité (pass commerce, ...)

2/ Consolider les actions en direction des demandeurs d'emploi

- Continuer les **chantiers d'insertion et d'aide à l'emploi** via la commission Transition Professionnelle
  - Le point accueil emploi (intégré à la MSAP)
  - Les ateliers d'insertion professionnelle (ateliers ACTE)
  - Les chantiers de transition professionnelle
  - La démarche SEVE à destination des employeurs du territoire

Axe 1 : encourager l'activité locale

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre d'entreprises créées	INSEE			
Nombre d'emplois créés				
Nombre d'habitants actifs employés au sein de BBO	INSEE			
Nombre de projets soutenus	Interne CC			
Part des entreprises par secteurs d'activités	INSEE			
Nombre de personnes accompagnées par la commission de transition professionnelle	Interne CC			
Taux de chômage des 15-64 ans	INSEE			
Nombre de points de vente de production locale	Interne CC			

Axe 2 : valoriser le territoire pour le rendre attractif

1/ Valoriser le foncier économique dans les ZA

- Requalifier les zones d'activité existantes et mettre en place une stratégie d'offre foncière sur les zones d'activités (observatoire, suivi)
    - Améliorer l'accessibilité des zones (signalétique, référencement cartes web)
    - Améliorer les services offerts dans les zones d'activités existantes
    - Optimiser le foncier d'entreprise dans un contexte de grande tension de l'offre
- Etendre les zones d'activités de Plouhinec, Merlevenez et Kervignac
- Encourager les acteurs à mettre en place des crèches d'entreprises pour répondre aux spécificités d'un territoire familial

2/ Etudier le potentiel de valorisation foncière sur le reste du territoire

- Etendre l'étude en cours sur les ZA aux CB et autres zones d'emploi potentiels
    - Rassembler les données existantes (ScoT, données des communes)
    - Estimer la pertinence de découper certains terrains
    - Réaliser une cartographie pour identifier les zones adaptées à chaque secteur d'activité

3/ Répondre aux besoins des entreprises

- Mettre des locaux à disposition : locaux commerciaux, pépinières d'entreprises, espaces de coworking
- Améliorer les connections informatiques pour usages professionnels

Axe 2 : valoriser le territoire pour le rendre attractif

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre d'hectares de requalification des ZA	Interne CC			
Taux de commercialisation des zones d'activités (%)	Interne CC			
Nombre d'employés du territoire habitant la CCBBO	INSEE			
Indice de concentration de l'emploi	INSEE			
Taux d'occupation des bâtiments à vocation économique en centre-bourg (%)	Interne CC			
Nombre de plans de mobilités mis en place par les entreprises	Interne CC			
Recyclage foncier* (ha)	Interne CC			
Taux de jeunes actifs (%)	INSEE			
Distances domicile-travail quotidiennes moyennes des habitants	INSEE			

**Le recyclage foncier a pour but de réhabiliter des friches non occupées. Ces espaces représentent un important gisement foncier permettant de maîtriser l'étalement urbain d'une commune et de limiter l'artificialisation*

Axe 3 : articuler le développement économique et autres secteurs d'action publique

1/ Intégrer le développement économique dans les autres secteurs de politiques publiques

- En lien avec l'habitat : créer les conditions d'accueil des salariés, garantir une mixité pour loger les employés, notamment des commerces
- En lien la vitalisation des centres-bourgs : encourager l'installation d'activités dans les centres-bourgs
- En lien avec les mobilités : collaborer avec les acteurs économiques du territoire pour encourager la mise en place de plans de mobilité
- En lien avec la protection des ressources naturelles et hydrauliques : préserver et soutenir l'activité conchylicole

Axe 4 : développer le secteur touristique

1/ Construire une stratégie touristique et la décliner de manière opérationnelle

- **Construire « le récit » du territoire** en s'appuyant sur son identité, les lieux et atouts à valoriser. Compte tenu des singularités du territoire (sites classés, fragilités littorales etc…), l'objectif est d'encourager le **développement d'un tourisme vert et responsable**.

- **Construire la stratégie** en lien avec les acteurs touristiques :
  - Travailler en lien avec « Destination Bretagne Sud », portée par la Région;
  - Soutenir les actions de valorisation du patrimoine (réhabilitation, ouvertures, …).
  - Valoriser les ressources naturelles en lien avec le syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon

- **Déployer les outils**
  - Créer un office du tourisme communautaire
  - S'inscrire sur des plateformes numériques comme tourisme.bretagne.com, morbihan.com
  - Réaliser un guide touristique intercommunal intégrant l'offre d'hôtellerie et d'hébergement touristique

Axe 4 : développer le secteur touristique

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre de visiteurs à l'office du tourisme intercommunal	Interne CC			
Nombre de nuitées dans les hébergements touristiques	Interne CC			
Taxe de séjour déclarée (€)	Interne CC			
Fréquentation annuelle des différents sites touristiques	Interne CC			
Nombre de sites touristiques valorisés	Interne CC			

Axe 5 : se doter d'outils de pilotage pour mettre en œuvre la stratégie économique

1/ Développer les outils d'observation

- Développer un observatoire de l'activité économique qui centralise l'information sur :
  - Les zones d'activités
  - Le foncier disponible
  - Les locaux disponibles (espaces de coworking, pépinières)
  - Les entreprises
- Prolonger l'étude en cours sur les ZA (voir axe 2)

2/ Développer les outils d'information et de communication

- Centraliser et partager les informations à destination des entreprises
  - Prévoir un animateur de la CC à temps plein pour faire le lien avec les entreprises
  - Coordonner les outils de communication utilisés par les communes (réseaux, médias) et prévoir de nouveaux canaux

3/ Animer la vie économique du territoire

- Définir un calendrier et des partenaires pour organiser des animations du tissu local (ex. : journée portes ouvertes, collaboration avec la Mission Locale)
- Renforcer la **coordination des acteurs économiques** pour **favoriser l'économie circulaire**
- Encourager le développement d'un club des entreprises, en s'appuyant sur les associations de commerçants

Orientation 2 : diversifier et densifier l'habitat pour s'adapter aux enjeux du territoire

Pour un développement de l'habitat favorisant la mixité sociale et la sobriété foncière

Ce projet de territoire acte la prise de conscience que le développement de l'habitat au sein de la CCBBO se trouve dans une **période charnière**. Les **prix du foncier et de l'immobilier augmentent**, le **parc locatif social est soumis à une tension** croissante, les **biens se disqualifient** (notamment en termes de qualité énergétique), le **besoin de diversification des typologies** s'intensifie (notamment en raison du vieillissement et du desserrement des ménages) et les **demandes d'acquisition sont en hausse**.

En parallèle, les **objectifs de sobriété foncière se durcissent** et **l'anticipation de la loi ZAN s'impose** comme un enjeu majeur des années à venir.

Pour concilier ces nouveaux enjeux et contraintes, les élu-e-s de la CCBBO souhaitent donc mettre l'accent sur les **opérations de diversification** du parc.

Trois axes ont donc été choisis : **coordonner les politiques de logement** à échelle communautaire, **requalifier et adapter le parc** existant et **diversifier l'offre** de logement.

Ces axes s'appréhendent **en lien avec les autres dimensions** du développement souhaité pour la CCBBO. La diversification du parc doit permettre **d'attirer les employé-e-s** des entreprises du territoire, la densification doit **favoriser l'accessibilité de l'emploi et des services**, la maîtrise de la consommation foncière vise à **protéger les ressources** naturelles.

L'objectif est donc d'impulser et de **consolider progressivement une approche partagée, concertée, coordonnée de l'habitat** à l'échelle intercommunale – première étape nécessaire avant une éventuelle prise de compétence habitat.

Retour sur les diagnostics

Constats

- Des **constructions neuves qui diversifient** le parc, avec des rythmes de construction dynamique mais :
- Un **parc locatif privé peu important** et surtout composé de **maisons individuelles**
- Un parc de **grandes maisons plutôt occupées par leurs propriétaires**
- Un parc de **faible qualité énergétique**, surtout sur le littoral
- Un **parc social sous tension** et peu adapté à la demande
- Une **offre** de logements **pour personnes âgées** mais qui risque d'être **insuffisante** et inadaptée pour faire face au vieillissement
- Des **prix de l'immobilier en hausse** importante

Enjeux

- Parvenir à maîtriser davantage les **prix du foncier** et des biens immobiliers
- Quantifier le **décalage entre les typologies** de logements sociaux proposées et les **besoins**
- **Anticiper les objectifs de baisse de consommation** foncière amenés à se durcir
- Permettre des parcours résidentiels au sein de BBO
- **Permettre aux collectivités une plus forte maîtrise** sur les opérations neuves
- Constituer des réserves foncières
- Maîtriser le développement des **résidences secondaires** et des **locations saisonnières**

Axe 1 : coordonner les politiques de logement à l'échelle communautaire

Cheminer vers **l'élaboration d'une politique communautaire** pour mieux répondre aux objectifs du SCOT : maîtrise de la consommation foncière et de l'extension urbaine

1/ Une première étape : la conduite d'une étude habitat afin de :

- Définir les zones de développement résidentiel à l'échelle de l'EPCI (repérage des potentiels dans le tissu urbain existant, calibrer et localiser les zones d'extension urbaine)
- Identifier finement les besoins
- Définir les avantages d'une prise de compétence intercommunale (vision territoriale des enjeux de développement – observatoire des prix, du foncier… - , maîtrise coordonnée des rythmes de développement, dotations)
- Identifier les outils et dispositifs pertinents à mettre en œuvre pour faire face à la hausse des prix (ex du Bail Rural et Solidaire), contenir les locations saisonnières…
- Mieux articuler politique habitat et autres politiques publiques (mobilité, développement économique…)
- Passer 'une pratique organisée par les acteurs de l'habitat à une stratégie portée par BBC

2/ Engager une stratégie foncière pour maîtriser le développement résidentiel du territoire

- Elaborer un référentiel foncier
- Définir les secteurs d'intervention prioritaires (en zone agglomérée)
- Associer l'EPFB pour réaliser du portage foncier / Étudier la possibilité de créer un outil type « foncière »

Axe 1 : coordonner les politiques de logement à l'échelle communautaire

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Prix moyen du foncier (€)	DVF			
Prix de vente moyens (€)	DVF			
Montant des loyers (€)	Observatoire des loyers			
Consommation foncière par habitants (ha)	Dispositif régional d'observation du foncier			
Mise en place d'un plan intercommunal pour l'habitat (oui/non)	Interne CC			

Axe 2 : requalifier et adapter le parc existant

1/ Encourager la rénovation thermique du parc existant pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique et compte tenu du parc important de logements datant d'avant 1975

- Sensibiliser les propriétaires à l'enjeu climatique et l'intérêt de la rénovation thermique
- Informer et faire connaitre les dispositifs d'aide existants, les artisans agréés
- Engager des chantiers pilote et faire connaître ces expérimentations, donner à voir avant/après
- Rappeler l'évolution du cadre réglementaire et l'impossibilité de louer des logements, passoires thermiques à partir de 2023 (logements classés G sur le DPE)

2/ Adapter le parc au vieillissement au sein du parc privé et du parc public en intégrant un volet « maintien à domicile »

- Sur le parc public : travailler avec les bailleurs sociaux sur les besoins d'adaptation
- Parc privé
    - Inciter les propriétaires bailleurs à engager les travaux d'adaptation – communiquer sur les aides de l'ANAH / avec conventionnement (loyers maîtrisés)
    - Engager un dispositif type PIG précarité énergétique ?

Axe 2 : requalifier et adapter le parc existant

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre de logements rénovés	Interne CC			
Taux de vacance	Interne CC			
Montants de l'Anah accordés	Interne CC			
Consommation foncière (ha)	Interne CC			
Densité par IRIS (hab/m²)	INSEE			
Taux des ménages en situation de vulnérabilité énergétique résidentielle (%)	INSEE			
Part des passoires thermiques dans le parc de logement (%)	INSEE/SDES			

Axe 3 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre les parcours résidentiels au sein du territoire

1/ Créer des conditions favorables à une attractivité pérenne en tirant parti des atouts du contexte territorial :

- Valoriser la diversité des ambiances résidentielles que peut proposer le territoire : littoral urbain, rural… (promotion et marketing territorial)
- « Donner envie » et offrir la possibilité aux salariés de résider sur le territoire pour maintenir l'équilibre actuel entre les fonctions résidentielle et économique (diversité, qualité et accessibilité financière des offres).

2/ Définir les besoins pour des publics spécifiques

- Répondre aux besoins tels qu'ils émergent du diagnostic : en particulier, une inflexion à opérer en faveur des « **jeunes** » et des ménages des **classes moyennes – modestes,** des **séniors**
- **Habitat séniors** – développer une offre d'habitat innovante, adapté aux personnes autonomes, sur la base d'un benchmark nourri
  - Opérateurs spécialisés sur un segment intermédiaire entre logement social et marché libre.
  - Montages financiers, modalités de gestion
  - Travailler sur la localisation : lien habitat/services/déplacements
- Définir une offre spécifique en direction des **jeunes ménages aux revenus moyens** : viser des produits d'accession aidée, location aidée et privée
- Améliorer la connaissance des besoins en logements pour les **saisonniers**

Axe 3 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre les parcours résidentiels au sein du territoire

3/ Diversifier la typologie des logements neufs pour répondre à la demande en produisant en particulier de petits logements ou en accompagnant les restructurations

- Dans le parc privé
- Dans le parc social : travail coordonné avec bailleurs pour étudier les besoins de logement sociaux par commune et les stratégies d'attribution

4/ Diversifier les formes des constructions neuves pour conforter la réduction des consommations foncières déjà engagée

- Engager une réflexion sur l**es formes d'habitat alternatives au lotissement pavillonnaire – s'assurer ainsi de la qualité résidentielle et paysagère des opérations denses**
- Identifier les potentiels de production dans le tissu urbain existant (division, renouvellement urbain…)
- Expérimenter sur quelques sites avec opérateurs et maîtrises d'œuvre spécialisés
- Porter une attention à la location permanente, se donner les moyens de réguler la location saisonnière en particulier sur les communes littorales

Axe 3 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de la population et permettre les parcours résidentiels au sein du territoire

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre de logements adaptés aux PMR	Interne CC			
Part de petits logements dans le parc privé	INSEE			
Part de petits logements occupés dans le parc social	INSEE/RPLS			
Tension sur le parc social	RPLS			
Nombre d'opération incluant des formes d'habitat alternatives	Interne CC			
Taille moyenne des parcelles	Interne CC			
Nombre de logements sociaux	ITHEA - INSEE			
Part des logements occupés par des locataires (%)	INSEE			
Nombre de places au sein de logement spécifique	Interne CC			

Orientation 3 : coordonner les acteurs au services de la population pour accompagner au mieux les habitants

Pour une communauté de commune qui se distingue par des services adaptés aux besoins de sa population

La stratégie et les ambitions de la CCBBO relatives au développement des services est déjà définie au sein du contrat territorial global avec la CAF. Par ailleurs, via la commission des services, la **CCBBO se distingue par une politique ambitieuse d'accompagnement à la population.** Le **maillage fin des équipements** de proximité au sein du territoire semble être un facteur certain de son l'attractivité.

L'objectif de ce projet de territoire est alors d'inscrire cette stratégie dans la **recherche d'un développement territorial équilibré**. L'organisation des équipements doit donc s'articuler aux politiques habitat, économique et mobilités pour rechercher un équilibre territorial garantissant **l'accessibilité de tou-te-s** aux services. L'enjeu est alors d'identifier les atouts, contraintes et spécificités des communes pour y privilégier les services adaptés à la population.

Les élu-e-s ont souhaité consacrer un axe spécifique à la **construction d'une stratégie culturelle intercommunale**. L'objectif est alors de coordonner les politiques culturelles pour mutualiser les ressources, faciliter l'accès à l'information et ainsi valoriser davantage les richesses culturelles du territoire. Cet engagement représente un axe fort du développement de BBO, répondant aux enjeux du développement touristique et économique, et de cohésion sociale.

C'est pourquoi les priorités identifiées au cours de l'élaboration de ce projet sont le renforcement de la **coordination entre les différents acteurs**, l'optimisation des services existants **d'accompagnement à la personne** et l'élaboration d'une **stratégie culturelle communautaire**.

Synthèse des enjeux

Constats

- Un maillage fin des équipements communaux
- Un tissu associatif local diversifié et actif
- Des équipements de proximité sauf à Plouhinec, qui regroupe une majorité d'équipements de gamme intermédiaire

Enjeux

- Des **orientations partagées et un plan d'actions définis** dans le cadre **du contrat territorial global** avec la CAF à inscrire au CRTE
- **Une compétence services déjà bien développée qui a produit des résultats :** commission des services à la population, soutien aux événements culturels; liens entre CCAS, hébergement d'urgence, ABS..., Agent de sécurité intercommunautaire
- Une diversité de **services d'accompagnement à la personne** proposée par la CC (Maison France-Service, accompagnement à l'emploi)
- Un développement des équipements à penser en lien avec l'armature du territoire : un équilibre à trouver entre les cinq communes, avec leurs spécificités et potentiels.

Axe 1 : consolider le vivre ensemble

1/ Renforcer les coopérations administratives

- Mettre en place un comité de pilotage animé par un coordinateur intercommunal pour chaque enjeu : habitat, culture, action sociale, enfance/jeunesse, développement économique/tourisme, mobilité, transition écologique
  - Définir le référent en fonction des thématiques (élu-e, technicien-ne, ...)
  - Développer les passerelles entre **services communaux et communautaires**
  - Favoriser **l'échange des pratiques** professionnelles et **l'interconnaissance**

2/ Encourager les projets de solidarité et de convivialité

- Explorer **l'investissement associatif**
- Favoriser des **lieux de rencontres**
- Rendre les **habitant-e-s, acteurs et actrices de leur territoire**
- Encourager les actions de **solidarité**
- Envisager une coordination pour **l'organisation d'événements**
- Délivrer un **service unique** sur le territoire
  - Améliorer la lisibilité et l'accès des services publics

Axe 1 : consolider le vivre-ensemble

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre de rencontres avec les associations	Interne CC			
Montant des subventions accordées aux associations	Interne CC			
Nombre d'événements pilotés par la CC	Interne CC			
Tension sur le parc social	Interne CC			
Nombre de rencontres entre services communaux et communautaires	Interne CC			
Nombre de lieux de rencontre créés	Interne CC			

Axe 2 : améliorer les services d'accompagnement à la personne

1/ Etendre les services d'accompagnement à la personne

- Etendre l'offre de garde pour les moins de 3 ans
- Elaborer des projets et événements éducatifs à échelle communautaire
- Séniors : faciliter l'appropriation des démarches numériques et fluidifier les parcours résidentiels
- Améliorer la couverture des équipements sportifs et culturels
- Mutualiser l'accompagnement social (lien entre CCAS, hébergements d'urgence), de manière générale sur l'analyse des besoins sociaux
- Mettre en place un repérage préventif des jeunes en difficulté

2/ Améliorer l'accompagnement dans le cadre de la labellisation Maison France Services

- Installer des bureaux pour garantir la confidentialité
- Installer une salle d'attente
- Assurer une meilleure communication pour la population
- Mutualiser l'accueil avec le service d'instruction du Droit des Sols

3/ Etudier la création d'un tiers lieu culturel articulé avec les autres lieux communaux

- Etendre le siège de BBO pour créer un service de proximité avec, à terme, un espace de vie sociale
- Créer un comité de pilotage avec police municipale, gendarmerie, CCAS, bailleurs sociaux, AS, responsables accueil jeune, directeurs d'école pour assurer une prise en charge des jeunes dans des situations compliquées

Axe 2 : améliorer les services d'accompagnement à la personne

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre totale de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	Interne CC			
Montant des subventions accordées aux associations	Interne CC			
Nombre de participants aux événements éducatifs	Interne CC			
Fréquentation des équipements sportifs et culturels	Interne CC			
Nombre de personnes accompagnées par la Maison France Service	Interne CC			
Nombre de cas complexes résolus avec les réseaux partenaires	Interne CC			
Nombre d'habitants ayant accès au service en moins de 30 minutes	Interne CC			
Densité d'équipement pour 10 000 habitants	INSEE			
Accessibilité potentielle localisée*	SDNS			

**un indicateur local disponible au niveau de la commune mais tient compte de l'offre et de la demande des communes environnantes. Il mesure l'accessibilité aux besoins de santé les plus basiques.*

Axe 3 : élaborer une stratégie culturelle partagée à l'échelle du territoire , support de cohésion et de développement

1/ Développer une coordination culturelle intercommunale

- Mettre en réseaux les acteurs et actrices de la culture (associations, festivals, artistes, ...)
- Centraliser les informations et la communication sur les ressources culturelles de BBO
- Développer une offre culturelle qui répond à la fois à la vocation résidentielle du territoire et aux ambitions de développement touristique
- Envisager une coordination pour un événementiel culturel d'ampleur

2/ Mettre en valeur le patrimoine culturel

- Réaliser une étude de recensement du patrimoine et des équipements culturels à l'échelle intercommunale *(trois démarches déjà conduites à l'échelle des communes)*
- Intégrer les politiques culturelles à la stratégie et la communication touristique (cf. chapitre « développement économique »)

3/ Soutenir les projets culturels portés par les acteurs locaux

- Définir une méthodologie partagée à l'échelle du territoire : définition des critères de priorisation, mutualisation possible des spectacles soutenus avec une logique de diffusion, information et communication pour toucher des publics diversifiés et éloignés de la culture...

Axe 3 : élaborer une stratégie culturelle partagée à l'échelle du territoire , support de cohésion et de développement

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Nombre d'opération de valorisation du patrimoine culturel	Interne CC			
Nombre d'activités culturelles proposées sur le territoire	Interne CC			
Montants des subventions accordées aux projets culturels	Interne CC			
...				

Orientation 4 : structurer les réseaux de mobilité

Pour une stratégie de mobilité coordonnée à l'échelle intercommunale

Au cours de l'élaboration de ce projet de territoire, les élu-e-s ont rappelé les constats déjà partagés lors de l'étude pour la **mise en place d'un Plan de Mobilité** et la **définition d'un Schéma Directeur Vélo**.

L'accessibilité de BBO et les **déplacements au sein du territoire reposent largement sur les réseaux routiers** et le recours à la voiture individuelle. Les mobilités alternatives sont insuffisamment développées.

La stratégie intercommunale relative aux mobilités sera déroulée dans le plan de mobilité et dans le schéma directeur vélo. Le plan de mobilités visera à répondre à une double ambition : **favoriser la cohésion sociale** en assurant l'accessibilité de l'ensemble du territoire et **assurer la transition écologique**, les mobilités représentant un poste important des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les élu-e-s ont souhaité attirer l'attention dans ce projet de territoire sur la nécessité de coordonner les politiques de mobilités pour structurer le réseau au sein du territoire mais également vers l'extérieur (et répondre au manque d'alternative à la voiture individuelle) ; et sur l'importance de faciliter les déplacements domicile-travail, rendus visibles par la congestion des flux vers Lorient.

Rappel des constats et enjeux

Cf. Etude pour la mise en place d'un Plan de Mobilité et la définition d'un Schéma Directeur Vélo

Constat : un **modèle tout voiture** prégnant sur le territoire qui pose des enjeux écologiques et économiques pour les ménages et les collectivités

Des enjeux en termes de structuration du réseau compte tenu

- Du caractère enclavé du territoire et des forts besoins de mobilité de la population vers Lorient agglomération
- De la desserte limitée du territoire et d'une absence de rabattement vers les lignes structurantes situées aux franges
- Des enjeux en termes de fluidité et des points de congestion vers Lorient
    - Un problème qui existe également à l'intérieur du territoire de la CC : les secteurs d'emploi sur Kervignac. De Sainte-Hélène, aucun moyen alternatif à la voiture pour s'y rendre.
- Du niveau d'offre et d'attractivité des transports en commun

Des enjeux d'évolution des usages et d'incitations au report modal au regard des facilités de circulation en voiture et des habitants encore craintifs sur les alternatives à la voiture individuelle

Des enjeux en termes d'offre alternative à la voiture

- Une offre qui existe mais qui est trop encore trop peu développée et avec des discontinuités (entre les communes et les zones urbaines ,vers les zones d'activité) et connue des usagers.
- Une pratique cyclable déjà bien ancrée mais des services complémentaires insuffisants
- La question des mobilités jeune hors déplacements scolaires à investir

Axe 1 : développer le réseau de mobilités

1/ Terminer l'élaboration du plan de mobilités et du schéma directeur vélo

- Inscrire les orientations stratégiques et le programme d'actions formalisés dans le plan de mobilité au CRTE
- Accompagner les communes dans la réalisation des projets issus de ces documents de cadrage

- *Exemples : développer les alternatives à la voiture, améliorer les continuités des voies douces, collaborer avec la Région pour coordonner les offres locales et les lignes structurantes, encourager l'intermodalité, etc.*

2/ Approfondir la coopération avec Lorient Agglomération pour améliorer les connections et l'intégration du territoire (navette Plouhinec-Gâvres, transports collectifs et alternatifs – *en lien avec les conclusions de l'étude mobilités*)

Axe 1 : développer le réseau de mobilités

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Existence de pôle(s) multimodal(aux) ferroviaires	Interne CC			
Existence de zone(s) à faible émission	Interne CC			
Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	Interne CC			
Automobile - Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	Interne CC			
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	Interne CC			
Nombre de km d'aménagements cyclables	Interne CC			
Linéaires d'aménagements cyclables en site propre ou voie verte	Interne CC			
Nombre d'aires de covoiturage	Interne CC			

Axe 2 : faciliter les déplacements domicile-travail

1/ Développer les non-mobilités

- En lien avec les politiques de revitalisation des centres-bourgs
- En lien avec les politiques économiques de relocalisation de l'emploi
- En lien avec les politiques habitat

2/ Collaborer avec les entreprises pour faciliter l'accès au lieu d'emploi

- Encourager les **entreprises** à produire leurs **plans de mobilité**
- Proposer des alternatives à la voiture vers les ZA (notamment des communes les plus excentrées comme Sainte-Hélène)
    - Poursuivre les projets d'accessibilité des zones d'activité

Axe 2 : faciliter les déplacements domicile-travail

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Part modale vélo dans les déplacements domicile-travail (%)	INSEE			
Part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail (%)	INSEE			
Part modale des transports en commun dans les déplacement domicile-travail	INSEE			
Fréquentation quotidienne des systèmes de transports mis en place par les entreprises	Interne CC			
Nombre d'utilisateurs quotidiens des plateformes de covoiturage	Interne CC			

Orientation 5 : Répondre aux enjeux de transition écologique

Une stratégie intercommunale à construire

Les acteurs et actrices du territoire s'accordent sur le constat que la **richesse des ressources naturelles** de BBO est un **vecteur d'attractivité** majeur. Leur **protection et valorisation** s'impose donc comme un axe central de ce projet de territoire.
Les compétences relatives aux politiques environnementales sont **réparties entre une diversité d'institutions** et d'acteurs (département, communes, région, SMRE, ect.). L'efficacité de ces politiques repose donc sur la capacité de BBO à s'inscrire dans cet écosystème institutionnel. **L'EPCI est compétent** sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (**GEMAPI**), sur le traitement des **déchets** et sur la gestion de **l'eau potable** – déléguée à Eau du Morbihan.
La priorité pour les 5 prochaines années est ainsi de parvenir à s'accorder sur une **lecture partagée des enjeux pour élaborer une stratégie concertée** et élaborer à terme un PCAET (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants). Le diagnostic a mis en exergue les thématiques à intégrer dans cette réflexion : gestion de l'eau, sobriété foncière, agriculture et alimentation durables, mobilités douces, autonomie énergétique et gestion des déchets.

Les objectifs pour les années à venir seront donc : de construire une **stratégie intercommunale sur l'eau** en prenant en compte l'écosystème morcelé qui la régit actuellement ; d'intégrer les orientations définies dans les documents (SCoT, futur plan de mobilité, PAT) pour penser les actions relatives à la **consommation foncière, à l'agriculture, aux mobilités** ; de poursuivre une action intercommunale volontaire sur la **gestion des déchets** ; et d'encourager des actions ciblant **l'autonomie énergétique** pour anticiper les enjeux des années à venir ; et enfin de préserver et valoriser la biodiversité.

Axe 1 : construire une stratégie intercommunale sur l'eau

Un enjeu primordial pour le territoire et ses milieux récepteurs (eaux de baignade, activité ostréicole, conchylicole, etc.)
Des facteurs de changement à prendre en compte : le changement climatique, l'évolution des usages, l'évolution démographique et le modèle de gouvernance

Constats

- Une gouvernance morcelée
- Des moyens d'ingénierie limités au sein de la communauté de communes – exemple : suivi GEMAPI
- Une stratégie déjà actée au sein de la feuille de route du SMRE –**contrat territorial sur les milieux aquatiques (CTvMA)** du bassin versant de la Ria d'Etel signé avec l'Agence de l'Eau pour 2021/2026.
- Un enjeu central autour de la gestion des **eaux pluviales**, qui impacte les milieux récepteurs et l'efficacité des réseaux d'assainissement

- Un niveau des **réseaux d'eau et d'assainissement** variables selon les communes

Axe 1 : construire une stratégie intercommunale sur l'eau

Consolider le diagnostic partagé pour identifier les enjeux, construire une stratégie intercommunale, un schéma directeur et un plan d'actions - intégrant les actions déjà en cours (stratégie du SMRE 2021-2026, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la CC/via Eau du Morbihan, les communes, ...).
3 axes de réflexion sont dores et déjà identifiés :

1/ Sécuriser la ressource en eau potable

- Améliorer la protection des ressources (protection des captages/forages et des cours d'eau) pour conforter les mesures de lutte contre les pollutions, et répondre à l'évolution des normes de l'ARS en terme d'évaluation de la qualité de l'eau (réduction des métabolites des pesticides)

- **Optimiser la gestion patrimoniale** : investissement sur les réseaux, les ouvrages et les moyens de contrôle pour améliorer leur fonctionnement –limitation des fuites sur les réseaux, limitation des risques de casse..)

- **Anticiper les impacts du réchauffement climatique pour conserver les ressources en eau** (en particulier en période touristique)
    - Maîtriser la consommation par des actions de communication vis-à-vis des populations et des industriels, sur l'intérêt d'une économie d'eau
    - Créer de nouvelles retenues ?

Axe 1 : construire une stratégie intercommunale sur l'eau

2/ Moderniser et mettre à niveaux les réseaux d'assainissement, les STEP, dans la perspective de la prise de compétence intercommunale de l'assainissement collectif en 2026 et pour limiter les rejets vers le milieu naturel et/ou les surcharges des stations

3/ Promouvoir la gestion intégrée de l'eau pluviale

- Limiter l'artificialisation des sols dans les projets d'aménagements
- Promouvoir la déconnexion progressive des rejets vers les réseaux par le développement des mesures de récupération et d'infiltration des eaux de pluie
- Encourager la gestion qualitative des eaux pluviales et le traitement à la parcelle dans les documents d'urbanisme
- Elaborer un **schéma directeur des eaux pluviales pour toutes les communes** (*afin en particulier de préserver les réseaux d'assainissement)*

Axe 1 : construire une stratégie intercommunale sur l'eau

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Rendement du réseau de distribution	Observatoire national des services d'eau et d'assainissement			
Part des installations de traitement des eaux usées non compatible avec les normes européennes	Ministère de la transition écologique			
Taux de fuite des réseaux du territoire	Observatoire national des services d'eau et d'assainissement			
Part des cours d'eau en bon état écologique	Agence de l'eau Loire-Bretagne			
Taux de nitrates, de phosphore et de pesticides dans les cours d'eau	Agence de l'eau Loire-Bretagne			
Taux de nitrates dans l'eau potable (mg/L)	SISE-Eaux			
Part de la population soumise à des risques naturels	Dossier Départemental des Risques majeurs			

Axe 2 : promouvoir le développement d'une agriculture durable

La CC est à ce jour engagée sur le volet agricole à travers le PAT, outil de pilotage à l'échelle du Pays. L'engagement d'OBC au sein des instances du PAT* peut être une perspective affirmée pour :

1/ Consolider la connaissance et le partage des enjeux sur le devenir agricole du territoire

2/ Participer à l'élaboration d'une stratégie agricole territoriale. A ce titre, les évolutions liées aux concentrations devront être finement étudiées. Les capacités d'intervention sur le foncier agricole sont à examiner dans un cadre partenarial à construire avec les acteurs du monde agricole pou favoriser l'installation de petites exploitations, limiter les friches agricoles– *terres de lien, Chambre d'agriculture.*

3/ Mettre en place un programme d'actions qui participe au développement d'une agriculture durable (aujourd'hui, la part de l'agriculture biologique est faible sur BBO), faciliter le développement des circuits courts déjà ancrés sur le territoire

* R*appel : Le PAT prévoit un plan d'action en 6 axes : lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, sensibilisation des agriculteurs aux enjeux liés à l'eau, aides à l'installation, création et animation d'une cellule foncière, plan de communication*

4/ Au sein de leurs propres compétences, les **communes limitent la consommation foncière** en respectant ainsi les engagements du SCOT (cf. chapitre habitat)

5/ Participer au programme Breizh Bocage relancé en 2022 avec le syndicat mixte de la Ria d'Etel (SMRE), en vue de reconstituer ou maintenir les corridors écologiques. Réaliser un inventaire des talus et du réseau bocager, inciter les agriculteurs à se mobiliser (*voir chapitre – biodiversité)*

Axe 3 : Poursuivre l'engagement fort sur la gestion des déchets

Constats : des efforts de la CC concernant le traitement des déchets aux résultats visibles

- Une baisse de 77% des déchets ménagers enfouis entre 2010 et 2019 et 71% des DNDNI valorisés en 2020
- Bien au-delà des objectifs inscrits dans le Code de l'environnement (-50% d'ici 2025) et plus rapide que dans le Morbihan : (-50%) et qu'en Bretagne (-37%)
- Une tarification incitative qui couvre 100% des habitants
- Mais une augmentation de la production de déchets par habitant (+3,9 entre 2010 et 2019)
- Une politique déjà articulée par un comité consultatif, inscrite au PLPDMA, contractualisée avec l'ADEME

1/ Poursuivre les actions ciblant les objectifs du PLPDMA :

- Sensibiliser la population à la prévention des déchets ;
- Développer et promouvoir l'éco-exemplarité des collectivités ;
- Développer et promouvoir la réparation et le réemploi ;
- Réduire et valoriser les emballages ; les déchets organiques ; les déchets inertes ; les déchets du BTP ; les déchets des activités économiques ; les déchets des hébergeurs touristiques ; les déchets évènementiels.

2/ **Réaliser la déchetterie intercommunale (action en cours)**

3/ **Poursuivre le projet de construction d'une recyclerie (actuellement en phase d'étude)**

Axe 4 : Poursuivre l'engagement fort sur la gestion des déchets

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Etat des équipements de tri au regard des normes	Interne CC			
Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et logements collectifs (oui/non)	Interne CC			
Taux de tri sélectif par filière (%)	Interne CC			
Taux de refus de tri depuis le nouveau marché de collecte (%)	Interne CC			
Quantité de DMA collectée par habitant (kg/hab)	Interne CC			
Coût de prévention et gestion des déchets	Interne CC			
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant et par entreprises (kg)	Interne CC			

Axe 4 : anticiper les exigences d'autonomie énergétique et de réduction des GES

Constats

- Une production d'énergies renouvelables à multiplier par 4 pour correspondre aux objectifs du SCoT
- Une production d'énergie dominée par le bois, une quasi absence d'énergie solaire ou hydroélectrique
- Une consommation d'énergies fossiles à réduire de 50% pour correspondre aux objectifs du SCoT et diminuer les émissions de GES
- Très peu d'actions engagées pour la production d'EnR et pour la réduction de la consommation énergétique, à l'exception d'un tracker et d'une voiture électrique intercommunale

Orientations

- Un programme d'action à définir en lien avec les communes et à mettre progressivement en œuvre tout au long du CRTE:

1/ Réaliser des études pour identifier des réponses adaptées au territoire

2/ Choisir de manière concertée les partenaires et opérateurs potentiels (ex. : une vigilance quant aux stratégies de Morbihan Energie)

3/ Favoriser les projets ayant vocation à produire des énergies renouvelables sur les bâtiments communaux/intercommunaux

4/ Sensibiliser les habitant-e-s et entreprises à la baisse de la consommation énergétique

Axe 4 : anticiper les exigences d'autonomie énergétique et de réduction des GES

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Consommation énergétique des bâtiments publics (KWh moyen consommé/m²/an)	Interne CC			
Consommation d'électricité annuelle moyenne par ménage (Wh / an /ménage)	ITHEA/INSEE			
Consommation énergétique finale totale par vecteur (électricité, gaz, pétrole, charbon)	Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)			
Consommation énergétique finale par secteur (habitat, mobilités, agriculture, industrie, tertiaire)	Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)			
Production annuelle d'EnR globale et par filière (GWh / an)	Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)			
Part de l'énergie renouvelable produite par rapport à la consommation d'énergie finale du territoire (%)	Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB)			

Axe 5 : Préserver et valoriser la biodiversité, prévenir les risques naturels

Constats

- Une richesse de la biodiversité sur le territoire mais méconnue et peu valorisée
  - Des milieux naturels qui remplissent des fonctions écologiques essentielles : halte migratoire, sites de reproduction, habitat
- Une partie importante du territoire identifiée comme zones naturelles protégées (grand site dunaire, Natura 2000, Espaces Naturels sensibles…)
- 3 communes ayant réalisé un atlas de la biodiversité dans leur PLU
- Des actions contre les plantes envahissantes qui ont porté leur fruits grâce à la mobilisation de la population
- Des risques d'érosion côtière identifiés par l'étude réalisée par la DDTM et le CEREMA
- Une fragmentation des milieux naturels cartographié par le conservatoire botanique
- *Des éléments de diagnostic qui restent à consolider*

Orientations

1/ Lutter contre les risques naturels

- Approfondir la coopération avec Lorient Agglomération pour limiter les risques d'érosion
- Relancer le programme Breizh Bocage pour valoriser les corridors écologiques – limiter les ruissellements et les risques d'inondations - sensibiliser les agriculteurs en amont

Axe 5 : Préserver et valoriser la biodiversité, prévenir les risques naturels

2/ Valoriser et protéger la biodiversité

- Approfondir les connaissances sur la biodiversité
    - Réaliser un atlas intercommunal de la biodiversité en lien avec les communes

- Protéger les ressources naturelles
    - Assurer la canalisation des flux sur les sentiers de randonnées en lien avec le Syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon
    - Mettre en place une coordination intercommunale pour désengorger les sites protégés en lien avec les politiques tourisme et mobilité
    - Promouvoir et dynamiser « les petites actions » participatives en faveur de la biodiversité (ex. Lutte contre les espèces invasives).

- Valoriser la biodiversité
    - Renouveler le label Grand Site de France
    - Mettre en valeur la biodiversité dans la stratégie de communication de la CCBBO

3/ Répondre aux objectifs de réduction de la consommation foncière

- *Constat* : des rythmes de consommation efficaces pour un territoire du Morbihan, mais qui accélèrent depuis 2013 et restent supérieurs aux objectifs fixés par le SCoT
- *Orientation* : privilégier les actions de densification et de rénovation pour atteindre les objectifs du SCoT mais également travailler sur les enjeux qualitatifs des opérations d'habitat dense - (*cf chapitre « habitat », « économie », axe « agriculture »)*

Axe 5 : Préserver et valoriser la biodiversité

Indicateur	Source	Référence	Objectif 2026	Modalités
Réalisation des atlas de biodiversité (oui/non)	Interne CC			
Nombre d'agriculteurs ayant sollicité le programme Breizh Bocage pour valoriser les corridors écologiques	ITHEA/INSEE			
Taux de couverture des zones écologiques remarquables (%)	DREAL			
Part de la population soumise à des risques naturels				

Orientation 6 : donner à l'intercommunalité les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire

Pour une CC renforcée dotée d'outils de gouvernance et de pilotage

Une intercommunalité qui présente des atouts pour répondre aux défis des années à venir

- Un territoire riche de ses diversités, mais qui doit affirmer ses axes de développement cohérent à l'échelle du territoire
- Un territoire insulaire et connecté confronté aux défis de la mobilité
- Un territoire d'emploi qui doit conforter sa vocation résidentielle pour accueillir les ménages dans leur diversité. Des conditions d'accueil résidentiel à consolider pour limiter les flux sortants
- Des potentiels de développement touristique et culturel qui doivent soutenir l'identité du territoire à la fois rural, littoral et périurbain
- Le défi de la consommation foncière et de la préservation des ressources naturelles dans la perspective d'un développement économique et résidentiel soutenable

- Mais qui dispose encore de moyens insuffisants pour y répondre

Axe 1 : engager des réflexions sur les moyens à donner à la CC

- Engager une réflexion sur le passage en fiscalité professionnelle unique
- Se diriger vers la mise en place d'un PLH pour fixer collectivement les orientations stratégiques du développement résidentiel
- Envisager l'élaboration d'un PLUi pour inscrire des objectifs d'aménagement intercommunaux
- Anticiper l'obligation d'un PCAET (20 000 habitant-e-s) pour construire une stratégie de transition écologique coordonnée
- Structurer une politique de communication intercommunale pour valoriser l'identité singulière du territoire, en direction à la fois des habitants (enjeu de cohésion territoriale) et des visiteurs (dans une perspective de développement respectueux des ressources naturelles)

Axe 2 : approfondir la coopération avec les territoires voisins

- Renforcer la coopération avec les EPCI à l'échelle du Pays - cadre du SCoT

- Travailler en collaboration avec les EPCI limitrophes (et particulièrement Lorient Agglomération) pour améliorer les connections : mobilité, continuités écologiques

- Renforcer la coordination avec Lorient Agglomération dans le cadre de l'application du PAT

groupereflex_
ℓ'Adeus, Marseille
>Cérur, Rennes
NovaScopia, Paris
Place, Bordeaux & Toulouse
Trajectoires, Lyon
www.groupe-reflex.org

CERUR 1 rue Michel Gérard - 35200 Rennes Tél : 33 (0)2 99 50 70 22 Fax : 33 (0)2 99 53 13 60

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PREFECTURE DU MORBIHAN

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département du Morbihan

d'une part,

ET

La Communauté de communes Blavet Bellevue Océan

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions engagée pour l'année 2021.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique, voté le 9 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.
Au titre de l'année budgétaire 2021, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Orientation et axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat
1-1	Extension du Carrefour Industriel du Porzo à Kervignac	CCBBO	1 400 000	1 190 000	210 000€ (DETR)
3-3	Travaux de restauration de la Chapelle de Saint-Cado - Charpente - Couverture - Retable et statue de poutre du Christ en croix	NOSTANG			10 307 € (DETR)
3-3	Aménagement de la résidence d'artistes Germaine Tillion (phase 1)	PLOUHINEC			232 650 € (DETR)
5-1	Rénovation des équipements d'assainissement collectif – travaux et études Step du Porzo et Step de Locmaria	KERVIGNAC	1 328 395 €		199 259 € (Plan de relance)
5-1	Renouvellement / réhabilitation du réseau d'assainissement collectif	MERLEVENEZ	275 000 €		41 250 € (Plan de relance)
5-1	Sécurisation / réhabilitation des infrastructures d'assainissement collectif eaux usées	PLOUHINEC	1 233 024 €		369 907 € (Plan de relance)
5-1	Travaux sur réseaux d'eaux usées et pluviales	SAINTE-HELENE	254 000 €		76 200 € (Plan de relance)
4-1	Elaboration d'un schéma directeur plan vélo sur le territoire	CCBBO	30 050 €		6 010 € (Plan de relance)
5-4	Rénovation énergétique du service technique municipal	KERVIGNAC	311 950 €		170 214 € (Plan de relance)
5-3	Etude pour une recyclerie	CCBBO	27 018 €		18 912 € (Plan de Relance)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1-1	Guichet pour les investissement pour les entreprises des filières pêche et aquaculture	SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION OSTREICOLE MAHEO			27 750 € (Plan de Relance)
1-1	Guichet pour les investissement pour les entreprises des filières pêche et aquaculture	EARL JULE			14 500 € (Plan de Relance)
1-1	Guichet pour les investissement pour les entreprises des filières pêche et aquaculture	THOMAS MAHEO			4 575 € (Plan de Relance)
5-5	Initiative jardins partagés régional	Les jardins de KERMADIO Association de Kervignac			13 257 € (Plan de Relance)
1-1	Aides à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur	ANGLE ROND - KERVIGNAC			128 434 € (Plan de Relance)
1-1	Aides à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur	CHARCUTERIE DU BLAVET - KERVIGNAC			15 230 € (Plan de Relance)
3-2	Continuité pédagogique AAP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	COMMUNE DE MERLEVENEZ			7 285 € (Plan de Relance)
3-2	Rénovation salle de sports de Bellevue à Merlevenez	CCBBO			101 000 € (DSIL)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)
1 646 740 €	1 092 783 €	452 957 €	101 000 €			

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Merlevenez , le 9 décembre 2021
Le Préfet du département du Morbihan,

La Présidente de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan,